



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Objectifs de  
développement  
durable



# Violence et harcèlement à l'école

## Rapport sur la situation dans le monde

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2017

ISBN 978-92-3-200107-8



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Titre original : *School Violence and Bullying - Global Status Report*

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture :  
Gagliardimages/Shutterstock.com

Infographies : Ben Stanford  
p. 14; p. 15; p. 16; p. 19; p. 21; p. 24; p. 27; p. 31; p. 53 et figure 1. p.29

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

*Imprimé en France*

# Violence et harcèlement à l'école :

## Rapport sur la situation dans le monde

Présenté à l'occasion du Colloque international sur la violence et le harcèlement à l'école : des données à l'action, 17-19 janvier 2017, Séoul, République de Corée

---

## Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Secteur de  
l'éducation

## L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au coeur de l'Objectif 4 qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



# Table des matières

Avant-propos .....	5
Remerciements .....	6
Sigles et acronymes .....	7
Résumé .....	8
1. Introduction .....	12
1.1 Contexte et justification .....	12
1.2 Objectifs et structure du rapport .....	13
2. Le problème .....	14
2.1 Les différents aspects de la violence et du harcèlement à l'école .....	14
2.2 L'ampleur de la violence et du harcèlement à l'école .....	21
2.3 L'impact de la violence et du harcèlement à l'école .....	27
3. Les réponses .....	31
3.1 Leadership politique .....	33
3.2 Environnement scolaire .....	37
3.3 Capacités .....	38
3.4 Partenariats .....	41
3.5 Services et soutien .....	46
3.6 Données factuelles .....	49
3.7 Exemples de programmes englobant au moins l'un de ces éléments .....	50
4. Actions prioritaires .....	53
Bibliographie .....	56

---

# Avant-propos

Toutes les formes de violence et de harcèlement en milieu scolaire portent atteinte au droit fondamental à l'éducation, et l'insécurité de l'environnement d'apprentissage altère la qualité de l'éducation pour tous les élèves. Aucun pays ne peut assurer une éducation de qualité inclusive et équitable si les élèves sont confrontés à la violence dans les écoles. La violence et le harcèlement à l'école peuvent aussi nuire gravement à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents, et avoir des conséquences négatives qui persistent à l'âge adulte.

Le présent rapport a été établi par l'UNESCO et l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha de Séoul (République de Corée) pour le Colloque international sur la violence et le harcèlement à l'école qui s'est tenu du 17 au 19 janvier 2017 à Séoul. Il se veut une synthèse des données les plus récentes dont on dispose sur la nature, l'ampleur et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école et sur les initiatives lancées pour répondre à ce problème.

Le Colloque fait partie d'une série de réunions internationales que l'UNESCO a organisées pour traiter de la violence et du harcèlement à l'école et vise à encourager les éducateurs, décideurs, professionnels et praticiens des secteurs de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs à agir en s'appuyant sur des données factuelles. Le présent rapport a donc aussi pour objectif de proposer au secteur de l'éducation un cadre pour la planification et la mise en œuvre de programmes efficaces qui permettent de prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école dans le contexte plus général des efforts visant à mettre à fin à la violence à l'encontre des enfants.

Le Colloque offre à la communauté internationale une importante occasion de déterminer comment elle entend agir pour donner concrètement suite aux recommandations du Secrétaire général de l'ONU et de sa Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants concernant la protection des enfants et jeunes contre la violence et le harcèlement, et de réfléchir aux moyens d'utiliser les données et éléments existants pour surveiller la violence et le harcèlement à l'école et l'efficacité des réponses qui y sont apportées. L'UNESCO et l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha espèrent que ce rapport contribuera de manière décisive à sensibiliser les esprits et à mobiliser les acteurs afin d'éliminer la violence et le harcèlement à l'école.



Dr. Qian Tang  
Sous-Directeur général pour l'éducation  
UNESCO

---

# Remerciements

L'UNESCO et l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha souhaitent exprimer leur gratitude pour le soutien financier de l'UNESCO et du Ministère de l'éducation de la République de Corée qui a contribué à la réalisation de ce travail sur les moyens de prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.

Le présent rapport mondial sur la violence et le harcèlement à l'école dans le monde est le fruit d'un travail mené, avec le concours et les conseils de nombreuses personnes et organisations. Il a été conçu sous la supervision générale de Soo-Hyang Choi, Directrice de la Division pour l'inclusion, la paix et le développement durable de l'UNESCO, avec l'aide de Christopher Castle, chef de la Section de la santé et de l'éducation, UNESCO, et rédigé par Kathy Attawell (consultante).

Le présent rapport a bénéficié d'importantes données tirées de nombreuses sources, et notamment du Rapport du Secrétaire général sur le thème de la « Protection des enfants contre les brimades », Organisation des Nations Unies (2016). En outre, des recherches préalables et des contributions ont été fournies par Jae Young Chung (Université féminine Ewha), You Kyung Han (Université féminine Ewha), Taehoon Kang (Université Sungshin), Juhyoung Park (Université nationale de pédagogie de Gyeongin), Joshua Ryoo (Université Kookmin), et Tae Seob Shin (Université féminine Ewha).

L'UNESCO et l'Université féminine Ewha remercient tout spécialement l'équipe d'éditeurs externes, qui comprenait Susan Bissell (Global Partnership to End Violence Against Children), Willington Ssekadde (Raising Voices), Yuichi Toda (Université d'éducation d'Osaka), Catherine Jere (Université d'East Anglia), Eliza Byard (GLSEN) et Marta Santos Pais (Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants).

Enfin, nous sommes reconnaissants aux collègues dont les noms suivent pour les informations, les observations et l'aide diverse qu'ils nous ont prodigués sans compter leur temps, leur énergie et leur dévouement : Christophe Cornu, Joanna Herat, Jenelle Babb et Cara Delmas de l'UNESCO, et Seung-Yeon Lee et Insoo Oh de l'Université féminine Ewha.

---

# Sigles et acronymes

<b>CDC</b>	Centers for Disease Control and Prevention (centres pour la lutte contre les maladies et leur prévention - États-Unis)
<b>DHS</b>	Enquêtes démographiques et de santé
<b>GSHS</b>	Global School-based Student Health Survey (enquête mondiale sur la santé des écoliers)
<b>LGBT</b>	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s et transgenres
<b>LGBTI</b>	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres et intersexes
<b>MICS</b>	Enquête à indicateurs multiples
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>RSSG</b>	Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU
<b>SACMEQ</b>	Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

# Résumé

Dans son rapport de 2012, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants<sup>1</sup> notait que « plus d'un milliard d'enfants sont scolarisés dans le monde. Beaucoup de ces enfants jouissent de leur droit d'être instruits dans un environnement sûr et stimulant. Pour beaucoup d'autres, toutefois, l'école ne garantit pas l'exercice de ce droit. Ces filles et ces garçons sont exposés au harcèlement, aux violences sexuelles et liées au genre, aux châtiments corporels et autres formes de violence... Nombre d'entre eux sont également exposés dans les cours de récréation à des bagarres, à la violence exercée par des bandes, à des agressions armées et à des violences sexuelles et liées au genre qui sont le fait de leurs camarades. Des manifestations nouvelles de la violence affectent aussi la vie de ces enfants, notamment le phénomène du cyber-harcèlement sur les téléphones portables, les ordinateurs, les sites Web et les réseaux sociaux ».

## Les différents aspects de la violence et du harcèlement à l'école

- La violence à l'école comprend les violences physiques, y compris les châtiments corporels, les violences psychologiques, y compris les agressions verbales, les violences sexuelles, y compris le viol et le harcèlement sexuel, et le harcèlement, y compris le cyber-harcèlement.
- Le harcèlement, qui est une forme de violence, est un ensemble de comportements plutôt qu'un événement isolé, et a des effets négatifs sur la victime, le harceleur et les témoins. Le harcèlement a été défini comme « un comportement agressif indésirable entre enfants d'âge scolaire qui découle d'un rapport de force déséquilibré réel ou perçu comme tel, et se répète ou risque de se répéter au fil du temps ».<sup>2</sup> Le harcèlement et le cyber-harcèlement sont un important sujet de préoccupation pour les enfants et les adolescents.<sup>3</sup>
- La violence et le harcèlement à l'école sont le fait d'autres élèves, d'enseignants ou d'autres personnels scolaires ; des violences dues à d'autres membres de la communauté peuvent aussi se produire sur les trajets entre l'école et le domicile des élèves. Il est important de distinguer la violence exercée par les pairs et celle qui est le fait des établissements d'enseignement ou de leurs représentants, car cette distinction influe à la fois sur l'impact de la violence et sur la réponse qui lui est apportée.
- Certaines données laissent à penser que les filles sont plus exposées que les garçons aux violences sexuelles et les garçons plus exposés qu'elles aux châtiments corporels, ou à des formes plus sévères de châtiments corporels, même si les filles peuvent en être aussi victimes.
- La violence et le harcèlement à l'école ont entre autres causes profondes les normes relatives au genre et les normes sociales, ainsi que des facteurs contextuels et structurels plus généraux. Cette violence et ce harcèlement sont en grande partie liés au genre ; tel est le cas des actes considérés qui infligent un dommage ou des souffrances physiques, sexuels ou psychologiques et sont motivés par une discrimination fondée sur le genre, par des attentes concernant le rôle de tel ou tel genre ou par des stéréotypes relatifs au genre, ou qui résultent d'une différence de pouvoir en rapport avec le statut de chaque genre.
- Les enfants et adolescents les plus vulnérables, notamment ceux qui sont pauvres ou sont issus de minorités ethniques, linguistiques ou culturelles ou de communautés de migrants ou de réfugiés, ou encore qui sont handicapés, présentent de plus grands risques d'être victimes de violence et de harcèlement à l'école. Les enfants et adolescents dont l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre n'est pas conforme aux normes sociales ou traditionnelles en matière de genre sont eux aussi affectés de manière disproportionnée.
- La violence et le harcèlement à l'école peuvent se produire à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe, aux abords des établissements, sur les trajets entre le domicile et l'école, mais aussi en ligne. À l'école,

1 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools : A global perspective bridging the gap between standards and practice.

2 Voir par exemple [www.stopbullying.gov](http://www.stopbullying.gov).

3 Dans le présent rapport, "enfants" désigne les moins de 18 ans et "adolescents" la tranche d'âge comprise entre 10 et 19 ans, conformément aux définitions en usage à l'ONU.

le harcèlement survient souvent dans des lieux tels que les toilettes, les vestiaires, les couloirs et les terrains de jeu où les enseignants et autres membres du personnel scolaire voient ou surveillent moins facilement les enfants et les adolescents.

- Les différents types de violence et de harcèlement s'exercent souvent de manière cumulative. Les enfants et adolescents peuvent être confrontés à la violence et au harcèlement à la fois chez eux et à l'école, dans le monde réel et dans le monde virtuel. Ils peuvent l'être à la fois comme victimes et comme agresseurs. Il n'est pas rare, par exemple, que ceux qui déclarent en harceler d'autres en ligne se disent eux-mêmes victimes de cette forme de harcèlement, et les victimes de harcèlement en ligne sont souvent aussi harcelées directement.
- Bon nombre de victimes de la violence et du harcèlement à l'école n'en parlent à personne. Il y a à cela différentes raisons, parmi lesquelles le manque de confiance dans les adultes, y compris les enseignants, la peur des conséquences ou des représailles, des sentiments de culpabilité, de honte ou de confusion, la crainte de ne pas être pris au sérieux ou le fait de ne pas savoir où trouver de l'aide.
- La violence et le harcèlement à l'école sont souvent invisibles aux yeux des enseignants et des parents, ou tenus pour négligeables par ces derniers. Dans certains contextes, les adultes considèrent les châtimements corporels, les bagarres et le harcèlement comme des aspects normaux de la discipline ou de l'apprentissage de la vie et n'ont pas conscience de leurs effets négatifs sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants et des adolescents.

### Prévalence de la violence et du harcèlement à l'école

- La violence et le harcèlement à l'école sont un phénomène mondial qui affecte une proportion importante d'enfants et d'adolescents. On estime que 246 millions d'enfants et d'adolescents sont confrontés chaque année à une forme ou une autre de violence et de harcèlement en milieu scolaire.<sup>4</sup> Les estimations de la proportion d'enfants et de jeunes affectés par le harcèlement scolaire varient selon les pays et les études<sup>5</sup>, dans une fourchette allant de moins de 10 % à plus de 65 %. Lors de l'enquête réalisée en 2016 par la plate-forme U-Report de l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la violence à l'encontre des enfants (UNICEF U-Report/RSSG-VEE), à laquelle ont répondu 100 000 jeunes de 18 pays, les deux tiers de ces derniers ont déclaré avoir été victimes de harcèlement.
- Un examen des données existantes par l'UNESCO montre que la proportion d'élèves lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) confrontés à la violence et au harcèlement à l'école est comprise entre 16 % et 85 % et que la prévalence de la violence est trois à sept fois plus élevée parmi les élèves LGBT que parmi les autres élèves.
- Le cyber-harcèlement est un problème croissant. Les données disponibles sur la prévalence du cyber-harcèlement proviennent pour la plupart d'enquêtes conduites dans des pays industrialisés, et suggèrent que de 5 à 21 % des enfants et des adolescents en sont victimes, les filles y étant plus exposées que les garçons.
- Selon les données disponibles, la violence physique est moins répandue dans les écoles que le harcèlement, mais beaucoup de ces données proviennent de pays industrialisés, et les données anecdotiques laissent à penser que la violence physique est un grave problème dans les écoles d'autres régions.
- On ne dispose que de données spécifiques limitées sur les violences sexuelles dans les écoles et à proximité des écoles, car beaucoup de victimes hésitent à signaler de tels actes de peur d'être humiliées et stigmatisées, de ne pas être crues ou de subir des représailles de la part de leur(s) agresseur(s). Les chiffres disponibles suggèrent néanmoins que les violences et agressions sexuelles, infligées par le personnel scolaire ou d'autres élèves, sont une réalité pour bon nombre d'écoliers, et plus particulièrement d'écolières.

4 Plan International estime à au moins 246 millions le nombre de garçons et de filles qui souffrent chaque année de la violence scolaire. L'ONG se fonde sur les calculs suivants : l'étude sur la violence à l'encontre des enfants publiée en 2006 par l'ONU indique que 20 à 65 % des élèves sont victimes de harcèlement verbal, la forme de violence la plus courante dans les écoles. Le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 publié par l'UNESCO recense 1,23 milliard d'enfants présents chaque jour dans les écoles primaires et secondaires ; un pourcentage de 20 % de cet effectif mondial donne le chiffre de 246 millions d'enfants. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde.

5 Noter que les études collectent les données pour des cadres temporels différents, par exemple les 30 derniers jours ou les 12 derniers mois.

### **L'impact de la violence et du harcèlement à l'école**

- La violence et le harcèlement à l'école nuisent à la santé physique et au bien-être émotionnel des enfants et des adolescents. Les violences physiques, y compris les châtimements corporels, peuvent causer des blessures, éventuellement mortelles, ou d'autres dommages physiques. Les violences sexuelles accroissent le risque de grossesse non désirée et de contamination par le VIH ou d'autres infections sexuellement transmissibles. Parmi les conséquences physiques du harcèlement qui sont signalées figurent des douleurs d'estomac et des maux de tête, et des difficultés à s'alimenter ou à dormir. Les victimes de harcèlement présentent de plus grands risques d'avoir des difficultés relationnelles, de souffrir de dépression, de solitude ou d'anxiété, de perdre confiance en soi et d'avoir des idées suicidaires ou de tenter de mettre fin à leurs jours.
- La violence et le harcèlement à l'école ont également un impact important sur le plan éducatif. Le harcèlement exercé par les enseignants ou les camarades peut inspirer aux enfants et adolescents qui en sont victimes, et à ceux qui en sont les témoins, la peur d'aller à l'école et altérer leur capacité de se concentrer en classe ou de participer aux activités scolaires. Ils risquent de manquer les cours, d'éviter les activités scolaires, de faire l'école buissonnière ou de décrocher complètement. Cela a des conséquences néfastes sur leur réussite scolaire, la suite de leurs études et leurs perspectives d'emploi futures. Les évaluations internationales des niveaux d'apprentissage montrent que le harcèlement réduit les performances des élèves dans des disciplines essentielles telles que les mathématiques.
- La violence et le harcèlement affectent l'atmosphère générale au sein de tout l'établissement. Les environnements d'apprentissage hostiles créent un climat de peur et d'insécurité et donnent l'impression que les enseignants sont incapables ou ne se soucient pas d'assurer le bien-être des élèves, ce qui altère la qualité de l'éducation pour l'ensemble des élèves.
- La violence et le harcèlement dans les écoles et à leurs abords ont aussi un coût économique et social élevé. Entre autres conséquences à long terme, pour les victimes et pour les auteurs, ces phénomènes peuvent accroître le risque de difficultés sociales et relationnelles, de comportement asocial ou délinquant et entraîner une baisse des qualifications et des chances de bénéficier d'un soutien social adéquat. L'impact économique est lui aussi important, y compris les pertes liées au décrochage précoce et à la sous-représentation des filles dans l'éducation.

### **Répondre à la violence et au harcèlement à l'école**

- Les données disponibles montrent que des réponses efficaces, fondées sur une approche globale et comprenant des interventions visant à la fois à prévenir et à combattre la violence et le harcèlement à l'école, peuvent faire reculer ce problème.
- Les réponses globales validées par l'expérience et les bonnes pratiques réunissent les éléments suivants : un leadership politique solide, un environnement scolaire sûr et inclusif, le développement des connaissances, des attitudes et des compétences, des partenariats efficaces, la mise en place de mécanismes de signalement et de services de soutien appropriés, et la collecte et l'exploitation de données sur la violence et le harcèlement à l'école.
- Plus précisément, ces réponses supposent : l'adoption et l'application d'une législation et d'une politique nationales et de politiques et de codes de conduite au niveau des établissements ; la volonté de créer des environnements d'apprentissage qui soient sûrs, inclusifs et bienveillants pour tous les élèves ; la formation et l'encadrement des enseignants et des autres personnels scolaires afin de les familiariser avec des formes de discipline positive et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de matériels d'apprentissage pertinents ; la collaboration avec un large éventail de parties prenantes et la participation active des enfants et des adolescents ; l'accès à des mécanismes de signalement des plaintes et à des services d'aide sûrs, confidentiels et adaptés aux enfants ; et des activités de recherche, de suivi et d'évaluation.
- Les interventions visant spécifiquement à transformer la culture des établissements, en prenant fermement position contre la violence et en incitant les enseignants à utiliser de nouvelles méthodes de discipline et de gestion des classes, se sont révélées particulièrement efficaces.
- Même si beaucoup de pays ont lancé diverses initiatives pour combattre la violence et le harcèlement à l'école, ceux qui mettent en œuvre une approche globale sont relativement peu nombreux, d'où les défis énumérés ci-après.

### **Les principaux défis**

- L'absence ou l'application insuffisante d'une législation et d'une politique qui protègent les enfants et les adolescents de la violence et renforcent les contrôles.
- L'absence dans les établissements d'un leadership vigoureux et d'une politique et d'un règlement intérieur visant à prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.

- Le caractère limité des capacités et des ressources des systèmes éducatifs, des écoles et des enseignants.
- Le fait que les chefs d'établissement, les enseignants et les autres personnels scolaires ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour être capables de prévenir la violence et le harcèlement à l'école, de repérer les incidents et d'y faire face, et d'adopter des approches non-violentes de la discipline et de la gestion des classes.
- Le manque de programmes et matériels d'apprentissage appropriés, s'attaquant aux causes profondes de la violence et du harcèlement à l'école et permettant de développer les connaissances, les attitudes et les compétences que nécessite la non-violence.
- La méconnaissance, parmi les responsables, les planificateurs et les professionnels de l'éducation, les familles, les communautés et l'ensemble de la société, des conséquences néfastes de la violence et du harcèlement à l'école sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants et des adolescents et des effets bénéfiques du bannissement de la violence dans les écoles.
- Le fait que les normes sociales, culturelles et relatives au genre sur lesquelles reposent certaines formes de la violence et du harcèlement à l'école, tolèrent ou nient le problème, de sorte qu'il est difficile de discuter ou de se plaindre de la violence et du harcèlement à l'école.
- La faiblesse de la coordination entre le secteur de l'éducation et les ministères chargés d'autres secteurs, tels que la santé, les services sociaux et la protection de l'enfance, et des partenariats avec d'autres acteurs clés, notamment la société civile, les syndicats, les parents et les communautés.
- La participation limitée des enfants et des adolescents à la planification et à l'exécution des interventions visant à prévenir la violence et le harcèlement à l'école et à rendre les écoles plus sûres.
- L'absence de mécanismes de signalement sûrs, confidentiels et adaptés aux élèves qui soient accessibles à l'ensemble des enfants et adolescents et tiennent compte des difficultés que certains pourraient avoir à se plaindre d'actes de violence ou de harcèlement à l'école.
- L'absence de conseils et autres formes de soutien et le caractère insuffisant des systèmes permettant de diriger les victimes, les auteurs, les spectateurs et les familles affectées vers des services sanitaires ou autres.
- Des données factuelles limitées, avec des exemples relativement peu nombreux de bonnes pratiques, peu d'évaluations des interventions et programmes conçus pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école, et le manque d'information sur les stratégies efficaces dans différents contextes.
- Le manque relatif de données sur les causes, la nature, l'ampleur et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école, du fait de l'absence de définitions et d'indicateurs normalisés, d'une collecte systématique de données, et du signalement insuffisant des cas de violence et de harcèlement à l'école.



Les familles et les communautés doivent prendre conscience des effets de la violence et du harcèlement sur la santé et le bien-être des enfants. michaeljung/Shutterstock.com

### Les actions prioritaires

Pour relever ces défis et faciliter la réalisation du Programme 2030, il conviendrait d'entreprendre en priorité les actions suivantes :

- Renforcer le cadre législatif et réglementaire et la mobilisation en vue d'éliminer la violence et le harcèlement à l'école.
- Faire mieux prendre conscience de la violence à l'encontre des enfants, des effets néfastes de la violence et du harcèlement à l'école et des conséquences bénéfiques du bannissement de la violence dans les écoles.
- Établir des partenariats, en s'assurant notamment la participation active des enfants et des adolescents, afin de combattre la violence et le harcèlement à l'école.
- Développer la capacité du personnel éducatif à prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.
- Mettre en place des mécanismes de signalement de la violence et du harcèlement à l'école et des services de soutien.
- Améliorer la collecte de données et d'éléments factuels sur les causes, la nature, l'ampleur et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école et sur les réponses efficaces qui y sont apportées.

# 1. Introduction

## ■ 1.1 Contexte et justification

La violence scolaire, qui comprend les violences physiques, psychologiques et sexuelles et le harcèlement, est un phénomène qui touche tous les pays. Parmi ses causes profondes figurent les normes de genre et les normes sociales ainsi que des facteurs structurels et contextuels plus généraux comme l'inégalité des revenus, les privations, la marginalisation et les conflits. On estime à 246 millions le nombre d'enfants et d'adolescents qui, sous une forme ou une autre, sont confrontés chaque année à la violence scolaire.<sup>6</sup> Les données recueillies en Europe, en Amérique du Nord et en Australasie suggèrent que le harcèlement est la forme la plus répandue de violence scolaire, et celui-ci sera donc traité séparément dans le présent rapport. Néanmoins, la violence physique, y compris les châtimements corporels infligés par les enseignants, est un phénomène courant dans beaucoup de pays des autres régions.

La violence et le harcèlement à l'école sont des atteintes aux droits des enfants et des adolescents, y compris leurs droits à l'éducation et à la santé. Il est clairement démontré que la violence et le harcèlement à l'école ont un effet négatif sur les résultats scolaires, sur la santé physique et mentale et sur le bien-être émotionnel des élèves qui en sont victimes. Les auteurs de ces actes et ceux qui en sont les témoins sont également affectés. En créant un climat d'anxiété, de peur et d'insécurité incompatible avec l'apprentissage, la violence et le harcèlement ont des répercussions néfastes sur l'environnement scolaire tout entier. Les écoles sont souvent incapables d'y faire face et les mesures qui sont généralement prises, comme le renvoi des auteurs de troubles, ne font que déplacer le problème.

La violence et le harcèlement à l'école ont aussi un coût social et économique plus vaste ainsi qu'un impact à long terme car leurs séquelles persistent à l'âge adulte. Le fait d'avoir pris part à des actes de harcèlement à l'école peut se traduire plus tard par un comportement asocial et délinquant et des difficultés sociales et relationnelles. De plus, la violence scolaire est un important facteur de sous-représentation des filles dans l'éducation.

Il est urgent d'agir pour résoudre le problème d'envergure mondiale que représentent la violence et le harcèlement à l'école et faire en sorte que tous les enfants et tous les adolescents aient accès à des environnements d'apprentissage sûrs et exempts de violence. Cela est également nécessaire pour réaliser les Objectifs de développement durables relatifs à l'éducation de qualité et à la santé et au bien-être des jeunes du inscrits dans le Programme 2030, en particulier les objectifs concernant la qualité de l'éducation (ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), l'égalité des genres (ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et la santé et le bien-être (ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge).

Le Programme 2030 considère la violence à l'encontre des enfants comme un enjeu transversal, et contient des engagements concrets dans ce domaine pour un certain nombre d'objectifs et de cibles. Au titre de l'ODD 4, en particulier, il insiste sur l'importance des connaissances et compétences relatives aux droits de l'homme et de la promotion d'une culture de paix et de non-violence (cible 4.7), ainsi que de la construction d'établissements scolaires adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes et offrant un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous (cible 4.a). En outre, en relation avec l'ODD 16, sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, le Programme 2030 comprend une cible qui appelle à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (cible 16.2). La lutte contre la violence et le

<sup>6</sup> Plan International estime à au moins 246 millions le nombre de garçons et de filles qui souffrent chaque année de la violence scolaire. L'ONG se fonde sur les calculs suivants : l'étude sur la violence à l'encontre des enfants publiée en 2006 par l'ONU indique que 20 à 65 % des élèves sont victimes de harcèlement verbal, la forme de violence la plus courante dans les écoles. Le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 publié par l'UNESCO recense 1,23 milliards d'enfants présents chaque jour dans les écoles primaires et secondaires ; un pourcentage de 20 % de cet effectif mondial donne le chiffre de 246 millions d'enfants. Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2011). Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde.

harcèlement à l'école est aussi un élément essentiel d'autres conventions et engagements internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, obligeant les États à veiller à la protection des enfants, en particulier contre la violence.

Il incombe au secteur de l'éducation, œuvrant en partenariat avec d'autres secteurs et acteurs, y compris les parents et l'ensemble de la communauté, de protéger les enfants et les jeunes de la violence et du harcèlement à l'école en offrant des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs à tous les élèves et en prenant des mesures pour prévenir et combattre ces phénomènes.

Les écoles sont à même de créer un environnement de nature à faire évoluer les attitudes à l'égard de la violence et de la question du genre et propice à l'acquisition de comportements non-violents. En outre, l'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la définition et l'évolution des normes concernant le genre et les relations de pouvoir qui, souvent, sous-tendent la violence. Tant le cadre éducatif que le contenu de l'enseignement et de l'apprentissage peuvent y contribuer. Les écoles sont en outre en mesure de faire acquérir aux enfants et aux adolescents les compétences qui leur sont nécessaires pour communiquer, négocier et résoudre les problèmes de manière pacifique, pour leur inculquer les valeurs de tolérance, de respect et de solidarité et pour promouvoir la non-violence au sein de la communauté tout entière.

## ■ 1.2 Objectifs et structure du rapport

Le présent rapport a été établi pour informer les participants au Colloque international sur la violence et le harcèlement à l'école coorganisé à Séoul (République de Corée) en janvier 2017 par l'UNESCO et l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha. Ce Colloque a pour objet d'encourager les éducateurs, et les responsables, les professionnels et les praticiens du secteur de l'éducation et d'autres secteurs à agir, sur la base de données factuelles, pour créer des environnements d'apprentissage sûrs et exempts de violence ; il vise également à éclairer l'élaboration d'indicateurs mondiaux qui permettent de mieux mesurer et surveiller la violence et le harcèlement à l'école.

Le rapport traite essentiellement de la violence et du harcèlement dans les cadres éducatifs formels, en particulier la violence et le harcèlement entre élèves, et des mesures qui peuvent être prises par le secteur de l'éducation et les écoles pour prévenir et combattre ce problème. Ses objectifs sont les suivants :

- Présenter un aperçu général de la nature, de l'ampleur et de l'impact de la violence et du harcèlement à l'école, en récapitulant les données qui figurent dans les principaux rapports et dans la littérature.
- Faire la synthèse des informations disponibles en ce qui concerne les réponses efficaces, en mettant en avant les initiatives et les mesures existantes et des exemples de politiques et de pratiques avisées.
- Donner des conseils au sujet des actions prioritaires.

Le rapport s'appuie sur les travaux menés par l'UNESCO, l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha et d'autres acteurs sur la violence et le harcèlement à l'école, y compris la violence liée au genre en milieu scolaire et la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre. Il puise principalement dans les rapports publiés par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et l'examen des données disponibles produites par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et d'autres organismes (voir les sources essentielles mentionnées dans la bibliographie).

Même si le rapport s'adresse avant tout aux ministères de l'éducation et aux autres ministères compétents dans des domaines tels que la santé, le bien-être social et la justice, ainsi qu'aux responsables, planificateurs et professionnels de l'éducation, aux associations d'enseignants et aux gestionnaires et au personnel des écoles, nous espérons qu'il sera également utile aux autres acteurs qui cherchent à prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école, comme les organisations de la société civile, les associations de parents d'élèves, les organisations et réseaux de jeunes, et les organisations privées, en particulier celles qui interviennent dans le secteur des technologies de l'information.

# 2. Le problème

*La présente section récapitule les données disponibles sur les différents aspects, l'ampleur et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école. Elle décrit leurs manifestations et leurs causes profondes, indique quelles sont les catégories d'enfants et de jeunes les plus exposés et analyse la prévalence de la violence et du harcèlement à l'école, y compris le cyber-harcèlement, et les effets sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants et adolescents.*

## ■ 2.1 Les différents aspects de la violence et du harcèlement à l'école

### 2.1.1 Qu'est-ce que la violence à l'école ?

La violence scolaire comprend les violences physiques, psychologiques et sexuelles et le harcèlement, et a pour auteurs et victimes les élèves, les enseignants et les autres personnels scolaires.<sup>7</sup>



Données de Plan International

On entend par violence physique toute forme d'agression physique destinée à blesser, y compris les châtimements corporels et le harcèlement physique infligés par des adultes ou d'autres enfants. Tous les châtimements corporels utilisent la force physique pour provoquer une douleur ou une gêne plus ou moins grande ; il s'agit souvent de sanctionner de mauvais résultats scolaires ou un écart de conduite.<sup>8</sup>

La violence psychologique comprend les agressions verbales et violences émotionnelles, consistant notamment à isoler, rejeter, ignorer, insulter, dénigrer par des rumeurs ou des mensonges, railler, ridiculiser, humilier ou menacer, ainsi que les punitions psychologiques. Ces dernières, qui se distinguent des châtimements corporels, sont infligées par le personnel et visent à humilier, dénigrer, ériger en bouc émissaire, menacer, effrayer ou ridiculiser un enfant ou un adolescent.<sup>9</sup>

Les violences sexuelles comprennent les actes d'intimidation de caractère sexuel, le harcèlement sexuel, les attouchements forcés, la contrainte et le viol, et visent aussi bien les filles que les garçons.

7 Noter que si certaines organisations utilisent des catégories différentes, en distinguant par exemple les violences ayant une dimension extérieure, comme les violences exercées en bandes, les quatre catégories susmentionnées reflètent une typologie généralement reconnue de la violence scolaire. Il importe en outre de noter que les enfants peuvent être victimes de violences commises par d'autres membres de la communauté sur leurs trajets entre le domicile et l'école.

8 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools : A global perspective bridging the gap between standards and practice.

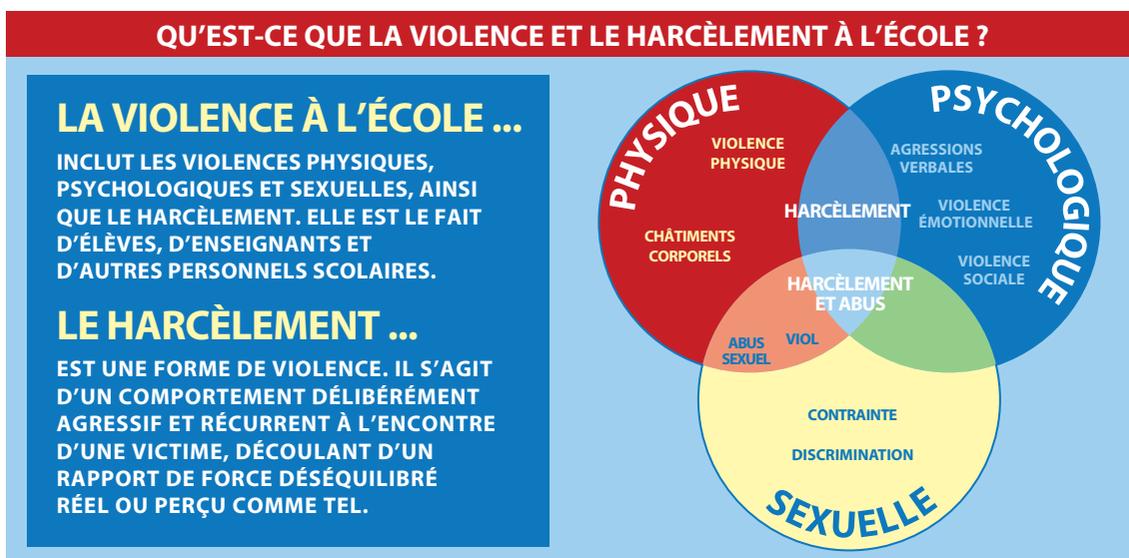
9 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools : A global perspective bridging the gap between standards and practice.

Le harcèlement est un ensemble de comportements plutôt qu'un incident isolé, qui tend à s'aggraver s'il reste impuni. On peut le définir comme un comportement intentionnel et agressif récurrent, caractérisé par un rapport de force déséquilibré réel ou perçu comme tel, lors duquel la victime se sent vulnérable et incapable de se défendre. Il peut être physique (coups, y compris avec les pieds, destruction de biens), verbal (railleries, insultes ou menaces), ou social (diffusion de rumeurs ou exclusion d'un groupe).<sup>10</sup>

- Selon une étude s'appuyant sur les données issues de trois enquêtes nationales réalisées aux États-Unis,<sup>11</sup> les formes les plus communes de harcèlement sont les insultes, quolibets et sobriquets, les coups, agressions directes et vols, et les menaces, le fait de répandre des rumeurs et l'exclusion sociale ou l'isolement.
- Dans le cadre du projet Young Lives<sup>12</sup> sur les enfants pauvres, au cours duquel 12 000 d'entre eux ont été suivis pendant 15 ans en Éthiopie, en Inde, au Pérou et au Viet Nam, les enfants ont été interrogés sur leur expérience du harcèlement quand ils avaient 15 ans. Les formes de harcèlement les plus souvent mentionnées étaient de type indirect et relationnel, tels que les humiliations et l'exclusion sociale ; le harcèlement verbal était lui aussi couramment cité, et le harcèlement physique arrivait en dernière position.

Un autre type de harcèlement est le harcèlement en ligne ou cyber-harcèlement, avec lequel le risque et la souffrance acquièrent une dimension nouvelle. Le cyber-harcèlement consiste à poster ou envoyer des messages électroniques, pouvant contenir des textes, des images et des vidéos, en vue de harceler, menacer ou prendre pour cible une autre personne dans des médias et sur des plates-formes variés, comme les réseaux sociaux, les salons de discussion, les blogs, la messagerie instantanée et les messages courts. L'objectif peut être notamment de répandre des rumeurs, de mettre en ligne de fausses informations, de diffuser des messages blessants, des commentaires ou des photos embarrassantes, ou d'exclure quelqu'un de réseaux en ligne ou d'autres systèmes de communication. Les auteurs de cyber-harcèlement agissent sous le couvert de l'anonymat. Ils sont à même d'attaquer leurs victimes à tout instant et à toute heure et les messages et images qu'ils diffusent peuvent toucher rapidement un public très large.<sup>13</sup>

Le harcèlement en ligne ou direct est une préoccupation majeure pour beaucoup d'enfants.<sup>14</sup> Cela a été confirmé par un rapport de 2014 de Child Helpline International, qui montre que le harcèlement est le motif le plus fréquent qui pousse les enfants et les adolescents à appeler un numéro d'assistance téléphonique.<sup>15</sup>



10 Olweus, D., *Bullying at school : What we know and what we can do* (Understanding Children's Worlds), Wiley-Blackwell, 1993.

11 Voir National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention and the United States Department of Education, *Bullying Surveillance Among Youths : Uniform Definitions for Public Health et Recommended Data Elements, Version 1.0, 2014* (<http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/bullying-definitions-final-a.pdf>).

12 Cité dans Nations Unies (2016). *Protection des enfants contre les brimades*. Rapport du Secrétaire général.

13 Voir par exemple [http://srs.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/documents/docs/A\\_HRC\\_31\\_20\\_FR.pdf](http://srs.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/documents/docs/A_HRC_31_20_FR.pdf).

14 Nations Unies (2016). *Protection des enfants contre les brimades*. Rapport du Secrétaire général.

15 Voir [http://www.childhelplineinternational.org/media/149816/violence\\_against\\_children.pdf](http://www.childhelplineinternational.org/media/149816/violence_against_children.pdf).

## 2. Le problème

### 2.1 Les différents aspects de la violence et du harcèlement à l'école

#### 2.1.2 Les causes profondes de la violence et du harcèlement à l'école

Parmi les causes profondes de la violence et du harcèlement à l'école figurent les normes de genre et les normes sociales et des facteurs contextuels et structurels plus généraux.

Les normes discriminatoires liées au genre qui fondent la domination exercée par les hommes et de la position subalterne des femmes, et la perpétuation de ces normes par la violence, se rencontrent sous une forme ou une autre dans presque toutes les cultures. L'inégalité entre les genres et le caractère répandu de la violence à l'encontre des femmes au sein de la société exacerbent ce problème. De même, les normes sociales sur lesquelles repose l'autorité exercée par les enseignants sur les enfants peuvent légitimer le recours à la violence pour maintenir la discipline et se faire respecter.

La pression exercée par les normes de genre dominantes est elle aussi très forte. Les jeunes qui ne peuvent ou ne veulent pas se conformer à ces normes sont souvent punis par des actes de violence et de harcèlement dans les écoles.

Les écoles peuvent elles-mêmes « enseigner » aux enfants à être violents à travers des pratiques, des programmes et des manuels discriminatoires. Si rien n'est fait pour y mettre un frein, la discrimination liée au genre et les rapports de pouvoir déséquilibrés qui ont cours dans les établissements peuvent encourager des attitudes et des pratiques qui s'imposent aux enfants, perpétuent des normes de genre inéquitables et tolèrent la violence, y compris les châtiments corporels.

Les écoles et le système éducatif opèrent en outre dans le cadre de facteurs sociaux et structurels plus généraux et reproduisent des environnements où les enfants et les adolescents ne sont pas protégés contre la violence et le harcèlement. Les violences physiques et sexuelles peuvent par exemple être plus répandues à l'école dans les contextes où elles sont également plus communes dans l'ensemble de la société. Les études semblent indiquer que les violences sexuelles et le harcèlement sexuel à l'encontre des filles sont plus graves dans les écoles où les autres formes de violence ont cours, et dans les situations de conflit et d'urgence,<sup>16</sup> et que la violence en bandes est plus courante dans les écoles situées dans des contextes où les bandes, les armes et les drogues font partie de la culture locale.

#### 2.1.3 Les enfants et adolescents vulnérables à la violence et au harcèlement à l'école

Les enfants et adolescents vulnérables pour d'autres raisons présentent souvent un risque accru d'être victimes de la violence et du harcèlement à l'école.

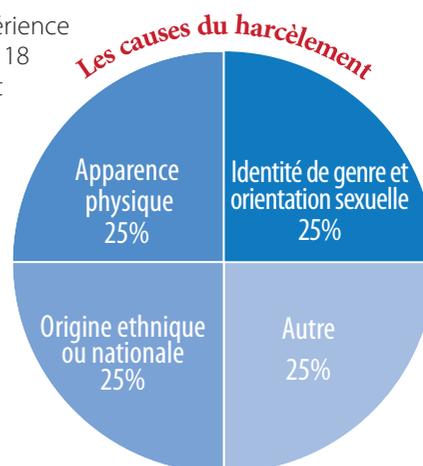
Tous les enfants et les adolescents sont exposés à la violence et au harcèlement à l'école, mais ceux qui sont vulnérables du fait de facteurs tels que la pauvreté, le statut social associé à l'origine ethnique, les différences



<sup>16</sup> Voir par exemple <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232107F.pdf> et [https://doj19z5hov92o.cloudfront.net/sites/default/files/ressource/2012/11/5876-final\\_high\\_incidence\\_of\\_sgbv\\_15\\_may.pdf](https://doj19z5hov92o.cloudfront.net/sites/default/files/ressource/2012/11/5876-final_high_incidence_of_sgbv_15_may.pdf)

linguistiques ou culturelles, la migration ou le déplacement, ou le handicap<sup>17</sup>, ou bien qui sont orphelins ou issus de familles affectées par le VIH, risquent davantage d'en être les cibles. Les études, notamment celle réalisée par l'UNICEF en 2016 qui est citée ci-après, indiquent que l'apparence physique, comme par exemple l'obésité ou une maigreur excessive, est souvent elle aussi un motif de harcèlement.

- Dans l'enquête UNICEF U-Report/RSSG-VEE de 2016 sur l'expérience du harcèlement à laquelle ont répondu 100 000 jeunes de 18 pays,<sup>18</sup> 25 % de ceux se sont dits victimes de harcèlement l'avaient été en raison de leur apparence physique, 25 % en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle et 25 % en raison de leur origine ethnique ou nationale.<sup>19</sup>
- Selon un rapport de 2016 de l'ONU<sup>20</sup>, les enfants en situation de vulnérabilité qui sont victimes de stigmatisation, de discrimination ou d'exclusion, présentent des risques accrus d'être harcelés directement et en ligne.
- Les enfants handicapés, ceux qui sont exclus de la société, qui ne sont pas scolarisés ou qui appartiennent à des minorités ou sont affectés par la migration risquent aussi d'avoir un moindre accès à l'Internet et donc d'être moins bien informés de la sécurité en ligne. Lorsqu'ils accèdent à l'Internet, ils sont alors plus exposés au cyber-harcèlement<sup>21,22</sup>.
- Les punitions infligées par les enseignants risquent de cibler plus particulièrement les enfants et adolescents issus de groupes stigmatisés et marginalisés ; les enfants de réfugiés et de migrants, par exemple, peuvent être punis parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue d'instruction, et l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants note que, en Inde, les enseignants de la caste supérieure sont plus enclins à dénigrer et humilier les enfants des castes plus basses.<sup>23</sup> De même, un rapport de Human Rights Watch datant de 2014 cite des exemples de discrimination et de violence physique infligées par les autorités scolaires de quatre États de l'Inde aux enfants dalits, musulmans et issus de groupes tribaux ; les filles, en particulier, risquent d'être retirées de l'école par leurs parents, inquiets pour leur sécurité.
- Le harcèlement dont sont victimes les enfants et adolescents réfugiés ou demandeurs d'asile et ceux qui sont affectés par la migration présente beaucoup de caractéristiques communes avec les incidents motivés par des préjugés, le harcèlement sexuel et les crimes haineux dans les écoles, lesquels sont généralement liés à une discrimination sur la base de la race, de la couleur, de l'origine ethnique, de la religion ou d'autres facteurs en rapport avec l'identité. Le « harcèlement des immigrants » a été défini comme un « harcèlement qui vise la condition d'immigrant d'un tiers ou ses origines familiales étrangères sous la forme de sarcasmes et d'insinuations, de références désobligeantes à l'immigration, d'agressions physiques, ou de manipulation ou d'exclusion sociale liée au statut d'immigré ».<sup>24</sup>
- Les enfants et les adolescents socialement et économiquement défavorisés sont souvent soumis à un stress, une discrimination et un dénigrement accrus à l'école. La pauvreté peut contribuer à une mauvaise image de soi et ceux qui sont victimes de harcèlement, d'humiliation et de mauvais traitements peuvent se sentir incapables d'en parler parce qu'ils craignent de ne pas être crus ou d'être tenus pour responsables des incidents violents.<sup>25</sup> L'étude menée dans le cadre du projet Young Lives a constaté des taux de harcèlement régulièrement plus élevés chez les enfants issus de familles pauvres. D'autres projets, comme le projet d'ActionAid sur la violence sexuelle à l'encontre des filles, ont montré que



Données provenant de la publication de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.

17 Devries, K. M. et al. (2014). Violence against primary school children with disabilities in Uganda: a cross-sectional study. BMC Public Health, No. 14, p. 1017.

18 Les jeunes qui ont pris part à cette enquête appartenaient aux pays suivants : Burkina Faso, Chili, Guinée, Indonésie, Irlande, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Ukraine et Zambie.

19 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.

20 Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.

21 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Information and communications technologies: Maximizing children's potential protecting children from online violence, including sexual exploitation.

22 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232107f.pdf>

23 Cité dans UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

24 Scherr, T. G. et Larson, J. Bullying dynamics associated with race, ethnicity, and immigration status. Dans S. R. Jimerson, S. M. Swearer, et D. L. Espelage (dir. publ.), Handbook of Bullying in Schools: An International Perspective. New York: Taylor and Francis, 2010.

25 Voir ATD Quart Monde, Making Human Rights Work for People Living in Extreme Poverty: a handbook for implementing the United Nations Guiding Principles on Extreme Poverty and Human Rights, World Franciscan International, 2015.

## 2. Le problème

### 2.1 Les différents aspects de la violence et du harcèlement à l'école

l'exploitation sexuelle pouvait être liée à la pauvreté, certains enseignants de sexe masculin imposant des relations sexuelles aux filles pour payer les frais de scolarité.

#### 2.1.4 Le genre est clairement une dimension de la violence et du harcèlement à l'école

La violence liée au genre consiste en des violences ou menaces de violences sexuelles, physiques ou psychologiques motivées par des normes relatives au genre et des attitudes, tacites, inconscientes ou dissimulées, qui alimentent les stéréotypes sous l'effet d'une dynamique fondée sur des rapports de pouvoir inégaux.



Des données suggèrent que les garçons sont plus susceptibles de perpétrer des actes de violence physique et d'en être les victimes. Photo de Accra, Ghana. Sura Nualpradid/Shutterstock.com

L'inégalité entre les genres, les rapports de force déséquilibrés et la tolérance de la violence à l'égard des femmes et des filles favorisent les violences sexuelles dont les filles sont victimes à l'école, y compris le harcèlement sexuel, la contrainte et le viol.

Les enfants et les adolescents dont l'orientation sexuelle, ou l'identité ou l'expression de genre ne sont pas conformes aux normes traditionnelles en la matière sont également plus exposés à la violence et au harcèlement à l'école. Il s'agit là d'une forme particulière de violence liée au genre qui est inspirée par des stéréotypes résultant de normes et d'attitudes tacites, inconscientes ou dissimulées. C'est ainsi que, dans certains contextes, des garçons peuvent être l'objet de railleries concernant leur manque de virilité ou des filles de railleries concernant leur manque de féminité.

railleries concernant leur manque de virilité ou des filles de railleries concernant leur manque de féminité.

Il semble qu'il existe des différences dans la nature des violences et du harcèlement exercés et subis par les garçons et par les filles, sans que celles-ci soient observées de manière constante. Certaines des données disponibles suggèrent que les garçons infligent et subissent plus souvent des violences physiques et les filles des violences psychologiques.<sup>26</sup> Néanmoins, tous les enfants et adolescents sont confrontés aux deux types de violence et il importe de ne pas minimiser les violences physiques chez les filles et les violences psychologiques chez les garçons lorsque l'on mesure l'ampleur et la prévalence de la violence et du harcèlement à l'école. Des éléments indiquent aussi que les filles sont plus exposées aux violences sexuelles.<sup>27</sup> Selon les données existantes, les garçons semblent plus souvent victimes de châtiments corporels ou de châtiments corporels plus sévères à l'école, même si les filles y sont aussi exposées.

- Des données issues de l'enquête mondiale sur la santé des écoliers (GSHS)<sup>28</sup> montrent que les garçons sont plus nombreux que les filles à faire état de bagarres, ce qui semble être le cas dans toutes les régions.
- Une enquête réalisée aux États-Unis a conclu que les garçons présentaient un risque plus important que les filles d'être victimes de violences physiques de la part d'autres élèves.<sup>29</sup>
- L'étude menée dans le cadre du projet Young Lives a montré que les garçons couraient un risque sensiblement plus grand d'être victimes de harcèlement physique et verbal, et les filles de harcèlement indirect ou relationnel.
- Dans une enquête nationale réalisée à Malte, 61 % des garçons qui pratiquaient le harcèlement disaient se livrer à des violences physiques, contre 30 % chez les filles ; en revanche, 43 % des filles qui pratiquaient le harcèlement déclaraient chercher à isoler leurs victimes, contre 26 % chez les garçons.<sup>30</sup>
- Une étude réalisée en Australie a montré que les garçons étaient harcelés plus souvent que les filles, en particulier dans les établissements d'enseignement secondaire. Si les garçons et les filles étaient victimes de railleries et de quolibets en proportions presque égales, les garçons étaient harcelés et menacés physiquement plus souvent que les filles. Celles-ci étaient plus nombreuses à déclarer être tenues à l'écart de manière délibérée et malveillante. Les réactions différaient aussi : les garçons étaient moins enclins à admettre faire l'objet de tracasseries et ceux qui l'admettaient disaient éprouver de la colère, tandis que les filles se sentaient tristes et misérables.<sup>31</sup>

26 UNICEF (2014). Hidden in plain sight : A statistical analysis of violence against children.

27 Voir UNESCO et ONU-Femmes (2016). Global guidance on addressing school-related gender-based violence.

28 Voir <http://www.who.int/chp/gshs/en>.

29 CDC (2016). Youth risk behaviour surveillance – United States, 2015.

30 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

31 Owens, L. et al. Sex and age differences in victimization and conflict resolution among adolescents in a South Australian school. *Aggressive Behaviour*, Vol. 31, No. 1, 2005.

### 2.1.5 Les types de violence et de harcèlement à l'école varient avec l'âge

L'incidence des différents types de violence et de harcèlement à l'école semble varier avec l'âge.

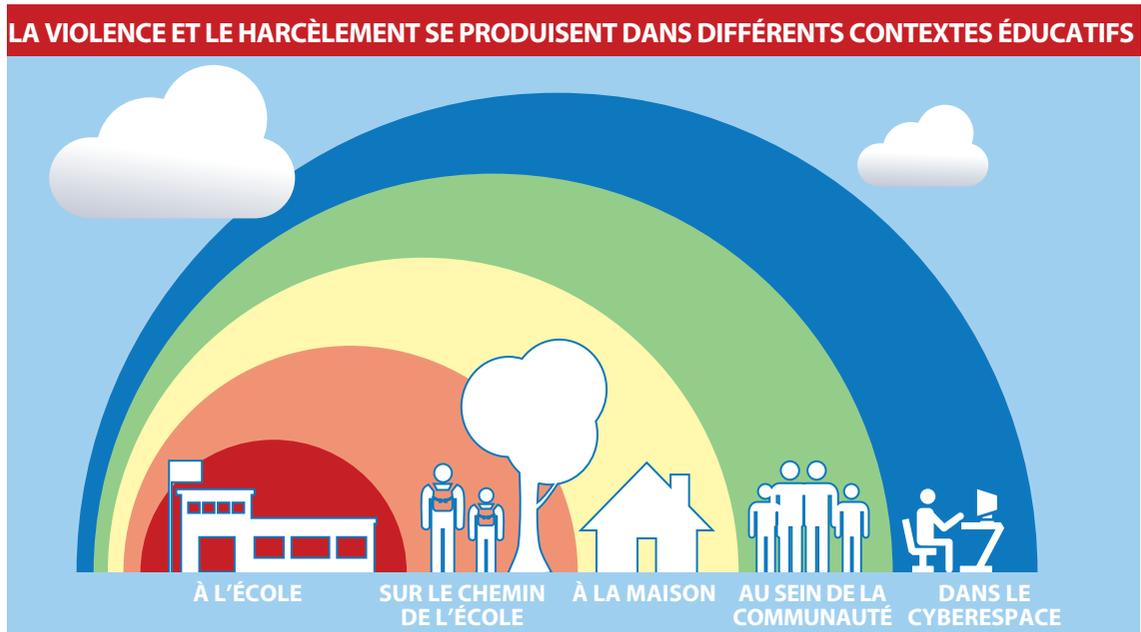
Les données – limitées – dont on dispose suggèrent que les agressions physiques et le harcèlement direct diminuent, tandis que le cyber-harcèlement augmente, à mesure que les enfants avancent en âge.

- L'enquête GSHS,<sup>32</sup> qui collecte des données sur les élèves âgés de 11, 13 et 15 ans, semble indiquer que, dans certains pays, la prévalence du harcèlement décroît entre 11 et 15 ans, mais s'accroît à l'inverse dans d'autres pays.
- Les données issues de trois enquêtes nationales réalisées aux États-Unis<sup>33</sup> montrent que les formes de harcèlement les plus répandues, notamment les insultes, les coups, le vol, les menaces, la diffusion de rumeurs et l'exclusion sociale, tendent à diminuer avec l'âge, le harcèlement direct reculant de près de 50 % entre 14 et 18 ans, tandis que le cyber-harcèlement diminue selon les réponses à un rythme plus faible, de 17 % à 13 %.
- Selon d'autres recherches,<sup>34</sup> l'incidence du harcèlement sous forme d'agression physique est plus forte à l'école primaire, alors que le cyber-harcèlement, observé davantage dans les établissements du premier et du deuxième cycles du secondaire, prend de l'ampleur dans ce groupe d'âge.

### 2.1.6 Où la violence et le harcèlement à l'école se produisent-ils ?

La violence et le harcèlement à l'école peuvent se produire à l'intérieur comme à l'extérieur de la classe, aux abords des écoles, sur le chemin de l'école, ainsi que sur Internet.

La violence, en particulier la violence physique parmi les élèves, ainsi que la violence physique perpétrée



par les enseignants et d'autres membres du personnel scolaire, peut se produire à la vue d'autres élèves, par exemple dans les cours de récréation, en classe ou dans le cadre des activités sportives à l'école.

Le harcèlement semble plus susceptible de se produire dans des endroits tels que les toilettes, les vestiaires, les couloirs et d'autres lieux où les enfants et les adolescents sont moins facilement visibles ou surveillés par les enseignants et les autres membres du personnel scolaire. Les enseignants peuvent également ne pas reconnaître le harcèlement ou les codes, les langages et les pratiques que les enfants ou les adolescents utilisent pour se harceler mutuellement, et le harcèlement qui se produit à leur insu est difficile à repérer.<sup>35</sup> Dans certains cas, les enseignants eux-mêmes autorisent ou adoptent des comportements violents et intimidants.

32 <http://www.who.int/chp/gshs/en>.

33 National Center for Injury Prevention and Control, CDC and the US Department of Education, *Bullying Surveillance Among Youths: Uniform Definitions for Public Health and Recommended Data Elements*, Version 1.0, 2014.

34 Organisation mondiale de la Santé, *Behaviour in School Aged Children*, a collaborative cross-national study. <http://www.hbsc.org/publications/factsheets/Bullying-and-fighting-english.pdf>).

35 Roman, M. et Murillo, F. J. *Latin America : School bullying and academic achievement*. CEPAL Review, août 2011.

Les enfants et les adolescents peuvent aussi être confrontés à la violence et au harcèlement aux abords des écoles et sur le chemin de l'école. Selon un rapport du Ministère de l'éducation de la République de Corée de 2015<sup>36</sup>, 75,5 % des actes de violence et de harcèlement à l'école se produisent à l'intérieur de l'école, et 24,5 % en dehors.

#### 2.1.7 Les enfants et les adolescents peuvent être à la fois victimes et auteurs

Certains enfants et adolescents sont confrontés à la violence et au harcèlement à la maison comme à l'école, et à la fois dans le monde réel et virtuel. La frontière entre le monde réel et virtuel est de plus en plus floue alors que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) devient partie intégrante du quotidien des enfants et des adolescents. Il est courant que ceux qui se déclarent auteurs d'actes de harcèlement en ligne se déclarent également victimes de harcèlement sur Internet, et de nombreuses victimes de harcèlement en ligne le sont également en personne.

Les auteurs de brimades ont souvent des problèmes sous-jacents ; ils peuvent agir en raison d'un sentiment de frustration, d'humiliation ou de colère, ou pour acquérir un certain statut social.<sup>37</sup>

- Le Centre de recherche sur le cyber-harcèlement aux États-Unis indique que de nombreux enfants et adolescents qui se déclarent victimes de harcèlement en ligne sont également confrontés à d'autres formes de harcèlement. De même, l'enquête « EU Kids Online » de l'Union européenne, portant sur 25 pays européens, a observé que près de la moitié des victimes de harcèlement en ligne avaient également été harcelées en personne, une combinaison qui se révèle particulièrement éprouvante.
- Selon les résultats de l'Enquête nationale sur l'exposition des enfants à la violence aux États-Unis, menée en 2008<sup>38</sup>, « parmi ceux ayant déclaré avoir été directement victimes de violence, 64,5 % ont signalé plusieurs types. Un nombre important d'enfants ont fait état de niveaux d'exposition élevés à différents types de violence durant l'année écoulée : plus de 10 % ont signalé au moins cinq expositions directes à différents types de violence ».
- Une autre étude menée en 2012 aux États-Unis, portant sur 20 406 élèves de lycée, a révélé un chevauchement important entre le harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement, en particulier parmi les groupes d'élèves vulnérables. Les filles étaient plus susceptibles que les garçons de se déclarer victimes à la fois de cyber-harcèlement et de harcèlement à l'école – 11 % contre 8 %. Parmi les jeunes qui s'identifiaient comme non hétérosexuels, 23 % se sont déclarés victimes à la fois de cyber-harcèlement et de harcèlement à l'école, contre seulement 9 % parmi ceux qui s'identifiaient comme hétérosexuels.<sup>39</sup>
- Un rapport des Nations Unies de 2016<sup>40</sup> révèle que le harcèlement en ligne des adolescentes s'accompagne souvent d'intimidation à caractère sexuel. Les auteurs peuvent notamment rendre publics des messages ou images de nature sexuelle échangés par SMS ou intimider et harceler leurs victimes sur la toile, parfois en vue de les forcer à accomplir certains actes sexuels (extorsion sexuelle).

#### 2.1.8 Une partie des victimes de violence et de harcèlement à l'école n'en parlent à personne.

Les enfants et adolescents qui sont les plus vulnérables et qui ont le plus besoin de soutien sont souvent les moins susceptibles de signaler des incidents ou de chercher de l'aide. Les raisons pour lesquelles ils n'en parlent à personne ou ne signalent pas les actes de violence et de harcèlement sont le manque de confiance envers les adultes, en particulier les enseignants, la peur de répercussions ou de représailles, les sentiments de culpabilité, de honte ou de confusion, la crainte de ne pas être pris au sérieux ou le fait de ne pas savoir où chercher de l'aide.

Les enfants et les adolescents croient souvent que les adultes, notamment les enseignants, ne voient pas le harcèlement, même lorsqu'il se produit juste devant eux, ou qu'ils n'associent pas certains actes à du harcèlement, alors que les enfants le font. Lorsque les auteurs sont des enseignants ou d'autres membres du personnel scolaire, il est particulièrement difficile de signaler les actes de violence ou les abus.

- Les données disponibles indiquent que de nombreuses victimes de violence et de harcèlement à l'école tardent à signaler leur agression<sup>41</sup>. Les abus ou l'exploitation peuvent également être perçus comme des actes normaux, et la peur et la croyance que personne ne peut aider entraînent de faibles niveaux de signalement.<sup>42</sup>

36 Ministère coréen de l'éducation (2015). Résultats de la 2<sup>nd</sup>e enquête sur la violence à l'école en 2015.

37 Organisation des Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.

38 Finkelhor, D et al. (2011). Polyvictimization: children's exposure to multiple types of violence, crime, and abuse.

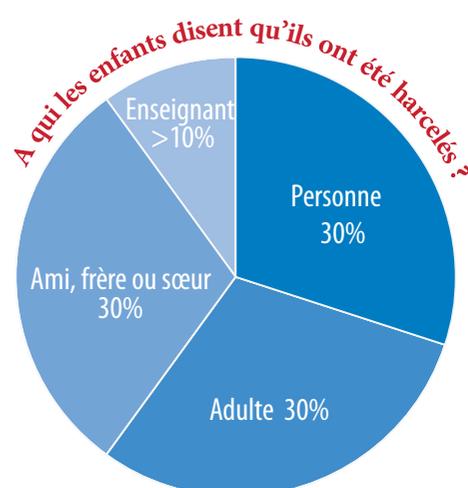
39 Schneider et al (2012).

40 Organisation des Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.

41 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

42 OMS (2016). INSPIRE. Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

- Le sondage d'opinion UNICEF U-Report/RSSG-VEE de 2016 a révélé que 30 % de ceux qui avaient été harcelés n'en avaient parlé à personne, 30 % en avaient parlé à un adulte et plus de 30 % en avaient parlé à un ami ou à un frère ou une sœur ; moins de 10 % en avaient parlé à un enseignant. Les raisons qui conduisent à n'en parler à personne sont notamment la peur ou la honte, le fait de ne pas savoir à qui se confier et de penser que le harcèlement est normal.
- Un rapport des Nations Unies de 2016<sup>43</sup> montre que les enfants et les adolescents qui sont victimes de brimades préfèrent parfois ne pas signaler ces incidents à leurs parents et professeurs ou à d'autres adultes, soit parce qu'ils ont peur des représailles, soit parce qu'ils craignent, dans le cas d'un harcèlement en ligne, de se voir interdire l'usage de leur ordinateur, d'Internet ou de leur téléphone mobile.



Données provenant de la publication de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.

## 2.2 L'ampleur de la violence et du harcèlement à l'école

### 2.2.1 Le harcèlement est largement répandu dans les écoles à travers le monde.

Les enquêtes nationales sur le harcèlement utilisent des définitions différentes et produisent par conséquent des estimations variables, mais les données disponibles indiquent systématiquement que le harcèlement est courant dans un grand nombre de pays et qu'il touche un nombre considérable d'enfants et d'adolescents<sup>44,45</sup>.

Données provenant du Suicide Prevention Resource Centre, Suicide and Bullying, Issue Brief, SPRC, 2011

- Dans le sondage d'opinion UNICEF U-Report/RSSG-VEE de 2016, auquel 100 000 jeunes ont répondu



dans 18 pays, deux-tiers ont indiqué qu'ils avaient été victimes de harcèlement.<sup>46</sup>

- Un autre rapport de l'UNICEF a montré que le harcèlement était un problème mondial.<sup>47</sup> Les données recueillies dans le cadre de plusieurs enquêtes dans 106 pays ont révélé que la proportion d'adolescents âgés de 13 à 15 ans déclarant avoir été récemment victimes de harcèlement allait de 7 % au Tadjikistan à 74 % au Samoa. Dans 14 des 67 pays à revenu faible ou intermédiaire disposant de données, plus de la moitié des adolescents de ce groupe d'âge ont déclaré avoir été récemment victimes de harcèlement.

43 Organisation des Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.

44 Voir <http://www.who.int/chp/gshs/en>.

45 Srabstein, Jorge, C. et Leventhal, Bennett, L., "Prevention of bullying-related morbidity and mortality: a call for public health policies", Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2010.

46 Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.

47 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

## 2. Le problème

### 2.2 L'ampleur de la violence et du harcèlement à l'école

- Dans une étude de l'Enquête mondiale de l'OMS sur la santé des écoliers, compilant des bases de données de 19 pays à revenu faible et intermédiaire entre 2003 et 2006, 34 % des élèves âgés de 11 à 13 ans déclaraient avoir été harcelés au cours du mois précédent, et 8 % déclaraient être victimes de harcèlement au quotidien.
- Des recherches menées entre 2003 et 2005 dans un certain nombre de pays en développement dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la santé des écoliers ont mis en évidence une grande diversité d'expériences nationales : en Chine, 17 % des filles et 23 % des garçons âgés de 13 à 15 ans déclaraient avoir été harcelés au cours des 30 derniers jours mais en Zambie, ces chiffres s'élevaient à 67 % pour les filles et 63 % pour les garçons.<sup>48</sup>
- Les données des pays européens indiquent des écarts tout aussi importants avec 15 % des filles et des garçons âgés de 11, 13 et 15 ans en Suède déclarant avoir été harcelés au cours des deux derniers mois, contre environ 65 % des filles et des garçons en Lituanie.<sup>49</sup>
- Durant l'année scolaire 2007-2008 aux États-Unis, 32 % des élèves âgés de 12 à 18 ans ont déclaré avoir été harcelés. Parmi ces élèves, 21 % ont indiqué avoir été harcelés une ou deux fois par mois ; 10 % ont indiqué avoir été harcelés une ou deux fois par semaine ; et 7 % ont indiqué avoir été harcelés quotidiennement. Environ 9 % ont déclaré avoir été blessés physiquement.<sup>50</sup>
- Une étude de l'UNESCO menée en 2006 dans 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, basée sur des données concernant environ 91 000 élèves âgés de 10 à 14 ans, a révélé que 51 % de ces élèves affirmaient avoir subi une forme de harcèlement au cours du mois précédent, les chiffres nationaux allant de 13 % à Cuba à 63 % en Colombie. Le vol était l'expérience la plus fréquemment signalée, et venaient ensuite les insultes ou les menaces.<sup>51</sup>
- Dans une étude de 2011 menée en France par l'Observatoire international de la violence à l'école, basée sur une enquête nationale auprès de 12 326 élèves âgés de 9 à 11 ans, environ 32 % déclaraient être parfois victimes d'actes de harcèlement verbal et 35 % déclaraient être parfois victimes d'actes de violence physique à l'école, commis dans les deux cas par d'autres élèves.<sup>52</sup>
- L'étude australienne sur la prévalence du harcèlement caché (Australian Covert Bullying Prevalence Study) menée en 2007 auprès d'élèves âgés de 9 à 15 ans, a révélé que 27 % d'entre eux indiquaient être fréquemment victimes de harcèlement, tandis que 9 % avouaient se livrer à des actes de harcèlement.<sup>53</sup>
- La même enquête de 2015 sur les jeunes des classes 9 à 12 aux États-Unis mentionnée plus haut<sup>54</sup> révèle que 20,2 % d'entre eux ont déclaré être harcelés dans l'enceinte de l'école et que 15,5 % ont indiqué avoir été harcelés en ligne pendant les 12 mois qui ont précédé l'enquête.
- Le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006 note que dans une enquête menée au Laos, 98 % des filles et 100 % des garçons déclaraient avoir été témoins de harcèlement à l'école, et que les victimes étaient principalement des filles ou des élèves issus des minorités ethniques.
- Dans une enquête menée auprès des écoles publiques de Nairobi, au Kenya, entre 63 % et 82 % des élèves faisaient état de différents types de harcèlement, tandis qu'une enquête en Afrique du Sud a révélé que plus de la moitié des répondants avaient été victimes de harcèlement à une ou deux reprises au cours du mois précédent.<sup>55</sup>



Le harcèlement est courant dans un grand nombre de pays.  
© Driscoll Imaging/Shutterstock.com

48 Voir Pinheiro, Paulo Sérgio (2006). Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

49 Pinheiro, Paulo Sérgio (2006). Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

50 Suicide Prevention Resource Centre, Suicide and Bullying, Issue Brief, SPRC (2011).

51 Deuxième étude explicative et comparative régionale (SERCE) (2006). OREALC/UNESCO Santiago.

52 Debarbieux, Éric, À l'école des enfants heureux... enfin presque, cité dans le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools.

53 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

54 DC (2016). Understanding school violence [www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school\\_violence\\_fact\\_sheet-a.pdf](http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school_violence_fact_sheet-a.pdf)

55 Jones N., et al, 2008. Working Paper. Painful lessons: The politics of preventing sexual violence and bullying at school. PLAN/ODI.

### 2.2.2 Le cyber-harcèlement est un problème croissant.

L'un des facteurs déterminants de l'augmentation des cas de cyber-harcèlement est l'essor rapide de l'accès des enfants à Internet et aux autres TIC. Une estimation récente indique qu'un tiers des utilisateurs d'Internet dans le monde ont moins de 18 ans.<sup>56</sup> Les enfants vont sur Internet de plus en plus tôt et en plus grand nombre, et l'âge moyen de la première connexion à Internet diminue. La plupart des données disponibles sur la prévalence du cyber-harcèlement proviennent d'enquêtes menées dans les pays industrialisés, mais l'utilisation d'Internet s'étend dans le monde et il sera important pour les autres pays d'être proactifs dans la surveillance du problème et de mettre en place des mesures visant à prévenir et à lutter contre cette forme spécifique de harcèlement.

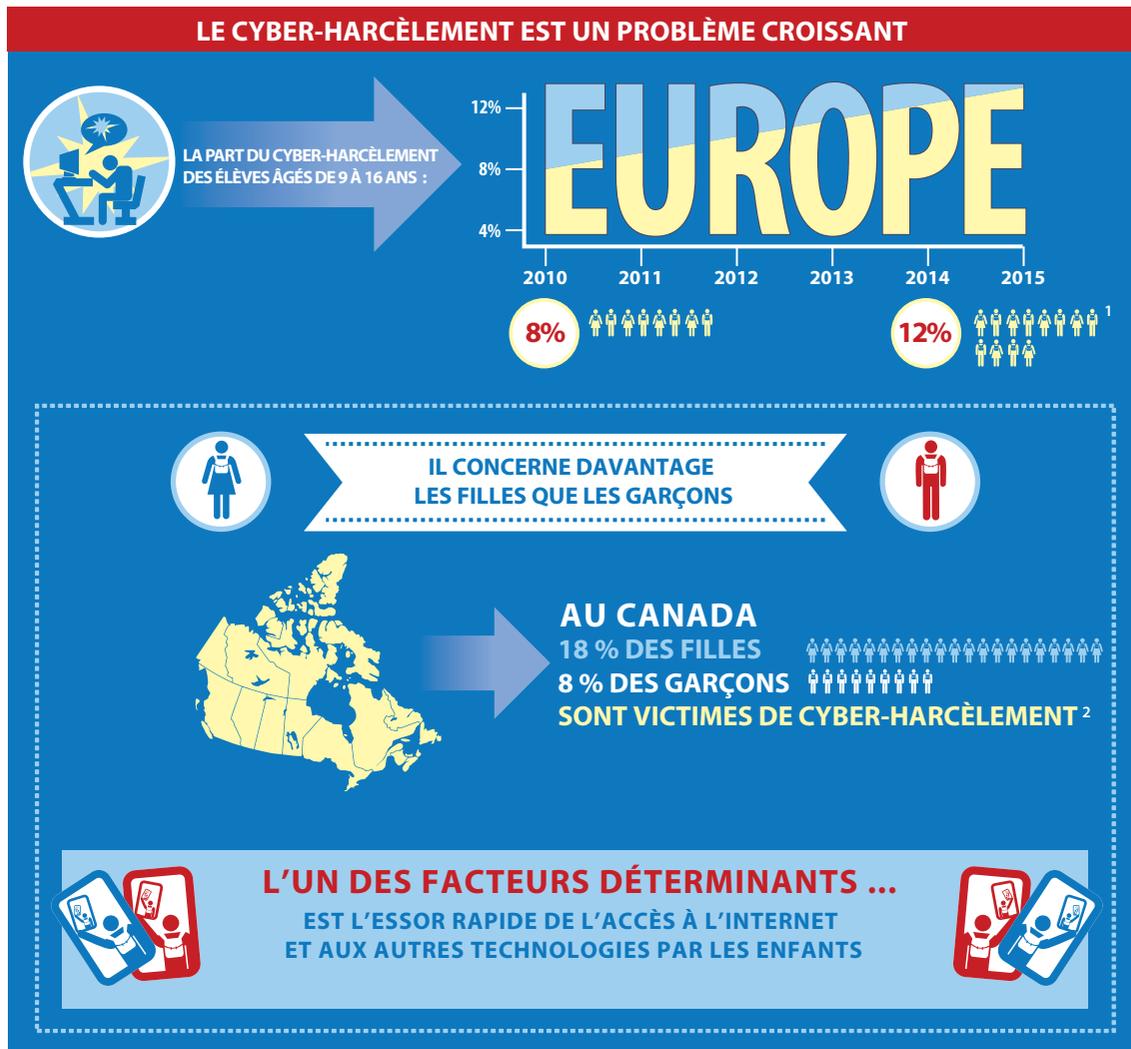
- Entre 2009 et 2011, l'enquête « EU Kids Online » a recueilli des données auprès de plus de 25 000 enfants et adolescents âgés de 9 à 16 ans dans 25 pays européens. 6 % d'entre eux déclaraient être victimes de harcèlement en ligne et 3 % avouaient s'être livrés à des actes de harcèlement en ligne. En revanche, les répondants étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient été harcelés en personne, près de 20 % ayant indiqué avoir été harcelés hors ligne. Plus de la moitié de ceux qui avaient été harcelés en ligne indiquaient qu'ils étaient « très contrariés » ou « assez contrariés », alors que 15 % déclaraient ne pas être du tout contrariés. Les filles étaient plus susceptibles que les garçons de se déclarer très contrariés.
- En Europe, où plus de 80 % des 5-14 ans utilisent des téléphones mobiles,<sup>57</sup> on a observé qu'entre 2010 et 2014, la proportion d'enfants et d'adolescents âgés de 9 à 16 ans ayant été exposés au cyber-harcèlement était passée de 8 % à 12 %, en particulier chez les filles et les enfants les plus jeunes. En outre, ce groupe d'âge risque d'être de plus en plus exposé aux messages haineux, aux sites pro-anorexie, aux sites d'automutilation et au cyber-harcèlement.<sup>58</sup>
- Il est ressorti de l'étude australienne sur la prévalence du harcèlement caché (Australian Covert Bullying Prevalence Study) de 2007 qu'environ 7 % des élèves âgés de 9 à 15 ans déclaraient avoir été victimes de cyber-harcèlement, la part des filles et des garçons étant de 8 % et 5 %, respectivement. Le nombre de victimes et de cas de cyber-harcèlement en ligne augmentait avec l'âge, et le harcèlement par le biais des sites de réseaux sociaux était plus fréquent que le harcèlement par téléphone mobile à mesure que les élèves avançaient en âge.
- L'analyse des données canadiennes de l'enquête HBSC 2006-2007, portant sur 1 972 élèves de lycée, a révélé qu'environ 14 % avaient été confrontés au cyber-harcèlement au cours des deux mois précédents. La part des filles était particulièrement élevée, 18 % d'entre elles ayant déclaré avoir été confrontées au cyber-harcèlement, contre 8 % des garçons. Environ 12 % des élèves indiquaient avoir harcelé un autre élève en utilisant un ordinateur, des courriels ou un téléphone mobile au cours des deux mois précédents, et l'on comptait parmi les auteurs de ces actes autant de filles que de garçons.<sup>59</sup>
- L'enquête nationale sur la violence scolaire menée en 2012 en Afrique du Sud a recueilli des données sur les cas de cyber-harcèlement rapportés parmi un échantillon représentatif d'élèves du secondaire. Un sur cinq déclarait avoir été confronté à une certaine forme de cyber-harcèlement au cours de l'année écoulée ; les bagarres en ligne étaient la forme de harcèlement la plus courante, et le cyber-harcèlement sexuel était le moins fréquent. La plupart des auteurs de bagarres en ligne, de partages d'informations et d'envois d'images ou de messages sexuellement explicites étaient des amis.
- Aux États-Unis, selon l'enquête de 2013 sur les comportements à risque des jeunes (Youth Risk Behaviour Survey), 15 % des enfants de la 9e à la 12e année avaient été harcelés en ligne par le biais de courriels, de forums de discussion, de messageries instantanées, de sites Web ou de messages textes au cours de l'année précédente. Les filles étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de cyber-harcèlement que les garçons (21 % contre 9 %, respectivement).

56 Sonia Livingstone, John Carr et Jasmina Byrne, *One in Three: Internet Governance and Children's Rights*, Commission mondiale sur la gouvernance d'Internet, Paper Series n° 22, novembre 2015, p. 7

57 Voir Union internationale des télécommunications, *Use of Information and Communication Technology by the World's Children and Youth*, Genève, 2008.

58 Livingstone, S., Macheroni, G., Olafsson, K. et Haddon, L., "Children's online risks and opportunities: comparative findings from EU Kids Online and Net Children Go Mobile", London School of Economics and Political Science, 2014.

59 Cappadocia, M. C., W. M. Craig et D. Pepler (2013) *Cyberbullying Prevalence, Stability, and Risk Factors During Adolescence*, Canadian Journal of School Psychology, vol. 28, n° 2, pp. 171-192, cité dans Hidden in Plain Sight.



Données provenant de :

- Livingstone, S., Macheroni, G., Olafsson, K. And Haddon, L., « Children's Online Risks And Opportunities: Comparative Findings From Eu Kids Online And Net Children Go Mobile », London School Of Economics And Political Science, 2014.
- Cappadocia, M. C., W. M. Craig et D. Pepler (2013) Cyberbullying Prevalence, Stability, and Risk Factors During Adolescence, Canadian Journal of School Psychology, vol. 28, n° 2, pp. 171-192.

### 2.2.3 Les enfants et adolescents dont l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre ne sont pas conformes aux normes de genre traditionnelles

Les enfants et adolescents dont l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre ne sont pas conformes aux normes de genre traditionnelles sont touchés de façon disproportionnée par la violence et le harcèlement à l'école.

Le harcèlement homophobe cible les élèves lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) et les élèves non conformes à un genre qui ne sont pas LGBT. Les élèves LGBT ont plus de risques d'être confrontés au harcèlement homophobe à l'école que chez eux ou au sein de la collectivité, et c'est d'une violence d'ordre psychologique, y compris l'exclusion sociale et la violence verbale, dont font le plus souvent état les élèves.<sup>60</sup>

- Une analyse de données de l'UNESCO<sup>61</sup> a montré que la proportion d'élèves LGBT confrontés à la violence et au harcèlement à l'école allait de 16 % au Népal à 85 % aux États-Unis, et que la prévalence de la violence était plus forte parmi les élèves LGBT que parmi leurs pairs n'appartenant pas à ce groupe. Il est ressorti d'une étude menée en 2014 en Nouvelle-Zélande, par exemple, que les élèves lesbiennes, gays et bisexuels étaient trois fois plus exposés au harcèlement que leurs pairs hétérosexuels, et que les élèves transgenres avaient cinq fois plus de risques d'être harcelés. Selon des données recueillies en Norvège en 2015, 15 à 48 % des élèves LGBT disaient avoir été harcelés, contre 7 % des élèves hétérosexuels. En Asie,

60 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

61 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

les études montrent que la proportion d'élèves LGBT confrontés au harcèlement va de 7 % en Mongolie à 68 % au Japon.

- Aux États-Unis, une enquête a révélé que 82 % des élèves LGBT âgés de 13 à 20 ans avaient été harcelés verbalement au cours de l'année précédente en raison de leur orientation sexuelle, et que plus de 33 % affirmaient que ces abus se produisaient fréquemment ; 90 % disaient qu'ils se sentaient délibérément exclus ou mis à l'écart par les autres élèves, et 38 % indiquaient être poussés ou bousculés.<sup>62</sup>
- Dans une étude récente, 36 % des jeunes LGBT indiquaient avoir été cyber-harcelés à un moment donné de leur vie, et 17 % l'avaient été au cours du mois précédent, soit des proportions beaucoup plus élevées que chez leurs pairs hétérosexuels (20 % et 7 %, respectivement).<sup>63</sup>
- Les élèves qui ne sont pas LGBT mais qui sont perçus comme n'étant pas conformes aux normes de genre sont également la cible de violences homophobes. En Thaïlande, par exemple, 24 % des élèves hétérosexuels avaient été confrontés à la violence en raison d'une expression de genre perçue comme non conforme aux normes de genre, et au Canada, 33 % des élèves de sexe masculin avaient subi des violences verbales liées à leur orientation sexuelle réelle ou supposée, y compris ceux qui ne se considéraient pas comme gays ou bisexuels.<sup>64</sup>

### 2.2.4 La violence physique et sexuelle

La violence physique et sexuelle touche aussi une proportion considérable d'enfants et de jeunes.

Les données disponibles, provenant pour la plupart de pays industrialisés, indiquent que la violence physique est moins fréquente que le harcèlement dans les écoles de ces pays, et que les garçons ont plus de risques que les filles d'être touchés et impliqués. En revanche, des données empiriques laissent entendre que la violence physique, y compris les châtiments corporels infligés par les enseignants et les autres membres du personnel, est un problème majeur dans les écoles de certains pays dans d'autres régions.

Les données spécifiques concernant la violence sexuelle au sein et aux abords des écoles sont limitées, dans la mesure où la plupart des victimes hésitent à signaler ces actes par peur d'être humiliées, stigmatisées, ou parce qu'elles craignent de ne pas être crues ou de subir les représailles de leur ou de leurs agresseurs. Néanmoins, les informations disponibles semblent indiquer que la violence sexuelle constitue un grave problème dans de nombreux pays, en particulier pour les filles.

- Dans une enquête menée auprès des enseignants et des élèves dans quatre pays d'Afrique australe<sup>65</sup> (Swaziland, Namibie, Botswana et Lesotho), entre 70 % et 96 % des répondants, respectivement au Swaziland et au Botswana, faisaient état de violences dans leur école, y compris de violences physiques et verbales et de violences fondées sur l'expression de genre. Dans l'ensemble, la violence verbale était la forme de violence la plus fréquente, et le plus souvent perpétrée par des garçons plus âgés contre des garçons et des filles plus jeunes. Il a également été fait état de violence liée à la diversité sexuelle dans les quatre pays, par 18 % des répondants au Swaziland jusqu'à 44 % au Botswana.
- Dans une enquête nationale représentative portant sur les jeunes de la 9e à la 12e année aux États-Unis en 2015<sup>66</sup>, 7,8 % déclaraient s'être bagarrés physiquement au sein de l'école dans les 12 mois avant l'enquête, 5,6 % indiquaient qu'ils n'étaient pas allés à l'école pendant un ou plusieurs jours dans les 30 jours avant l'enquête parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité à l'école ou sur le chemin de l'école, 4,1 % déclaraient avoir porté une arme (revolver, couteau ou matraque) au sein de l'école pendant un ou plusieurs jours dans les 30 jours avant l'enquête, et 6 % déclaraient avoir été menacés ou blessés avec une arme au sein de l'école à une ou plusieurs reprises dans les 12 mois avant l'enquête.
- Si, dans la plupart des pays, les garçons sont plus susceptibles que les filles de déclarer avoir été attaqués physiquement à l'école, dans une enquête nationale représentative de 2012 portant sur des élèves du secondaire en Afrique du Sud, citée dans le rapport de l'UNICEF de 2014<sup>67</sup>, environ 6 % à la fois des garçons et des filles déclaraient avoir été attaqués ou blessés physiquement à l'école au cours de l'année précédente. En outre, 22 % affirmaient s'être fait menacer, voler ou agresser à l'école.
- On estime que plus de la moitié des enfants dans le monde vivent dans des pays où ils ne sont pas légalement protégés contre les châtiments corporels à l'école. En décembre 2014, 122 États interdisaient

62 GLSEN (2012). The 2011 national school climate survey: The experiences of LGBT youth in our nation's schools. [www.glsen.org](http://www.glsen.org)

63 Hinduja, S. et Patchin, J.W. Cyberbullying: Identification, prevention and response, Cyberbullying Research Center, 2014 ([www.cyberbullying.us](http://www.cyberbullying.us)).

64 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

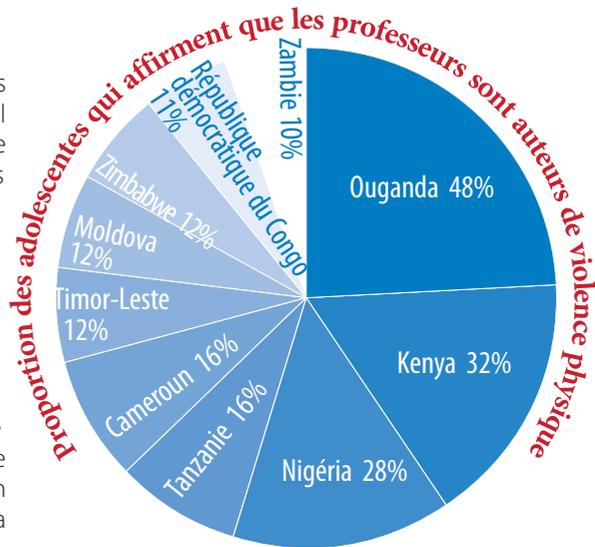
65 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

66 CDC (2016). Understanding school violence. [http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school\\_violence\\_fact\\_sheet-a.pdf](http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school_violence_fact_sheet-a.pdf)

67 NICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

les châtiments corporels à l'école mais 76 pays ne les interdisaient pas.<sup>68</sup> Le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants note que les châtiments corporels sont souvent infligés pour sanctionner de mauvais résultats scolaires ou un mauvais comportement, par exemple, et des études dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord révèlent que des enfants sont fouettés à cause de leurs mauvais résultats aux examens individuels et collectifs.

- L'analyse des données de l'Enquête démographique et de santé (DHS) et de l'Enquête à indicateurs multiples (MICS) figurant dans un rapport de l'UNICEF de 2014<sup>69</sup> a montré que la plupart des auteurs de violences physiques à l'encontre des garçons adolescents étaient les camarades et les enseignants. Les auteurs de violences physiques à l'encontre des filles adolescentes étaient le plus souvent les parents et les autres éducateurs, mais les enseignants étaient cités par une proportion considérable de filles dans certains pays, à savoir 48 % en Ouganda, 42 % au Kenya, 32 % au Nigéria, 28 % en Tanzanie, 16 % au Cameroun, 12 % au Timor-Leste, 12 % au Timor-Leste, 11 % en République démocratique du Congo et 10 % en Zambie.
- Un document de référence de l'UNESCO<sup>70</sup> cite un certain nombre d'études menées en Inde qui mettent en évidence la forte prévalence des châtiments corporels dans les écoles. Par exemple, dans la première étude nationale sur la maltraitance des enfants de 2007, plus de deux enfants sur trois déclaraient avoir subi des violences physiques, y compris des châtiments corporels, et en dehors de la famille, les enseignants en étaient les principaux auteurs. C'est parmi les garçons et les enfants des familles les plus pauvres et des castes inférieures que l'on observait les taux de châtiments corporels les plus élevés. Bien que le châtiment corporel dans les écoles en Inde ait été interdit en 2009 pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, la pratique a persisté. Par exemple, une étude menée par Young Lives<sup>71</sup> dans l'Andhra Pradesh, où le châtiment corporel a été interdit, a révélé que 82 % des garçons et 72 % des filles âgées de 7 à 8 ans avaient subi des punitions physiques à l'école au cours de la semaine précédente.
- Environ 120 millions de filles âgées de moins de 20 ans dans le monde, soit une sur dix, ont subi des violences sexuelles. Bien que ces données ne soient pas ventilées en fonction de l'endroit où ces violences se sont produites, des taux élevés de harcèlement sexuel ont été observés dans de nombreux pays.
- Un document de politique conjoint du Rapport mondial de suivi sur l'EPT (GMR), de l'UNESCO et de l'UNGEI de 2015<sup>72</sup> cite une analyse montrant que deux directeurs d'école sur cinq en Afrique australe et de l'Est font état de harcèlement sexuel entre élèves dans leurs écoles primaires, selon des données du Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ). En Afrique du Sud, une récente enquête nationale a révélé que 8 % des filles suivant des études secondaires avaient subi des agressions sexuelles graves ou des viols au cours de l'année précédente tandis qu'elles étaient à l'école.<sup>73</sup> Selon des données publiées en 2005, 6,2 % des élèves en Allemagne et 1,1 % en Belgique avaient été agressés sexuellement. Dans une enquête menée au Canada, une fille sur quatre interrogées déclarait avoir été victime de harcèlement sexuel à l'école.<sup>74</sup>
- Le document de politique conjoint du Rapport mondial de suivi (GMR), de l'UNESCO et de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) de 2015 cite également des cas de harcèlement sexuel par des enseignants. Par exemple, des actes de coercition et des abus sexuels commis par des enseignants en échange de meilleures notes ont été signalés en Amérique latine et en Afrique, et l'on a fait état, en Afrique, de situations dans lesquelles les enseignants forçaient les filles qui ne pouvaient pas payer les frais liés à leurs études à avoir des relations sexuelles<sup>75,76</sup>.



Données provenant de UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

68 Voir l'Initiative mondiale en vue de mettre fin à tous les châtiments corporels infligés aux enfants [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org) et <http://unesco.unesco.org/images/0023/002321/232107E.pdf>, p7.

69 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

70 Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002323/232399e.pdf>

71 Voir <http://www.younglives.org.uk>

72 GMR, UNESCO, UNGEI (2015). Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous.

73 Burton et Leoschut (2013), cité dans <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232107f.pdf>

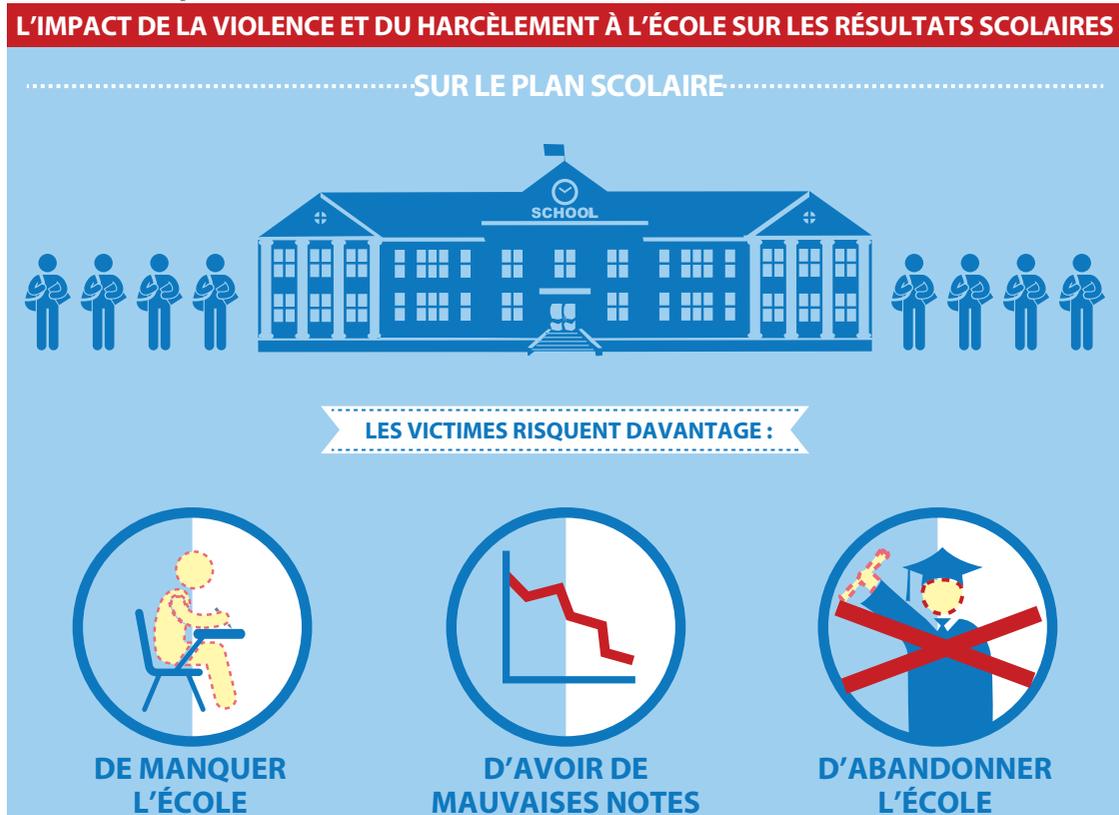
74 Cité dans Plan - Apprendre sans peur : Campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école.

75 GMR, UNESCO, UNGEI (2015). Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous.

76 Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002323/232399e.pdf>

- Les cas de violence sexuelle à l'école ou sur le chemin de l'école sont également fréquents dans certains pays. Par exemple, au Kenya, une femme et un homme sur cinq ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans ont déclaré que le premier incident s'était produit à l'école.<sup>77</sup>

## 2.3 L'impact de la violence et du harcèlement à l'école



### 2.3.1 La violence et le harcèlement à l'école ont un impact néfaste sur la qualité de l'éducation et sur les résultats scolaires.

Les effets de la violence et du harcèlement à l'école sur l'éducation des victimes sont considérables. La violence et le harcèlement commis par des enseignants ou d'autres élèves peuvent susciter chez les enfants et les adolescents la peur d'aller à l'école et interagir avec leur capacité à se concentrer en classe ou à participer aux activités scolaires. Ils peuvent aussi avoir des effets similaires sur les spectateurs.

Parmi les conséquences, on peut citer le fait de manquer des cours, d'éviter des activités scolaires, ou d'abandonner complètement l'école, des situations qui affectent à leur tour les résultats scolaires et l'achèvement des études, ainsi que les perspectives d'éducation et d'emploi futures. Les enfants et les adolescents qui sont victimes de violence risquent d'atteindre des niveaux d'éducation inférieurs et d'être moins enclins à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les analyses des évaluations internationales de l'apprentissage mettent en évidence l'impact du harcèlement sur les résultats de l'apprentissage. Ces analyses montrent clairement que le harcèlement réduit les performances des élèves dans des matières clés telles que les mathématiques, et d'autres études ont également prouvé l'impact négatif de la violence et du harcèlement à l'école sur le rendement scolaire.<sup>78</sup>

Les témoins et le climat scolaire dans son ensemble pâtissent de la violence et du harcèlement à l'école. Les environnements d'apprentissage dangereux créent un climat de peur et d'insécurité et le sentiment que les enseignants n'ont pas le contrôle ou qu'ils ne se préoccupent pas du bien-être des élèves, et cela réduit la qualité de l'enseignement pour l'ensemble des élèves.

77 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

78 Voir par exemple : [http://www.ungei.org/resources/files/Safe\\_Learning\\_and\\_Achievement\\_FINAL.pdf](http://www.ungei.org/resources/files/Safe_Learning_and_Achievement_FINAL.pdf), [http://timssandpirls.bc.edu/timss2011/downloads/T11\\_IR\\_M\\_Chapter6.pdf](http://timssandpirls.bc.edu/timss2011/downloads/T11_IR_M_Chapter6.pdf), <http://condevcenter.org/wp-content/uploads/2016/03/The-Effects-of-School-Related-Gender-Based-Violence-on-Academic-Performance-Evidence-from-Botswana-Ghana-and-South-Africa.pdf>, Devries, K et al (2014). School violence, mental health and educational performance in Ugandan primary school children: a cross-sectional survey, *Pediatrics*, 133, e129–e137.

- Il ressort d'une étude menée en 2010<sup>79</sup> au Royaume-Uni que les élèves âgés de 16 ans qui avaient été harcelés à l'école présentaient deux fois plus de risques de n'avoir ni éducation, ni travail ni formation, et d'avoir des niveaux de salaires plus bas à l'âge de 23 et 33 ans, que ceux qui n'avaient pas été harcelés. De même, les jeunes hommes qui n'ont ni éducation, ni travail ni formation ont trois fois plus de risques de souffrir de dépression et cinq fois plus de risques d'avoir un casier judiciaire.
- Selon une analyse de données de l'UNESCO<sup>80</sup>, en Thaïlande, 31 % des élèves ayant été victimes de moqueries ou de harcèlement homophobes ont déclaré avoir manqué l'école au cours du mois précédent. En Argentine, 45 % des élèves transgenres ont quitté l'école, et les élèves LGBT en Australie, au Chili, au Danemark, à El Salvador, en Italie et en Pologne ont déclaré avoir des résultats scolaires inférieurs à ceux de leurs camarades hétérosexuels.
- Un rapport la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants de 2012<sup>81</sup> note que « tant pour le harceleur que pour l'élève qui est harcelé, le cycle de la violence et de l'intimidation entraîne [...] de mauvais résultats scolaires ». Il conclut également que « [...] les enfants qui étudient dans un environnement violent obtiennent des résultats scolaires plus faibles que les autres, et les enfants qui sont harcelés présentent souvent des résultats scolaires en forte baisse et une réticence à participer aux activités scolaires. En outre, leur droit aux loisirs, aux jeux et aux récréations peut être compromis dans la mesure où ils s'isolent des autres enfants et se désintéressent des loisirs et des activités parascolaires ».
- Le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006 note que les agressions verbales, le harcèlement et la violence sexuelle dans les écoles sont des causes souvent citées pour expliquer le manque de motivation, l'absentéisme et les abandons. Par ailleurs, les châtiments corporels constituent également un facteur d'abandon scolaire dans certains pays. Par exemple, dans une étude au Népal, 14 % des abandons scolaires étaient attribués aux châtiments corporels et à la peur des enseignants.
- Parmi les obstacles à l'éducation des filles liés à la violence figurent la coercition et le harcèlement sexuels, les abandons scolaires liés aux grossesses précoces, les risques sur le chemin de l'école et les décisions des parents de garder leurs filles à la maison à cause du risque de violence au sein ou aux abords de l'école.<sup>82</sup> Un rapport de l'UNICEF<sup>83</sup> cite une enquête représentative à l'échelle nationale portant sur les élèves de primaire en Éthiopie, qui a révélé que l'exposition à la violence à l'école faisait baisser la participation des filles en classe ainsi que leurs résultats scolaires, et qu'elle faisait augmenter les taux d'abandon. En outre, certains pays ont mis en place des politiques pour expulser ou exclure les élèves enceintes de l'école. Lorsque les filles restent à l'école ou qu'elles reviennent après leur accouchement, elles peuvent être victimes de harcèlement ou d'agressions verbales de la part de leurs camarades et des enseignants.<sup>84</sup>

*« La violence ou la menace de violence peut être telle que les enfants abandonnent l'école ou sont gardés à la maison par les parents inquiets. Cela affecte ainsi négativement leurs chances de se sortir de la pauvreté. »<sup>85</sup>*

#### **2.3.2 La violence et le harcèlement à l'école nuisent à la santé physique, mentale et émotionnelle des enfants et des adolescents.**

La violence physique peut entraîner des blessures non mortelles ou mortelles, ou d'autres préjudices corporels. La violence sexuelle s'accompagne du risque d'infection par le VIH, d'autres maladies sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées. En outre, l'exposition à la violence et au harcèlement à un jeune âge peut avoir des conséquences négatives sur la santé à plus long terme.

Les enfants et les adolescents qui sont harcelés ont plus de risques de rencontrer des difficultés dans leur rapport aux autres, d'être dépressifs, solitaires ou anxieux, d'avoir une faible estime d'eux-mêmes, et d'avoir des pensées suicidaires ou de tenter de se suicider. La violence et le harcèlement à l'école ont également un impact sur la santé mentale et émotionnelle des auteurs et des spectateurs.

- Un rapport des centres pour la lutte contre les maladies (CDC) des États-Unis de 2016<sup>86</sup> souligne l'impact de la violence à l'école sur la santé physique et mentale, et note que « la plupart des jeunes connaissent des blessures

79 Ellery, F et al. (2010). Prevention Pays: the economic benefits of ending violence in schools. PLAN international : Royaume-Uni.

80 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

81 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools: A global perspective bridging the gap between standards and practice.

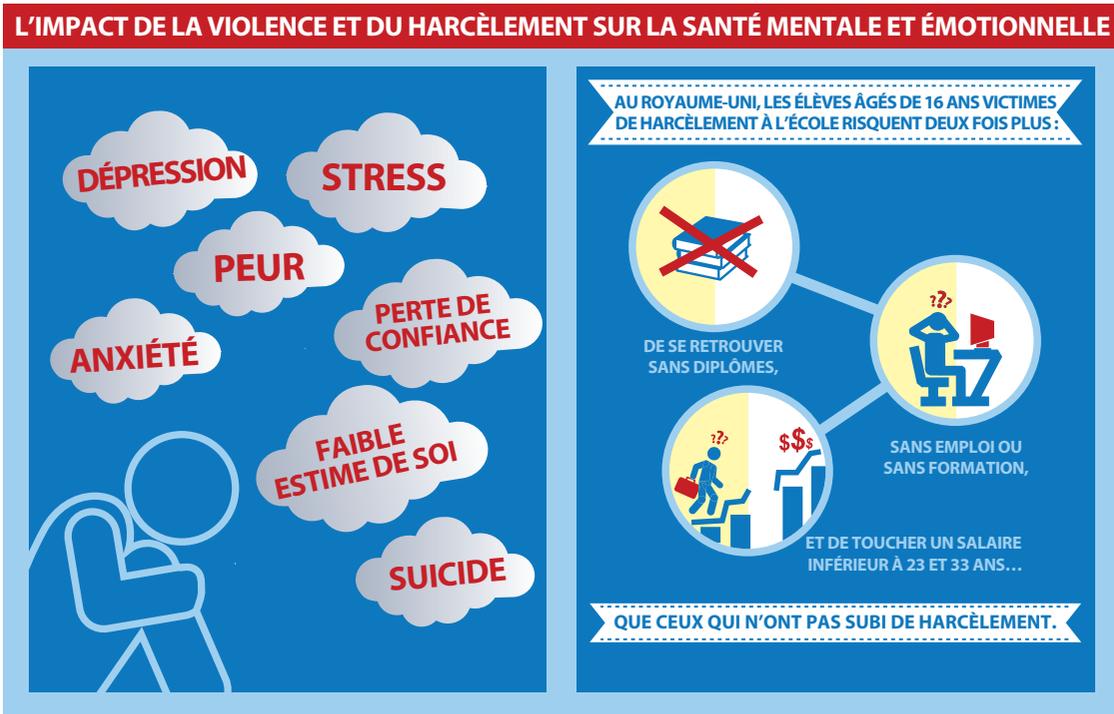
82 Voir Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Toward a World Free from Violence: Global Survey on Violence against Children, Organisation des Nations Unies, New York, 2015.

83 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

84 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230510E.pdf>

85 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools: A global perspective bridging the gap between standards and practice.

86 CDC (2016). Understanding school violence. [http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school\\_violence\\_fact\\_sheet-a.pdf](http://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/school_violence_fact_sheet-a.pdf)

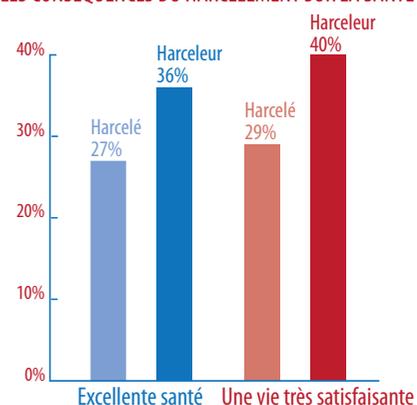


Données provenant de Ellery, F., Kassam, N., & Bazan, C. (2010). Prevention Pays: The Economic Benefits Of Ending Violence In Schools. Plan international: Royaume-Uni, 10.

non mortelles. Certaines d'entre elles sont relativement mineures, comme les coupures, les bleus et les fractures. D'autres blessures, telles que les blessures par balle et les traumatismes crâniens, sont plus graves et peuvent entraîner une invalidité permanente. Toutes les blessures ne sont pas visibles. L'exposition à la violence à l'école peut entraîner un grand nombre de comportements et de conséquences néfastes pour la santé, tels que la consommation d'alcool et de drogues, et peut conduire au suicide. La dépression, l'anxiété et de nombreux autres problèmes psychologiques, notamment la peur, peuvent découler de la violence à l'école ».

- Un récent rapport des Nations Unies<sup>87</sup> note que « la santé physique et mentale des enfants harcelés est menacée : ils peuvent montrer des signes de dépression ou avoir des problèmes d'alimentation et de sommeil, ou se plaindre de symptômes physiques tels que des maux de tête ou d'estomac. » Les élèves victimes de harcèlement sont plus susceptibles que leurs camarades d'être dépressifs, solitaires ou anxieux, et d'avoir une faible estime d'eux-mêmes<sup>88,89</sup>.
- Une série d'études, citées dans une récente analyse de données de l'UNESCO<sup>90</sup>, montrent que les enfants et les jeunes qui ont été victimes de harcèlement homophobe présentent un risque accru d'anxiété, de dépression, de peur, de stress, de faible estime de soi, de solitude, d'automutilation et de pensées suicidaires.
- Le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006 comprend une étude de l'impact du harcèlement sur la santé dans 28 pays européens, qui a mis en évidence des effets négatifs sur la santé physique et psychologique et démontré que plus les enfants et les adolescents étaient harcelés, plus ils avaient de symptômes de mauvaise santé. Une analyse des données de 30 pays industrialisés et en transition a également montré que les enfants qui étaient harcelés, de même que les harceleurs, étaient moins susceptibles que les autres enfants de dire qu'ils étaient en excellente santé (27 % contre 36 %) et qu'ils avaient une vie très satisfaisante (29 % contre 40 %).

**LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SUR LA SANTÉ**



Données provenant du Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006

87 Organisation des Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.

88 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools: A global perspective bridging the gap between standards and practice.

89 <http://www.hbsc.org/publications/factsheets/Bullying-and-fighting-english.pdf> (consulté le 24 juin 2015).

90 UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.

- L'exposition à la violence à un jeune âge peut nuire au développement du cerveau et endommager d'autres parties du système nerveux, ainsi que les systèmes endocrinien, circulatoire, musculosquelettique et reproducteur, respiratoire et immunitaire, avec des conséquences à vie.<sup>91</sup>
- Une méta-analyse d'études longitudinales sur l'impact du harcèlement sur les auteurs datant de 2011<sup>92</sup> indique que la santé mentale et psychologique des harceleurs est affectée, et qu'ils présentent un risque accru de dépression plus tard dans leur vie. Les « harceleurs harcelés » peuvent présenter de plus faibles niveaux de fonctionnement, notamment des dépressions ou d'autres problèmes de santé, par rapport à ceux qui déclarent être harcelés ou auteurs d'actes de harcèlement.<sup>93</sup>
- D'autres études ont mis en évidence les effets néfastes sur la santé émotionnelle des témoins d'actes de harcèlement.<sup>94</sup>

#### 2.3.3 La violence et le harcèlement à l'école engendrent des coûts économiques et sociaux importants.

- Le Rapport mondial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006 montre que les victimes de châtiments corporels, à la fois à l'école et à la maison, peuvent devenir des adultes passifs et trop méfiants, ou agressifs eux-mêmes. La participation à des actes de harcèlement à l'école peut être un indicateur d'un futur comportement antisocial ou criminel. Le fait d'être harcelé est également lié à un risque accru de troubles alimentaires et de difficultés sociales et relationnelles.<sup>95</sup>
- D'autres études ont démontré les effets à plus long terme du harcèlement à l'école. Par exemple, dans le cadre d'une étude portant sur tous les enfants nés en Angleterre, en Écosse et au pays de Galles pendant une semaine en 1958, les données concernant 7 771 enfants qui avaient été harcelés à l'âge de 7 et 11 ans ont été analysées. À l'âge de 50 ans, ceux qui avaient été harcelés en tant qu'enfants avaient moins de chances d'avoir obtenu de bons résultats scolaires et de vivre avec un conjoint ou un partenaire ou de bénéficier d'un soutien social adéquat. Ils obtenaient également des scores plus faibles aux tests de mémoire verbale conçus pour évaluer le QI cognitif même lorsqu'on tenait compte de leurs niveaux d'intelligence durant l'enfance, et déclaraient plus souvent être en mauvaise santé. Les effets du harcèlement étaient visibles près de quarante ans plus tard, avec des impacts sur la santé et des conséquences économiques et sociales persistant à l'âge adulte. Pour les enfants, « les camarades ont une influence beaucoup plus importante que ce que l'on pensait. C'est une chose terrible que d'être exclu par ses camarades ».<sup>96</sup>
- L'impact économique de la violence contre les enfants et les adolescents est considérable.<sup>97</sup> Le coût de la violence des jeunes au Brésil est estimée à elle seule à près de 19 milliards de dollars des États-Unis chaque année, dont 943 millions de dollars peuvent être liés à la violence dans les écoles. Aux États-Unis, le coût de la violence à l'école pour l'économie est estimé à 7,9 milliards de dollars par an.<sup>98</sup>
- Un travail d'analyse soutenu par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) montre que la violence liée au genre en milieu scolaire peut, à elle seule, être associée à la perte d'une année d'enseignement primaire, ce qui se traduit par un coût annuel d'environ 17 milliards de dollars des États-Unis pour les pays à revenu faible et intermédiaire.<sup>99</sup>
- Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, on a estimé que les coûts économiques de seulement quelques-unes des conséquences de la maltraitance infantile sur la santé représentaient entre 1,4 % et 2,5 % du PIB annuel de la région.
- En Argentine, le manque à gagner pour la société résultant de l'ensemble des abandons scolaires précoces équivaut à 11,4 % du PIB, et en Égypte, environ 7 % des revenus potentiels sont perdus en raison du nombre d'enfants qui abandonnent l'école.
- Une étude a montré que le Cameroun, le Nigéria et la République démocratique du Congo perdaient chaque année respectivement 974, 1 662 et 301 millions de dollars des États-Unis pour ne pas réussir à éduquer les filles au même niveau que les garçons, et la violence à l'école est l'un des principaux facteurs contribuant à la sous-représentation des filles dans l'éducation.<sup>100</sup>

91 OMS (2016). INSPIRE. Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

92 Ttofi, M. M., Farrington, D. P., Losel, F., et Loeber, R. (2011). Do the victims of school bullies tend to become depressed later in life? A systematic review and meta-analysis of longitudinal studies. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 3(2), 63-73.

93 Veenstra, R. et al. (2005) Bullying and victimization in elementary schools: A comparison of bullies, victims, bully/victims, and uninvolved preadolescents. *Developmental Psychology*, vol. 41, pp. 672-682.

94 Voir UNESCO, En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants, Paris, 2011.

95 UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.

96 <http://www.telegraph.co.uk/news/health/children/10772302/Bullying-at-school-affects-health-40-years-later.html>.

97 OMS (2016). INSPIRE. Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

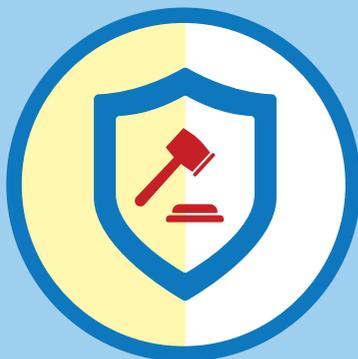
98 Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling violence in schools: A global perspective bridging the gap between standards and practice.

99 RTI International. (2015). What is the cost of school-related gender-based violence? USAID.

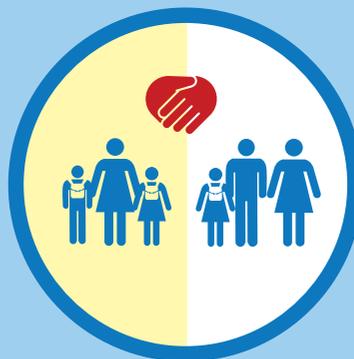
100 Plan (2008). Paying the Price, cité dans Antonowicz, Laetitia, Too Often in Silence. A report on school-based violence in West and Central Africa.

# 3. Les réponses

**LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE REQUIÈRENT  
UNE RÉPONSE GLOBALE DE LA PART DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION**



**UN CADRE JURIDIQUE  
PROTECTEUR**



**PARTENARIATS ET IMPLICATION  
DES ENFANTS ET DES JEUNES**



**DES POLITIQUES, UN LEADERSHIP  
ET UNE SENSIBILISATION EFFICACES**



**DES MÉCANISMES DE  
SIGNALEMENT ET DES  
SERVICES DE SOUTIEN EFFICACES**



**DES DONNÉES FIABLES ET  
DES MÉTHODES DE SUIVI  
ET D'ÉVALUATION RIGOUREUSES**



**LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES  
ENSEIGNANTS ET AUTRE PERSONNEL  
ÉDUCATIF, AINSI QUE DES ENFANTS ET DES JEUNES**

*Il incombe au secteur de l'éducation, en collaboration avec d'autres secteurs et d'autres parties prenantes, de protéger les enfants et les jeunes contre la violence et d'offrir des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs à tous les élèves. L'école constitue également un lieu où il est possible de faire évoluer les mentalités face à la violence et d'assimiler un comportement non-violent. L'environnement d'apprentissage et le contenu éducatif peuvent l'un et l'autre inculquer la compréhension des droits de l'homme, l'égalité entre les genres, les valeurs de respect et de solidarité ainsi que des aptitudes à communiquer, négocier et résoudre les problèmes sans conflit. En outre, les écoles sans violence permettent de promouvoir la non-violence à l'échelle plus large de la communauté.*

La présente section offre une vue d'ensemble des éléments essentiels qui composent toute réponse globale du secteur de l'éducation face à la violence et au harcèlement à l'école et donne en exemple des initiatives et des actions menées dans un certain nombre de pays pour prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement à l'école. Il ressort des données disponibles que les réponses qui reposent sur une approche à l'échelle de l'ensemble du secteur (et de l'école toute entière)<sup>101</sup> et qui donnent lieu à des interventions permettant à la fois de prévenir la violence et le harcèlement à l'école et d'y faire face peuvent avoir un réel effet<sup>102</sup>. Une telle approche ne se contente pas de faire reculer la violence et le harcèlement, mais peut aussi contribuer à lutter contre l'absentéisme, à améliorer les résultats scolaires et à renforcer les compétences sociales et le bien-être des enfants. Une réponse efficace et globale du secteur de l'éducation à la violence et au harcèlement à l'école doit s'articuler autour de l'ensemble des éléments suivants :

- **Leadership politique.** Il s'agit d'élaborer et de faire appliquer des lois et des politiques nationales visant à protéger les enfants et les adolescents de la violence et du harcèlement au sein des écoles, et d'allouer les ressources qui conviennent pour lutter contre ces phénomènes.
- **Environnement scolaire.** Il s'agit d'instaurer des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs ; d'assurer une gestion solide des établissements ; d'élaborer et d'appliquer des politiques et des codes de conduite pour l'école, en faisant en sorte que le personnel qui ne les respecte pas soit amené à rendre des comptes.
- **Capacités.** Il s'agit de former et d'appuyer les enseignants et autre personnel éducatif afin de faire en sorte qu'ils disposent de connaissances et de compétences qui leur permettent d'aborder les programmes d'enseignement de façon à prévenir la violence et de faire face aux cas de violence et de harcèlement à l'école ; de développer les capacités des enfants et des adolescents ; et de faire acquérir les connaissances, les comportements et les compétences appropriés pour prévenir la violence chez les enfants et les adolescents.
- **Partenariats.** Il s'agit de faire connaître les effets néfastes de la violence et du harcèlement à l'école ; de collaborer avec d'autres secteurs au niveau national et local ; de nouer des partenariats avec les enseignants et les syndicats d'enseignants ; de coopérer avec les familles et les communautés ; de favoriser la participation active des enfants et des adolescents.
- **Services et soutien.** Il s'agit de proposer des mécanismes de signalement accessibles, adaptés aux enfants et confidentiels ; de mettre à disposition des services de conseil et de soutien ; et d'orienter vers les services de santé et autres.
- **Données factuelles.** Il s'agit de réaliser des collectes de données approfondies ; d'appliquer des méthodes rigoureuses de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès et les résultats ; et de mener des recherches permettant d'éclairer la conception de programmes et d'interventions.

Des exemples précis de mesures adoptées dans divers pays concernant les différents éléments de toute réponse globale et efficace à la violence et au harcèlement à l'école sont décrits ci-après.

---

101 Les approches à l'échelle de l'école toute entière associent différents acteurs au niveau de l'école ainsi qu'au sein de la collectivité et des autorités locales, dans le cadre d'une série d'activités variées visant à rendre les écoles plus sûres, plus accueillantes pour les enfants et à en faire de meilleurs cadres d'apprentissage pour les enfants.

102 Voir par exemple OMS (2016), *Inspire. Seven strategies for ending violence against children*, qui rassemble des stratégies fondées sur des données factuelles afin de prévenir la violence durant l'enfance, y compris à l'école [résumé en français : « *Inspire. Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'école à l'encontre des enfants* »].

## ■ 3.1 Leadership politique

Une législation nationale protectrice constitue un aspect essentiel de toute réponse globale à la violence et au harcèlement à l'école. Un cadre juridique protecteur prévoit également des lois interdisant les châtiments corporels au sein de l'école. Les lois contribuent à transmettre à la société un message condamnant clairement la violence et sont le fondement d'une culture du respect des droits de l'enfant. Il est essentiel de veiller à ce que les lois protégeant les enfants et les adolescents de la violence et du harcèlement à l'école soient appliquées et se traduisent par des choix politiques. L'absence de lois et de politiques ou le faible respect des lois et politiques existantes en matière de protection des enfants et des adolescents contre la violence constitue un enjeu essentiel.

### EXEMPLES D' ACTIONS CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE PROVENANT DE DIFFÉRENTS PAYS

#### RÉPUBLIQUE DE CORÉE



UNE LOI CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE PROTÈGE LES DROITS FONDAMENTAUX DES ÉLÈVES

#### AUSTRALIE



LE « CADRE POUR DES ÉCOLES SÛRES » PERMET DE LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

#### FINLANDE



LA LOI SUR L'ÉDUCATION DE BASE STIPULE QUE CHAQUE ÉLÈVE A LE DROIT D'APPRENDRE EN TOUTE SÉCURITÉ

#### JAPON



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION CONTRE LE HARCÈLEMENT VEILLE À CE QUE CE PHÉNOMÈNE NE RESTE JAMAIS SANS RÉPONSE

#### CHILI



LA CAMPAGNE POUR UNE COEXISTENCE PACIFIQUE PROMeut L'HARMONIE DANS LES ÉCOLES

#### AFRIQUE DU SUD



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION A ÉLABORÉ DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES ENSEIGNANTS CONCERNANT LES VIOLENCES SEXUELLES À L'ÉCOLE

#### NORVÈGE



LE DÉFENSEUR DES DROITS DES ENFANTS PROMeut LES RECOMMANDATIONS DES JEUNES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

#### INDONÉSIE



LES JEUNES FONT ÉQUIPE AVEC LE GOUVERNEMENT POUR UNE CAMPAGNE CONTRE LE HARCÈLEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

#### AFGHANISTAN



LE PROJET « DES ÉCOLES SANS VIOLENCE » LUTTE CONTRE LES CHÂTIMENTS CORPORELS, LES ABUS SEXUELS ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU GENRE

Certains pays disposent d'une législation spécifique se rapportant ou s'attaquant à la violence et au harcèlement à l'école.

- En 2004, la **République de Corée** a mis en place une législation contre la violence et le harcèlement à l'école, qui prévoit des mesures de prévention et de lutte contre la violence dans les écoles<sup>103</sup>. Cette loi a depuis été révisée de façon à continuer d'apporter une réponse appropriée. Sa finalité est de « protéger les droits humains des élèves et de les aider à devenir des membres sains de la société en protégeant les victimes, en orientant et en éduquant les agresseurs et en assurant une médiation entre victimes et agresseurs ». Ceci exige de mettre en place un plan directeur qui associe la recherche et l'éducation, le soutien et la réhabilitation, des partenariats entre les organismes et les établissements éducatifs et l'affectation de conseillers scolaires.
- Aux **Philippines**, la Loi contre le harcèlement sert de cadre aux initiatives de sensibilisation et aux politiques scolaires nationales. Elle impose à l'ensemble des établissements primaires et secondaires d'adopter des politiques visant à traiter les cas de harcèlement, de mettre en place des mécanismes et des obligations de signalement à cette fin et de définir des sanctions en cas de non respect de la loi<sup>104</sup>.
- En **Australie**, le Cadre pour des écoles sûres (National Safe Schools Framework, NSSF) a été élaboré en 2003 afin de promouvoir une approche nationale de lutte contre le harcèlement et la violence à l'école. Le NSSF est régi par la Loi de soutien aux écoles (Schools Assistance Act) de 2004<sup>105</sup>.
- En **Finlande**, il est inscrit à l'article 29 de la Loi sur l'éducation de base que tout élève a droit à un environnement scolaire sûr<sup>106</sup>. En vertu de cette loi, il incombe aux autorités du secteur éducatif de veiller à ce que les élèves ne fassent pas l'objet de violence ou de harcèlement à l'école.
- De même, en **Suède**, la Loi de 2009 sur les discriminations et la Loi de 2010 sur l'éducation interdisent toute forme de discrimination et de harcèlement à l'école. En vertu de la Loi sur l'éducation, les écoles ont obligation d'enquêter sur tous les cas de harcèlement et de les signaler, et de mettre en place un plan annuel de prévention et de lutte à cet égard. La loi interdit également les représailles contre les personnes ayant signalé des cas de harcèlement et donne droit à une indemnisation si l'école ne respecte pas ces dispositions<sup>107</sup>.
- Au **Canada**, l'Ontario et le Québec se sont dotés d'une législation formelle en matière de harcèlement à l'école<sup>108</sup>. La législation de l'Ontario s'applique à tous les cas de harcèlement et énonce les droits et les responsabilités des ministères et du personnel scolaire, y compris des enseignants et de l'administration scolaire<sup>109</sup>. Cette loi ne concerne toutefois que les établissements publics<sup>110</sup>. La législation du Québec définit le harcèlement comme suit : « tout comportement, parole, acte ou geste, y compris la cyberintimidation, exprimé directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire de médias sociaux, ayant pour but de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »<sup>111</sup>. En vertu de cette loi, l'administration scolaire, les établissements privés ou publics et le Ministère sont tenus d'offrir un environnement d'apprentissage sain et sûr.
- Au **Chili**, la Loi n° 20.536 sur la violence à l'école a été promulguée en 2011 dans le cadre de la Loi générale sur l'éducation<sup>112</sup>. Au Mexique, la Loi de 2014 sur la protection des droits des enfants et des adolescents a imposé aux autorités de mettre en place des stratégies de détection, de prévention et d'élimination du harcèlement<sup>113</sup>. En vertu de cette loi, les fonctionnaires publics et le personnel scolaire doivent être formés pour être en mesure de gérer les cas de harcèlement, et des mécanismes doivent être mis en place afin d'offrir des soins, des conseils et une protection aux enfants victimes de harcèlement ou de violence à l'école.

103 [www.law.go.kr](http://www.law.go.kr)

104 Nations Unies (2016), document A/71/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Protection des enfants contre les brimades – Rapport du Secrétaire général, p.14 et 19.

105 <https://www.education.gov.au/state-and-territory-anti-bullying-policies>

106 Jimerson, S. R. et al. (2009) (dir. pub.), Handbook of School Bullying: An International Perspective, p. 446.

107 UNESCO (2016), Au grand jour : rapport de synthèse, p. 44. Nations Unies (2016), document A/71/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Protection des enfants contre les brimades – Rapport du Secrétaire général, p.19.

108 <http://www.slaw.ca/2012/02/16/new-anti-bullying-laws-across-canada/>

109 [http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills\\_detail.do?locale=fr&BillID=2549&detailPage=bills\\_detail\\_the\\_bill](http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=2549&detailPage=bills_detail_the_bill)

110 <http://www.preynet.ca/fr/ressources/loi-et-politiques/ontario/pour-les-enseignants>

111 <http://www.preynet.ca/fr/ressources/loi-et-politiques/quebec/pour-les-enseignants>

112 Plan international et UNICEF, Toolkit and Analysis of Legislation and Public Policies to Protect Children and Adolescents from all Forms of Violence in Schools, p.58

113 Nations Unies (2016), document A/71/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Protection des enfants contre les brimades – Rapport du Secrétaire général, p.19.

- Au **Pérou**, une loi adoptée en 2011 garantit un environnement scolaire sûr et des mécanismes de prévention, d'identification, d'intervention et d'élimination du harcèlement ou du cyber-harcèlement à l'école<sup>114</sup>. Le Ministère de l'éducation, l'administration scolaire, le personnel et les parents sont tous responsables et chaque école est tenue de nommer un psychologue chargé de prévenir les cas de harcèlement et d'intervenir en cas d'incidents. Le Bureau du défenseur des droits supervise l'application de la loi.
- Dans de nombreux autres pays, il n'existe pas de législation spécifique, mais le harcèlement à l'école est couvert par des lois de portée plus générale, par exemple des lois contre les discriminations ou en faveur des droits de l'homme et de l'égalité.
- Au **Royaume-Uni**, le harcèlement relève de la Loi de 2006 sur l'éducation et l'inspection, du Règlement de 2010 sur les écoles indépendantes, de la Loi de 2010 sur l'égalité, de la Loi de 1989 relative à l'enfance, de la Loi de 1997 sur le harcèlement, de la Loi de 1988 relative aux communications malveillantes, de la Loi de 2003 relatives aux communications et de la Loi de 1986 relative à l'ordre public (Education and Inspections Act, Independent School Standard Regulations, Equality Act, Children Act, Harassment Act, Malicious Communications Act, Communications Act et Public Order Act)<sup>115</sup>. En vertu de ces lois, les établissements scolaires sont tenus de mettre au point des stratégies efficaces de lutte contre le harcèlement et de protéger les élèves à cet égard.
- En **Irlande**, les enfants et les adolescents sont protégés contre le harcèlement en vertu de la Loi sur l'égalité, des lois sur l'égalité en matière d'emploi (1998-2008), de la Loi de 2005 sur la sécurité, la santé et le bien-être au travail, de la Loi de 2000 sur l'éducation (bien-être) et de la Loi de 1998 sur l'éducation<sup>116</sup>.
- À **Singapour**, le harcèlement à l'école relève de la Loi de protection contre le harcèlement, qui vise « à protéger les individus contre le harcèlement et les persécutions illicites et à établir des infractions, ainsi qu'à prévoir des réparations civiles en la matière ou eu égard aux fausses déclarations »<sup>117</sup>.
- Aux **États-Unis**, bien qu'il n'existe pas au niveau fédéral de loi unique contre le harcèlement, certaines lois telles que la Loi relative à l'amélioration des écoles américaines et la Loi pour des écoles et des communautés sûres et sans drogue<sup>118</sup> servent de cadre. Le harcèlement à l'école recoupe souvent le harcèlement fondé sur la discrimination, qui est couvert par la Loi fédérale sur les droits civils appliquée par le Département de l'éducation et le Département de la justice. Certains États ont promulgué à titre distinct des lois et des codes relatifs à l'enseignement public afin de prévenir le harcèlement à l'école et de protéger les enfants<sup>119</sup>.

Certains pays ont adopté une législation portant spécifiquement sur le cyber-harcèlement ou ont intégré des dispositions relatives au cyber-harcèlement dans le cadre des lois contre le harcèlement.

- Aux **Philippines**, la Loi contre le harcèlement mentionne expressément le cyber-harcèlement<sup>120</sup>.
- Aux **États-Unis**, l'État de Californie a adopté en 2011 un projet de loi ayant trait au harcèlement sur les réseaux sociaux via les téléphones mobiles et autres services Internet, qui permet aux établissements scolaires de renvoyer les personnes qui participent à des actes de cyber-harcèlement<sup>121</sup>.
- En **Australie**, la Loi de 2015 sur le renforcement de la sécurité en ligne pour les enfants (Enhancing Online Safety for Children Act) s'attache à lutter contre le cyber-harcèlement. Elle a créé la fonction de Commissaire à la sécurité numérique des enfants<sup>122</sup>, qui est chargé d'assurer la mise en place d'un système de dépôt de plainte et de procéder à la suppression des documents préjudiciables dans les médias sociaux<sup>123</sup>.

114 Nations Unies (2016), document A/71/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Protection des enfants contre les brimades – Rapport du Secrétaire général, p.19.

115 Department for Education (Royaume-Uni) (2014), Preventing and tackling bullying. p.4-5.

116 <http://www.education.ie/en/Parents/Information/Complaints-Bullying-Child-Protection-Discrimination/Complaints-about-schools.html> ; Ministère de l'éducation et des compétences (Irlande) (2013), Action Plan On Bullying, p. 52-56.

117 The Law Revision Commission (Singapour). (2015), The Statutes of the Republic of Singapore – Protection from Harassment Act (Chapitre 256a).

118 Park, J. H. & Cheong, J. Y. (2012). « A comparative study on the legislative system and policy for school violence prevention between Korea and U.S », *The Journal of Elementary Education*, 25(4), p. 105-124.

119 <https://www.stopbullying.gov/laws/index.html>

120 UNESCO (2016), Au grand jour, p. 75.

121 Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012), *Tackling Violence in Schools: A global perspective*. p. 32.

122 <https://www.education.gov.au/cybersafety-schools>

123 Nations Unies (2016), document A/71/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Protection des enfants contre les brimades – Rapport du Secrétaire général, p.19.

- La **Nouvelle-Zélande** a adopté la Loi sur les communications numériques préjudiciables (Harmful Digital Communications Act) en 2015. Cette loi est destinée à dissuader et à empêcher les communications malveillantes, à atténuer leur impact sur les victimes et à mettre en place des dispositifs permettant de donner rapidement suite aux plaintes et de supprimer les documents en ligne pouvant causer du tort. Elle prévoit toute une série de mesures de réparation pouvant être arrêtées par le tribunal du district, notamment : la confiscation du matériel, la publication d'un démenti ou d'excuses, l'octroi d'un droit de réponse au plaignant, ou la divulgation de l'identité de la source d'une communication anonyme.

---

#### LÉGISLATION INTERDISANT LES CHÂTIMENTS CORPORELS DANS LES ÉCOLES

**Il ressort des études d'observation que des lois interdisant les châtiments corporels dans les écoles peuvent faire reculer l'usage des châtiments violents à l'encontre des enfants et faire évoluer les mentalités. Ainsi, un examen systématique a démontré que les restrictions législatives établies dans 24 pays à l'égard des châtiments corporels étaient étroitement associées à une diminution du recours et du soutien à ces pratiques en tant qu'approche de la discipline concernant les enfants<sup>124</sup>. L'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants montre une tendance nette à l'abandon des châtiments corporels dans les établissements de toutes les régions, plus particulièrement en Europe. Des progrès mondiaux sont observés par la Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtiments corporels à l'égard des enfants)<sup>125</sup>. Un nombre croissant de pays sont dotés d'une législation interdisant les châtiments corporels au sein de l'école, mais ces lois sont mal appliquées dans certains de ces pays, et d'autres n'ont mis en place aucune législation en la matière.**

---

L'élaboration et la mise en place de politiques nationales pour prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement à l'école représentent également un aspect fondamental du cadre directeur. D'après le Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants, les politiques de lutte contre la violence à l'école ne devraient pas perdre de vue que les écoles sont avant tout des lieux d'apprentissage et qu'elles peuvent jouer un rôle important pour atténuer les rapports de force et mettre un terme aux abus de pouvoir.

- Le Ministère de l'éducation des **États-Unis** a pris toute une série de mesures pour combattre le harcèlement et le cyber-harcèlement, notamment : en faisant obligation aux établissements publics primaires et secondaires de signaler les incidents ; en contribuant à l'élaboration d'une définition standard du harcèlement ; en organisant des sommets sur la prévention contre le harcèlement ; en concevant des modules de formation pour les chauffeurs de bus scolaires et les enseignants en classe ; en mettant au point des indicateurs sur la criminalité et la sécurité en milieu scolaire ; en soutenant le site Web Stopbullying.gov ; en organisant des séminaires en ligne sur le cyber-harcèlement ; en dirigeant la Asian American Pacific Islanders Bullying Prevention Taskforce (Groupe de travail sur la prévention du harcèlement chez les Américains d'origine asiatique et les insulaires du Pacifique) qui étudie les enjeux particuliers auxquels font face ces élèves<sup>126</sup>.
- Aux **États-Unis** toujours, les Départements de l'éducation des États fédérés proposent un modèle de politique afin que chaque circonscription scolaire puisse établir sa propre politique. Ainsi, le Département de l'éducation de l'Ohio dispose d'un modèle de politique contre le harcèlement sexuel, les intimidations et le harcèlement<sup>127</sup> qui interdit toute forme de comportement



Raxaul, Bihar, Inde. L'interdiction des châtiments corporels à l'école a été identifiée comme une priorité par l'Inde en 2005. Travel Stock/Shutterstock.com

124 OMS (2016), Inspire. Seven strategies for ending violence against children.

125 [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)

126 <http://www.ed.gov/news/press-releases/new-data-show-decline-school-based-bullying>

127 Ohio Department of Education (2012). Anti-Harassment, Anti-intimidation or Anti-Bullying Model Policy.

apparenté au harcèlement en classe, sur le lieu de l'école, sur le chemin de l'école, dans un bus scolaire ou lors d'événements organisés par l'école.

- Au **Japon**, la Municipalité de Tokyo met en œuvre le Programme de prévention contre le harcèlement, élaboré en partenariat avec l'Institut à but non lucratif de l'enfance pour l'avenir de l'Université Gakugei de Tokyo, et qui s'articule autour de quatre thèmes : créer les conditions pour que le harcèlement ne reste jamais sans réponse ; comprendre les différences des uns et des autres ; établir des relations humaines favorables ; contrôler les émotions afin de faire cesser le harcèlement<sup>128</sup>.
- Au **Chili**, la campagne Convivencia escolar pour une coexistence pacifique dans les écoles a été lancée en 2010 pour promouvoir l'harmonie dans l'ensemble des établissements éducatifs chiliens en réponse à l'augmentation du harcèlement à l'école, et la politique de coexistence pacifique dans les écoles a été finalisée en 2011<sup>129</sup>.
- En vertu de la législation nationale du **Danemark**, les écoles doivent élaborer des stratégies contre le harcèlement afin de garantir un environnement éducatif propice au bien-être de l'enfant et qui lui permette de se développer et d'apprendre le mieux possible.
- Le Département de l'éducation de base en **Afrique du Sud** a mis au point toute une série de politiques et de directives, y compris des directives à l'intention des enseignants établissant qu'il est illégal d'avoir des relations sexuelles avec des élèves, qu'en de tels cas des mesures seront prises et que les enseignants devront signaler les collègues concernés aux autorités éducatives ou, si l'enfant est âgé de moins de 16 ans, à la police.
- En Inde, l'interdiction et l'abandon des châtiments corporels au sein de l'école a été inscrit comme priorité dans le Plan d'action national en faveur des enfants de 2005<sup>130</sup>.

L'application et les résultats de ces politiques restent toutefois limités dans de nombreux contextes, notamment pour les raisons suivantes : des politiques portant sur les actes de violence eux-mêmes plutôt que sur leur cause, un manque de soutien de la part des acteurs locaux chargés de faire respecter les politiques, l'insuffisance des processus obligeant – les enseignants commettant des actes de violence à l'encontre d'enfants, par exemple – à rendre des comptes, des normes de genre profondément enracinées et l'acceptation des châtiments corporels par la société<sup>131</sup>.

## ■ 3.2 Environnement scolaire

Il est essentiel, pour instaurer des milieux d'apprentissage sûrs, motivants et inclusifs ainsi que des écoles accueillantes, de s'appuyer sur une gestion solide des établissements par les conseils d'administration et les directeurs d'école, sur des politiques scolaires relatives à la violence et au harcèlement et sur des codes de conduite<sup>132</sup> en la matière destinés au personnel et aux élèves.

Les instances administratives et les structures de gestion des établissements ont un devoir de protection et doivent affirmer clairement que la violence et le harcèlement ne sont pas acceptables. Les recherches montrent que les écoles sûres se caractérisent par une gestion solide et des chefs d'établissement efficaces<sup>133</sup>. Une étude menée sur des écoles au Botswana et au Ghana a conclu que les écoles sûres et obtenant de bons résultats avaient toutes en commun une gestion et une direction solides<sup>134</sup>. Une autre étude menée en Norvège a mis en évidence une corrélation entre de bonnes techniques de gestion des classes et un recul de la violence entre pairs. À l'inverse, des études ont fait apparaître un lien évident entre le manque de fermeté des interventions des directeurs, des enseignants et du personnel scolaire et la prévalence de la violence parmi les élèves. Les élèves et les enseignants doivent être convaincus que des sanctions seront appliquées en cas de transgression, d'où le besoin crucial d'une gestion qui garantisse que des politiques et des codes de conduite scolaires existent et sont respectés.

128 [http://www.childresearch.net/papers/school/2016\\_01.html](http://www.childresearch.net/papers/school/2016_01.html)

129 <http://2010-2014.gob.cl/english/convivencia-escolar-peaceful-coexistence-in-schools-campaign/>

130 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002323/232399e.pdf>

131 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002323/232399e.pdf>

132 Un code de conduite est un ensemble de principes directeurs concernant les normes de conduite et de comportement acceptables. Les codes de conduite sont généralement élaborés au niveau national et s'appliquent aux enseignants et autre personnel, mais ils peuvent aussi s'adresser aux apprenants et à leurs parents.

133 UNICEF (2006), World report on violence against children.

134 Dunne M. (2007), « Gender, sexuality and schooling: Everyday life in junior secondary schools in Botswana and Ghana », International Journal of Educational Development, Vol. 27.

Les politiques scolaires doivent définir les responsabilités du personnel et les mesures à prendre pour prévenir la violence et le harcèlement et intervenir si nécessaire. Les règlements intérieurs à l'intention des enseignants doivent faire expressément référence à la violence et aux abus, et veiller à ce que les sanctions y soient clairement énoncées et conformes aux cadres juridiques relatifs aux droits et à la protection de l'enfant. Au Kenya par exemple, une série de sanctions disciplinaires, allant jusqu'à la suspension et l'interdiction d'exercer, sont en place en cas de faute professionnelle. La nouvelle réglementation de la commission du service des enseignants prévoit la radiation en cas de condamnation pour infraction sexuelle à l'égard d'un élève<sup>135</sup>. Les règlements intérieurs et les politiques et procédures scolaires visant à lutter contre la violence et le harcèlement doivent idéalement être intégrés dans les cours en classe.

Des écoles accueillantes pour l'ensemble des élèves et du personnel se caractérisent également par une culture de l'inclusion, qui reflète : une volonté politique de défendre des valeurs inclusives et un style de direction participatif ; une collaboration importante du personnel et une résolution en commun des problèmes ; des valeurs similaires partagées par les élèves, les parents et la communauté. D'après les recherches, pour encourager une culture inclusive, la direction de l'école doit : susciter de nouvelles significations de la diversité ; promouvoir des pratiques inclusives au sein de l'école ; établir des liens entre l'école et les communautés. Dans un tel environnement, les élèves sont non seulement en mesure de déceler les situations de violence ou d'abus, mais ils se sentent également plus à l'aise pour signaler à un enseignant de confiance ou à un autre adulte les cas de violence ou de harcèlement qu'ils auraient subis ou dont ils auraient été témoins à l'école<sup>136</sup>.

Le personnel scolaire doit également rester vigilant en ce qui concerne les coins sombres, les zones faiblement éclairées, les escaliers sans surveillance et les sanitaires, autant de lieux où les enfants peuvent être harcelés ou subir d'autres formes de violence. Les recherches menées à partir d'études, comme celle réalisée pour le Programme Safe School de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), appellent l'attention sur le risque élevé que représentent les sanitaires en ce qui concerne les violences sexuelles, risque que l'on peut atténuer en installant des toilettes individuelles fermant à clef. Les espaces de l'école fréquentés par les élèves avant, entre et après les cours doivent également rester sous la supervision d'un adulte<sup>137</sup>.

### ■ 3.3 Capacités

Les directeurs, les enseignants et autre personnel scolaire doivent être formés et appuyés de façon à leur faire mieux comprendre les phénomènes de violence et de harcèlement à l'école ainsi que leurs causes profondes, car cela peut les aider à prévenir les cas de violence et de harcèlement entre élèves, à les déceler et à y faire face, tout en leur donnant les moyens de recourir à des techniques non-violentes et positives de gestion des classes et à des modes de discipline non-violents<sup>138</sup>.

D'autres stratégies s'attaquant aux racines de la violence et du harcèlement à l'école consiste à valoriser les filles et les élèves marginalisés en leur confiant des responsabilités, à répartir les tâches de manière égale entre filles et garçons, à recruter davantage d'enseignantes qualifiées dans les écoles en situation de pénurie et à encourager le soutien de la communauté aux filles et autres enfants menacés de décrochage scolaire.

- Dans le cadre du Manifeste contre le harcèlement (2002), en **Norvège**, deux programmes ont été soutenus par les autorités centrales. L'un d'entre eux, le programme Zéro, élaboré par l'Université de Stavanger, a été mis en œuvre dans plus de 400 écoles en Norvège. Il permet d'orienter le personnel scolaire sur la façon de repérer les faits de harcèlement, de les résoudre, de les prévenir et d'intégrer la lutte contre le harcèlement dans les travaux généraux réalisés en classe. Il incite d'une part les élèves à participer activement à l'instauration d'un environnement exempt de tout acte de harcèlement et d'autre part les parents à soutenir ces efforts.

135 Voir <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/gmr-2013-14-teaching-and-learning-education-for-all-2014-en.pdf>

136 UNESCO-BIE (2015), Curriculum development. Voir [www.ibe.unesco.org](http://www.ibe.unesco.org)

137 Voir UNESCO, En finir avec la violence à l'école: guide à l'intention des enseignants, Paris, 2011.

138 La discipline positive consiste à renforcer les comportements positifs plutôt qu'à punir les comportements négatifs. Les enseignants récompensent avec attention les comportements positifs et travaillent avec les élèves à définir des règles et des attentes positives. Des sanctions sont appliquées en cas de comportement négatif afin d'aider les enfants et les adolescents à apprendre. Voir Rogers B. (2009), Classroom behaviour: A practical guide to effective teaching, behaviour management and colleague support, Londres, SAGE.

- Le programme KiVa en **Finlande** donne la priorité à l'investissement en faveur des enseignants et à l'atmosphère générale à l'école, soulignant l'importance de l'écoute accordée aux enfants et du fait de leur permettre d'exprimer leur point de vue. Il recommande que les enseignants reçoivent une formation initiale obligatoire et que l'ensemble du personnel soit formé de façon à pouvoir prendre des mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement au sein du cadre scolaire<sup>139</sup>.
- L'UNICEF décrit une série d'initiatives de soutien aux enseignants menées dans différents pays. En **Bosnie-Herzégovine**, des protocoles ont été mis en place à l'intention des enseignants pour les aider à repérer, à signaler et à déferer les actes de violence. En **Jordanie**, plus de 4000 enseignants et conseillers scolaires ont été formés aux compétences de gestion de classe et à la discipline positive. En **Argentine** et au **Chili**, des efforts ont été consacrés à la formation des enseignants, à l'organisation d'ateliers pour les élèves et à l'orientation des parents, ainsi qu'aux soins cliniques à dispenser aux victimes et aux harceleurs afin de prévenir les futurs incidents. Au Liban, l'accent a été mis sur la formation des enseignants concernant la sécurité en ligne ainsi que la prévention et le signalement des faits de cyber-harcèlement.
- En **Afrique du Sud**, le Cadre national de sécurité à l'école (2015) comprend des ressources sur la prévention et la gestion du harcèlement et du cyber-harcèlement, le harcèlement homophobe et la violence fondée sur le genre. Les mesures de mise en œuvre comprennent des manuels de formation et des directives relatives à la sécurité numérique, la promotion d'une campagne nationale contre le harcèlement et pour le changement des comportements, le recrutement de conseillers qui apportent un soutien psychologique dans les écoles et de vigiles qui assurent la sécurité à l'intérieur des écoles et aux alentours, ainsi que des mesures permettant d'identifier facilement les auteurs de harcèlement, des approches réparatrices et un soutien aux victimes.
- Des ressources sur les méthodes inclusives en classe sont disponibles auprès du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de Save the Children, entre autres. L'une de ces ressources, produite par Save the Children **Suède, Asie du Sud-Est et Pacifique**, s'intitule *Positive discipline : What it is and how to do it (Discipline positive : qu'est-ce que c'est et comment l'appliquer)*<sup>140</sup>. Cette publication décrit sept caractéristiques essentielles de la discipline positive : elle est non-violente et respecte l'enfant en tant qu'apprenant ; elle définit des solutions à long terme qui permettent à l'enfant de développer son sens de l'auto-discipline ; elle suppose que les parents expriment clairement leurs attentes, leurs règles et leurs limites ; elle instaure des relations de respect mutuel entre les parents et les enfants ; elle transmet aux enfants des compétences durables ; elle accroît les compétences et la confiance des enfants pour ce qui est de gérer des situations délicates ; elle enseigne la courtoisie, la non-violence, l'empathie, les droits de l'homme, le respect de soi et des autres.
- En **France**, depuis 2010, tous les nouveaux enseignants reçoivent une formation sur la gestion de la violence. Il existe aussi des ressources disponibles à l'intention des enseignants, y compris des DVD et des sites Internet conçus pour renforcer leur formation, et un kit pour former les parents à la gestion de la violence.

L'éducation joue un rôle fondamental dans la prévention de la violence au sein des écoles et de la communauté au sens large, en transmettant des valeurs attentives envers les autres, le respect des droits de l'homme et une culture de la paix et de la non-violence. Les programmes scolaires et les méthodes d'apprentissage peuvent enseigner et renforcer les principes de non-violence, valoriser les attitudes, comportements et rapports entre pairs bienveillants, et faire acquérir aux enfants et aux adolescents les compétences nécessaires pour communiquer de façon respectueuse en personne et sur le cyberspace, savoir négocier et résoudre les problèmes de façon non-violente. Dans l'idéal, les écoles devraient commencer à aborder dès le plus jeune âge les questions de la violence et du harcèlement dans les programmes. L'éducation proprement dite et l'environnement scolaire peuvent également aider à développer des facteurs de protection, tels que l'estime de soi, l'optimisme, l'ambition, la capacité à résoudre les problèmes et la tendance à rechercher les relations avec un adulte tuteur, ce qui réduit le risque de devenir victime.

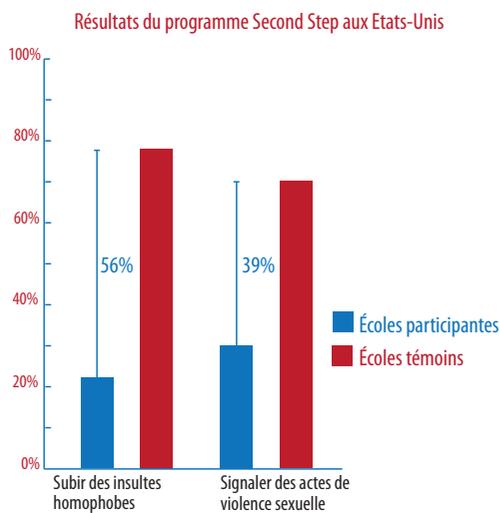
Certaines approches en termes de programme d'enseignement peuvent également encourager les enfants et les adolescents à contester, à négocier et à refuser la violence et le harcèlement et faire en sorte qu'ils reconnaissent les caractéristiques de la violence et des abus. Dans certains contextes, des programmes spécifiques ont été utilisés, tandis que dans d'autres, les thèmes comme la violence et l'inégalité entre les genres ont été traités par le biais de matières inter-disciplinaires. Parmi les points d'entrée des programmes, citons l'éducation civique, l'éducation aux compétences de la vie courante et l'éducation complète à la sexualité. L'éducation aux compétences de la vie courante peut jouer un rôle particulièrement utile dans l'acquisition des compétences sociales et affectives dont les enfants et les adolescents ont besoin pour

139 <http://www.kivaprogram.net>.

140 Durrant, J., *Positive Discipline: What it is and how to do it*, Save the Children Suède, Asie du Sud-Est et Pacifique.

prévenir le harcèlement et autres formes de violence, se défendre par eux-mêmes, intervenir de manière constructive, discuter au lieu de se battre et réfléchir aux problèmes sous un angle différent. Certains programmes, Promundo et ReproSalud en Amérique latine par exemple, s'attachent à mobiliser les garçons en faveur de la diminution des violences physiques et sexuelles ; d'autres mettent en œuvre une éducation à la paix et à la résolution de conflit, dans les écoles des camps de réfugiés par exemple.

La formation à l'intention des enseignants doit les doter de la capacité d'aborder les programmes d'enseignement de manière à favoriser les connaissances, les mentalités et les compétences dont les enfants et les adolescents ont besoin pour prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement à l'école. Cela nécessite d'être appuyé par la mise à disposition de ressources de programme, de manuels et autres supports pédagogiques adéquats qui encouragent les relations sûres, saines, d'égal à égal et non-violentes et qui ne renforcent pas les normes sociales et de genre peu constructives.



Données provenant de Espelage, D. et al. (2012). « Bullying perpetration and subsequent sexual violence perpetration among middle school students », *Journal of Adolescent Health*, Vol 50, n° 1 p. 60-65.

- Plus de 8 millions d'élèves appartenant à plus de 32 000 écoles des **États-Unis** ont participé au programme Second Step. Ce programme enseigne des compétences de la vie courante telles que la communication, les capacités d'adaptation et la prise de décision, qui aident les jeunes à résister aux pressions de leurs pairs, à la toxicomanie et au harcèlement exercé directement ou en ligne. Un essai clinique aléatoire par grappes a été mené concernant Second Step sur une période de deux ans, auprès de 3 600 élèves âgés de 11 à 13 ans dans 36 écoles de cours moyen de l'Illinois et du Kansas. L'étude a conclu qu'à la fin du programme, les élèves des écoles participantes de l'Illinois avaient 56 % de chances en moins de subir des insultes homophobes et 39 % de chances en moins de signaler des actes de violence sexuelle, par rapport aux élèves des écoles témoins<sup>141</sup>.

- Dans un rapport de 2014 sur la prévention de la violence<sup>142</sup>, des pays ont décrit l'application de programmes aidant les enfants à gérer leurs sentiments de colère, à résoudre les conflits de manière non-violente et à développer des compétences de résolution de problèmes

sociaux. Près de la moitié des pays contributeurs avaient introduit des programmes spécifiques de prévention du harcèlement et les données disponibles laissent penser que ces programmes, notamment les interventions conduites par des pairs qui transmettent les compétences fondamentales de l'écoute active, de l'empathie et de la bienveillance, peuvent contribuer à réduire les taux globaux du harcèlement et des persécutions.

- En **Espagne**, le projet SAVE, mis en œuvre dans des écoles de Séville, s'attaque au harcèlement au niveau des politiques, des programmes d'enseignement et des relations interpersonnelles. S'agissant des relations interpersonnelles, il s'attache à collaborer avec des élèves qui connaissent des problèmes sociaux, notamment de harcèlement et de violences entre personnes<sup>143</sup>.
- L'analyse d'études<sup>144</sup> portant sur l'acquisition des compétences de la vie courante et des programmes de formation socio-affective à l'école a montré que ces programmes réduisaient les bagarres, les coups, le harcèlement et les conflits verbaux de 25 % lorsqu'ils s'appliquaient à l'ensemble des élèves, et de 33 % lorsqu'ils s'appliquaient à des groupes ciblés d'élèves à haut risque. Le groupe de travail sur les services préventifs communautaires (US Task Force on Community Preventive Services) aux **États-Unis** a conclu que les programmes d'acquisition des compétences de la vie courante destinés à tous faisaient reculer la violence entre enfants d'environ 15 % dans toutes les classes d'âge. D'après un essai contrôlé aléatoire par grappes, au bout de trois années, une baisse de 36 % des comportements violents et de 41 % des actes de harcèlement a été observée parmi des élèves participant à un programme similaire.

141 Espelage, D. et al. (2012). « Bullying perpetration and subsequent sexual violence perpetration among middle school students », *Journal of Adolescent Health*, Vol 50, n° 1 p. 60-65.

142 OMS, ONUDC, PNUD, Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde, Genève, 2014, tableau 5.

143 OCDE (2004), Taking Fear Out of Schools: A Report of an International Policy and Research Conference on School Bullying and Violence, p. 5.

144 OMS (2016), Inspire. Seven strategies for ending violence against children.

Les approches relatives aux témoins reposent sur l'acquisition et la pratique de compétences appropriées et sûres parmi les tiers spectateurs, permettant par exemple d'identifier, d'oser parler et d'inciter les autres à réagir face à la violence. La plupart des interventions en milieu scolaire concernant les témoins s'attachent à faire évoluer les mentalités et les comportements des individus et de l'entourage.

- Le projet PATHS, un programme de développement de la jeunesse destiné aux élèves du premier cycle du secondaire à **Hong-Kong**, consiste à aider les élèves à acquérir les compétences de la vie courante nécessaires pour agir en amont et avec efficacité lorsqu'ils sont témoins de harcèlement. Il s'agit de sensibiliser de manière générale au phénomène du harcèlement, de laisser la place à la réflexion personnelle et d'offrir des possibilités d'expérimenter de nouveaux comportements. Les élèves commencent par apprendre en quoi le harcèlement porte préjudice aux autres et à eux-mêmes, puis acquièrent des compétences qui les aident à se protéger s'ils sont victimes de harcèlement. Ils sont également informés du rôle joué par les spectateurs et développent des aptitudes qui les responsabilisent en tant que spectateur d'actes de cyber-harcèlement et de harcèlement à l'école<sup>145</sup>.

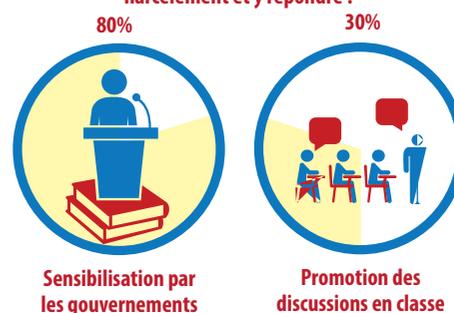
Il est tout aussi important de veiller à ce que les enfants et les jeunes apprennent à se protéger et à protéger leur vie privée en ligne, ainsi qu'à renforcer leur capacité d'élaborer des stratégies pour faire face au cyber-harcèlement, par exemple en bloquant les contacts, en ne divulguant pas de détails personnels, en consultant des conseils de prudence en ligne, en bloquant les courriers indésirables, en modifiant leurs paramètres de confidentialité et en faisant un usage sélectif des sites Web<sup>146</sup>.

### ■ 3.4 Partenariats

Les efforts de sensibilisation représentent un pas essentiel dans la mise en place de partenariats et d'alliances visant à lutter contre le harcèlement et la violence à l'école, car de nombreux adultes ignorent l'ampleur du phénomène et de son retentissement sur le bien-être des enfants et des adolescents. Souvent, le harcèlement et la violence à l'école, et en particulier le cyber-harcèlement, sont également invisibles aux yeux des parents et des enseignants ou se déroulent à leur insu. Dans certains contextes, les adultes considèrent la violence, y compris les châtimements corporels, les bagarres et le harcèlement, comme un aspect normal de la discipline ou du passage à l'âge adulte et ne se rendent pas compte des dommages causés. Il est tout aussi important de sensibiliser les enfants et les adolescents eux-mêmes aux phénomènes de violence et de harcèlement à l'école et à leurs risques et conséquences. En effet, ils sont souvent au courant des moyens de réduire les risques en ligne face à des étrangers mais sont moins conscients des risques émanant de leurs camarades.

- Dans le sondage d'opinion du projet UNICEF U-Report/RSSG-VEE de 2016, auquel ont répondu 100 000 jeunes de 18 pays, les participants avaient la possibilité d'exprimer leur point de vue quant aux mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre le harcèlement. Plus de 80 % ont répondu que les autorités gouvernementales devaient mener des activités de sensibilisation visant à faire cesser le harcèlement à l'école et environ 30 % ont déclaré que les discussions en classe devaient être encouragées.
- Au **Canada**, parmi les initiatives de sensibilisation sur la question du harcèlement figurent le projet Concerned Children's Advertisers (Annonces attentives aux enfants), mené sur plusieurs années en vue d'élaborer des messages d'intérêt public sur ce thème<sup>147</sup>, et la Journée nationale du chandail rose<sup>148</sup>,

#### Sondage d'opinion du projet UNICEF U-Report/RSSG-VEE de 2016 : Quelles mesures sont nécessaires pour prévenir le harcèlement et y répondre ?



Données provenant de la publication de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.

145 Tsang, S. et al. (2011), « Bystander position taking in school bullying; The role of positive identity, self-efficacy and self-determination », Scientific World Journal Vol 11 p. 2, 278-86.

146 Voir Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2014), Releasing children's potential and minimizing risks: ICTs, the Internet and violence against children.

147 <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/bllng-prvntn-schls/index-fr.aspx>

148 [http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1035729&\\_ga=1.136036785.1223816914.1482147807](http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1035729&_ga=1.136036785.1223816914.1482147807)

consacrée à accroître la sensibilisation à l'égard du thème du harcèlement au sein des écoles et des collectivités.

- En 2013, l'UNICEF a lancé l'initiative #ENDviolence afin d'appeler l'attention sur les phénomènes de violence à l'encontre des enfants, notamment le harcèlement et le cyber-harcèlement. Cette initiative associe une communication à l'échelle mondiale et des actions par pays menées par l'UNICEF, les autorités nationales et les partenaires de la société civile. Dans des pays comme l'**Afrique du Sud**, l'**Albanie**, la **Bulgarie**, la **Malaisie**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Vanuatu**, elle a contribué à attirer l'attention sur la fréquence et l'impact du harcèlement et du cyber-harcèlement, à faire passer à l'action les gouvernements, la société civile et le secteur privé et à définir les principaux domaines d'action et de recherche.
- La campagne Basta de Bullying : No te quedas callado (« Le harcèlement, ça suffit : ne reste plus silencieux ») est une initiative largement médiatisée de prévention du harcèlement, parrainée depuis 2012 par la chaîne Cartoon Network Latin America<sup>149</sup> en coopération avec Plan International et World Vision et qui a touché 60 millions de foyers dans la région. Par ailleurs, des ateliers sont organisés dans le cadre de cette initiative afin de renforcer les capacités des enfants, des éducateurs et des parents de faire face au harcèlement et de lutter contre les discriminations et contre les relations entre genres et les rapports de pouvoir qui sous-tendent généralement les comportements violents.



Kuala Lumpur, Malaisie – Les enfants et les adolescents doivent s'engager dans la planification des réponses à la violence scolaire. udeyismail/Shutterstock.com

- Au **Mexique**, la campagne nationale contre le harcèlement a privilégié la sensibilisation au niveau local, en apportant des informations et un soutien aux parents et en les aidant à repérer chez les enfants les changements de comportement suscités par le cyber-harcèlement, et à y répondre. En 2014, le Ministère de l'éducation publique a lancé une campagne intitulée Campaña social : Convivencia sin violencia (« Campagne sociale : vivre ensemble sans violence ») afin d'attirer l'attention nationale sur le harcèlement à l'école et de promouvoir des interactions sociales harmonieuses. La campagne comprend une initiative de lutte contre le harcèlement, Proyecto a favor de la convivencia escolar (« Projet du vivre-ensemble en milieu scolaire »), par le biais de laquelle la communauté éducative – dont les parents, les élèves et des acteurs de la société civile – a reçu des informations et des ressources sur les moyens d'améliorer l'environnement scolaire, ainsi que des recommandations sur la façon de soutenir et de protéger les enfants et les jeunes au sein et en dehors de l'école<sup>150</sup>.
- Aux **États-Unis**, des campagnes de sensibilisation du public sont menées, telles que Take a Stand: Stop Bullying Now<sup>151</sup> (« Prendre position : stop au harcèlement ») et National Bullying Prevention Awareness Month<sup>152</sup> (« mois de sensibilisation à la prévention nationale contre le harcèlement »). Un site Web complet a été créé pour offrir des informations sur la nature du harcèlement et du cyber-harcèlement, sur les personnes à risque et sur les moyens de prévenir et de lutter contre le harcèlement. Il contient des conseils aux parents et aux enfants, ainsi que des informations sur les modalités, les délais et les lieux où se rendre pour signaler des cas de cyber-harcèlement<sup>153</sup>.
- Aux **Philippines**, la Loi contre le harcèlement offre un cadre aux efforts nationaux de sensibilisation et de renforcement des capacités, qui comprennent des séances d'information destinées aux parents et aux familles ainsi que des orientations à l'intention des groupes professionnels et des chefs de communautés.
- En **France**, les élèves, les parents et le public ont accès à des informations par le biais d'un site Web conçu à cet effet<sup>154</sup>, qui présente les politiques et les programmes nationaux contre le harcèlement.
- En **République tchèque**, un centre ad hoc fournit des informations sur les risques en ligne, notamment le harcèlement, la manipulation psychologique et la traque via Internet, ainsi que le partage d'informations sur les réseaux sociaux et autres communications potentiellement à risque.

149 <http://bastadebullying.com> et <http://www.chegadebullying.com.br>.

150 Voir <http://basica.sep.gob.mx/convivencia/index/html>

151 OCDE (2004), Taking Fear Out of Schools: A Report of an International Policy and Research Conference on School Bullying and Violence, p. 5.

152 <https://www.stopbullying.gov/blog/2016/10/4/october-is-national-bullying-prevention-awareness-month>

153 <http://www.stopbullying.gov>.

154 « Agir contre le harcèlement à l'école » (<http://www.education.gouv.fr/cid86060/agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole.html>).

- En **Australie**, Bullying No Way! (« Le harcèlement, pas question ! ») vise à contribuer à prévenir et à limiter le cyber-harcèlement par le biais d'un site Web éducatif destiné aux communautés scolaires australiennes et au grand public. Il propose des programmes d'enseignement en ligne et autres ressources afin de soutenir les écoles grâce à des activités de prévention du harcèlement ainsi qu'à des ressources et des informations sur la cyber-sécurité à l'intention des enfants, des parents et des enseignants<sup>155</sup>.
- En **Nouvelle-Zélande**, NetSafe propose des informations et des ressources sur le cyber-harcèlement, et Bullying-free NZ (« Plus de harcèlement en Nouvelle-Zélande »), une initiative du Groupe consultatif de prévention du harcèlement composé de 17 organismes, se consacre à sensibiliser et à aider les écoles en leur prodiguant des conseils pour faire face au harcèlement et au cyber-harcèlement<sup>156</sup>.

Les responsables politiques, les enseignants, les parents et autres membres de la collectivité contribuent à faire naître et à véhiculer les normes et les dynamiques sociales et communautaires qui figurent parmi les causes profondes de la violence et du harcèlement à l'école. Faire évoluer ces normes et ces dynamiques exige de coordonner les efforts à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs.

Les réponses globales à la violence et au harcèlement à l'école doivent donc s'appuyer sur des partenariats entre le secteur de l'éducation et d'autres secteurs, les organisations de la société civile, les enseignants et les syndicats d'enseignants, les médias, les parents, les familles et la communauté au sens large. Coopérer avec les parents et les communautés est particulièrement déterminant pour réduire le risque de violence et de harcèlement sur le chemin de l'école, ainsi que pour renforcer la promotion de la non-violence à l'école.

- Depuis 2013, le Ministère de l'éducation du **Pérou** coordonne un plan directeur national de l'éducation contre la violence à l'école et la politique Escuela Amiga (« école amie ») est mise en œuvre par plusieurs ministères.
- Le Manifeste contre le harcèlement (**Norvège**) recense les mesures que doivent prendre les autorités locales, mesures qui prévoient notamment des interventions contre le harcèlement dans les écoles. Il identifie les acteurs clés de la prévention contre le harcèlement, parmi lesquels le gouvernement national, l'association des autorités locales et régionales, les organisations syndicales, les syndicats de l'éducation et le comité national des parents concernant l'enseignement primaire et secondaire, en soulignant que ces parties collaboreront pour faire en sorte que les dispositions juridiques soient appliquées.
- Au **Japon**, la Loi de mise en œuvre des mesures de lutte contre le harcèlement (2013) impose aux établissements scolaires de constituer des groupes d'enseignants, de personnel et de spécialistes de la psychologie, du bien-être de l'enfant et de domaines apparentés, chargés de faire appliquer les mesures de prévention contre le harcèlement<sup>157</sup>. Les écoles sont également tenues de renforcer leurs capacités en matière de conseil et de concertation auprès des enfants et des jeunes.
- Aux **Pays-Bas**, la Loi de 2015 contre le harcèlement met l'accent sur l'implication des chefs d'établissement et de la communauté scolaire. En vertu de cette loi, les écoles sont tenues d'instaurer un environnement d'apprentissage sûr, d'assurer un suivi renforcé des stratégies de mise en œuvre et de désigner un coordonnateur dans chaque école pour servir d'interlocuteur avec les enfants et les parents.
- Au **Costa Rica**<sup>158</sup> et en **République dominicaine**<sup>159</sup>, le programme Convivencia escolar (« Vivre ensemble en milieu scolaire ») vise à favoriser les relations harmonieuses et amicales au sein du cadre scolaire en se fondant sur le respect mutuel, l'inclusion sociale, la sécurité et la solidarité, et en mobilisant les élèves, les enseignants, le personnel scolaire, les parents et les autorités locales. Ce programme a contribué à repérer en amont certaines tensions et certains conflits puis à y remédier, ainsi qu'à promouvoir des solutions pacifiques par le dialogue, la médiation et des approches réparatrices.
- Au **Ghana**, le harcèlement a été défini comme portant atteinte à la sécurité des enfants à l'école. Pour s'y attaquer, des orientations et des conseils ont



Au Ghana, le harcèlement a été défini comme portant atteinte à la sécurité des enfants à l'école. Anton\_Ivanov/Shutterstock.com

155 <https://bullyingnoway.gov.au/>

156 <https://www.bullyingfree.nz/who-are-we/>

157 Plischewski, H. & Tveitereid, K. (2008), Policy overview of school bullying and violence among 8 members of the SBV network, p. 23-24.

158 Voir <http://www.mep.go.cr/sites/default/files/recursos/archivo/convivir.pdf>.

159 Voir [http://www.educando.edu.do/files/5914/1200/1735/Normas\\_de\\_convivencia\\_16-0\\_-014.pdf](http://www.educando.edu.do/files/5914/1200/1735/Normas_de_convivencia_16-0_-014.pdf).

été publiés à l'intention des enseignants, un ensemble d'outils a été élaboré pour les familles et les communautés, et la participation des enfants a été encouragée.

- En **République démocratique du Congo**, des comités de surveillance ont été créés au sein d'écoles cibles, dans le cadre du projet Communication for Change (« la communication en faveur du changement ») mené par l'USAID dans la province du Katanga. Ces comités, composés d'enseignants, de parents, d'élèves et de la direction de l'école, ont pour rôle de veiller à l'application des codes de conduite, et d'adresser les victimes de violence aux services de police chargés de la protection de l'enfance, à un centre de soins ou à un conseiller, ainsi qu'aux enseignants de liaison recrutés au sein des écoles cibles pour agir en qualité de premier intervenant<sup>160</sup>.
- L'Internationale de l'éducation collabore avec les syndicats d'enseignants pour lutter contre la violence à l'école. Conformément à sa résolution relative à la violence sexiste en milieu scolaire (2015), l'Internationale de l'éducation coopère avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) afin de renforcer les capacités de sept syndicats africains d'enseignants et leur permettre d'adopter une méthode active de l'apprentissage qui mette fin à la violence sexiste en milieu scolaire.
- La trousse à outils pour de bonnes écoles (Good Schools Toolkit) mise au point par l'ONG Raising Voices en **Ouganda** et utilisée dans 600 écoles vise à : élaborer une vision collective en faveur de l'école ; créer un cadre d'apprentissage protecteur ; employer une méthode d'apprentissage plus novatrice ; renforcer la gouvernance des écoles. Sa mise en œuvre mobilise les enseignants, les élèves, les fonctionnaires de l'éducation et la communauté afin de façonner la culture de l'école<sup>161</sup>.
- Le Projet Stop Violence Against Girls (« Faire cesser la violence à l'encontre des filles ») mené par ActionAid en **Afrique de l'Est** appelle l'attention sur l'importance des partenariats avec les communautés et, en particulier, sur la valeur du travail réalisé en association avec les groupes de femmes et les organisations de défense des droits de l'enfant en place localement, qui peuvent aider à obtenir le soutien de la communauté, amplifier les effets des interventions et les inscrire dans la durée. Le projet a montré que ces relations pouvaient se révéler particulièrement utiles dans le cadre de discussions sur des sujets délicats tels que les châtiments corporels. S'assurer de la participation des chefs traditionnels et religieux est également apparu comme une stratégie efficace pour obtenir l'adhésion et le soutien à la promotion de l'égalité entre les genres et à la lutte contre la violence<sup>162</sup>.
- L'UNICEF rapporte qu'en **Iraq**, on recourt au « pédibus » pour assurer la sécurité des filles sur le chemin de l'école. Les enfants sont escortés le long d'un itinéraire approuvé vers l'école, par au moins deux adultes formés faisant office de chauffeur et de pilote. Ces adultes sont des parents, des membres de la famille ou des volontaires de la communauté en qui se fient les parents. Les données tendent à prouver que ces pédibus ont eu des effets positifs sur les taux de présence des filles.
- En **Mauritanie**, l'UNICEF a coopéré avec la Coalition des Imams et des Oulémas pour les droits des femmes et des enfants et avec d'autres réseaux d'Imams afin de sensibiliser à la question des châtiments corporels infligés aux enfants à l'école. Une étude nationale a été menée pour clarifier la position de l'Islam vis-à-vis des châtiments corporels, concluant que la loi islamique protégeait l'intégrité physique de l'enfant et proposant la base d'une fatwa interdisant la violence physique et verbale au sein du système éducatif. Des séances d'information visant à faire connaître la fatwa ont été organisées, de même que des ateliers dans l'ensemble de la Mauritanie, et cette fatwa a été diffusée dans plus de 2000 écoles et centres religieux<sup>163</sup>.

Certains pays collaborent également avec le secteur privé, y compris l'industrie des TIC, pour lutter contre le cyber-harcèlement. Ainsi, Facebook coopère avec des spécialistes du Yale Center for Emotional Intelligence afin de mettre en place une plate-forme de prévention contre le harcèlement - Put a Stop to Bullying (« Mettre un terme au harcèlement ») - à l'intention des adolescents, des parents et des éducateurs, qui présente des informations pratiques sur la façon de faire obstacle aux faits de harcèlement en ligne et de les signaler, de faire part de la détresse et de l'anxiété suscitées par une publication et de demander son retrait, ainsi que des mesures de gestion des paramètres de confidentialité<sup>164</sup>.

160 C-Change (2013), C-Change final report, Washington DC, C-Change/FHI 360.

161 Raising Voices, <http://raisingvoices.org/good-school/>

162 Voir [http://www.ungei.org/files/Actionaid\\_Stop\\_Violence\\_Against\\_at\\_school\\_project-endline\\_full\\_report\\_Oct\\_2013-LOW.pdf](http://www.ungei.org/files/Actionaid_Stop_Violence_Against_at_school_project-endline_full_report_Oct_2013-LOW.pdf)

163 Antonowicz, L. (2010), Addressing violence in schools: Selected initiatives from West and Central Africa, SC, ActionAid, Plan, UNICEF.

164 Voir <http://www.facebook.com/safety/bullying>

Le Comité des droits de l'enfant a souligné l'importance de la participation des enfants à la vie scolaire, de la création de communautés scolaires et de conseils d'élèves, ainsi que de l'implication des enfants dans les procédures disciplinaires scolaires.

L'expérience montre que les interventions qui visent à empêcher la violence et le harcèlement à l'école et à rendre les établissements scolaires plus sûrs sont plus efficaces lorsque les enfants et les adolescents prennent part à leur planification et à leur mise en œuvre. L'implication des élèves en tant que partenaires peut permettre de promouvoir plus efficacement les messages contre le harcèlement et la violence, ainsi que de tirer parti du pouvoir de la pression positive exercée par les pairs pour rendre la violence et le harcèlement inacceptables. Dans une analyse par l'UNESCO des pratiques prometteuses en matière de lutte contre la violence à l'école, une étude multipays du Ministère britannique du développement international a constaté que les environnements scolaires qui accordaient une place centrale aux enfants pour que les enseignants écoutent leurs inquiétudes et leurs besoins avaient plus de chances de résoudre le problème de la violence.

Les enfants et les adolescents ont la possibilité de se protéger eux-mêmes et de protéger les autres s'ils reçoivent un soutien approprié et qu'il existe un partenariat solide entre les élèves et les enseignants. Par exemple, les enseignants et les élèves peuvent coopérer pour identifier les endroits et les moments qui présentent le plus de risque et définir des mesures pour réduire ce risque. Des recherches menées aux États-Unis suggèrent que les meilleures initiatives sont celles dans le cadre desquelles les élèves et les enseignants travaillent ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à rendre les écoles sûres, les enfants pouvant fournir des informations sur ce qui se passe et ayant généralement une meilleure compréhension des événements.

Les élèves chargés de maintenir un environnement éducatif sûr et sécurisé se sentent en outre mieux acceptés au sein de l'école, rencontrent moins de problèmes comportementaux et ont de meilleurs résultats scolaires. Les approches efficaces dans la lutte contre le harcèlement à l'école sont fondées sur la notion selon laquelle un comportement de harcèlement peut être détecté et réorienté dans une direction plus positive<sup>165</sup>.

- Le Gouvernement **indonésien**, en collaboration avec une grande variété de parties prenantes, dont des associations de parents et des réseaux d'adolescents, a lancé une campagne sur les réseaux sociaux visant à mettre un terme à toutes les formes de violences au cours de l'enfance. Cette campagne comprend des initiatives menées par des jeunes pour sensibiliser au harcèlement et apporter de l'aide aux victimes, notamment par le biais d'un manuel intitulé « Mettre un terme au harcèlement » et destiné à donner aux enfants les moyens d'agir et de promouvoir le soutien entre pairs.
- En **Norvège**, le Bureau national du Défenseur des droits des enfants promeut et diffuse les « recommandations des jeunes » sur les manières de faire face aux comportements de harcèlement<sup>166</sup>, lesquelles incluent : les élèves devraient être informés de leurs droits ; les écoles devraient employer des psychologues scolaires ; les enseignants devraient être davantage à l'écoute des élèves ; les écoles devraient mettre en place régulièrement des « comptes rendus d'élèves » dans lesquels les enfants peuvent signaler des faits de harcèlement ; et les enseignants devraient travailler sur les cas de harcèlement jusqu'à ce qu'ils soient réglés et être salués pour ce travail.
- En **Irlande**, le Plan d'action national de 2013 relatif au harcèlement encourage l'élaboration de politiques scolaires, notamment de stratégies pour lutter contre le harcèlement homophobe, et traite des responsabilités des écoles et des services éducatifs<sup>167</sup>. Le Plan a été éclairé par des consultations avec des enfants et des adolescents, qui ont particulièrement mis l'accent sur la prévention, notamment sur le fait qu'il était nécessaire que tous les membres des communautés scolaires, y compris les enfants, comprennent les diverses manifestations et conséquences du harcèlement ; que les écoles s'attaquent aux causes profondes du harcèlement en favorisant une culture du respect de la dignité de chaque personne ; que les enfants et les adolescents apprennent ce qu'est la diversité et y accordent de l'importance. Le Plan préconisait : de nouvelles procédures scolaires contre le harcèlement ; le soutien de la formation et du développement des ressources pour l'administration scolaire et pour les parents ; des cadres d'inspection scolaire adaptés pour collecter davantage d'informations sur la création d'une culture scolaire positive et sur la prise en charge du harcèlement ; la création d'un nouveau site Web national

165 Prévenir l'intimidation : la nature et la fréquence de l'intimidation au Canada », Gouvernement du Canada <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/blng-prvntn/index-fr.aspx#a06>

166 Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants. (2016) Document de travail sur la protection des enfants face au harcèlement et au cyber-harcèlement. p.16.

167 Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (Irlande). (2013). Action Plan On Bullying. p. 108-112.

contre le harcèlement ; le soutien de campagnes de sensibilisation ; des recherches sur l'importance et les effets du harcèlement lié aux réseaux sociaux pour la santé mentale et le comportement suicidaire chez les jeunes, ainsi que sur le soutien efficace des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux.

- En **Afghanistan**, le projet « Des écoles sans violence » de Save the Children met fortement l'accent sur l'implication des enfants, en particulier à travers une participation efficace aux structures de l'école. Le projet est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de protection de l'enfance basés sur l'école pour protéger les enfants des violences et des abus incluant les châtiments corporels et psychologiques, et pour empêcher les abus sexuels et les discriminations liées au genre. L'un des éléments clés est la création de trois comités différents dans chaque école : un comité de protection de l'enfance chargé de traiter directement les questions spécifiques qui surgissent dans le cadre scolaire ; une association de parents, d'enseignants et d'élèves chargée de faciliter le dialogue entre ces groupes et avec la communauté ; et un conseil d'élèves chargé de promouvoir la communication entre les élèves, de les aider à s'organiser et à gérer les questions qui les touchent.
- En juin 2015, la campagne #PurpleMySchool a été lancée par l'UNESCO, le PNUD et Being LGBTI in **Asia** dans le but de garantir des environnements éducatifs libres de tout harcèlement et de toute discrimination reposant sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression sexuelle. La campagne a encouragé les étudiants, les enseignants et les parents à devenir des alliés des élèves LGBTI. Les sympathisants étaient encouragés à porter, dessiner ou réaliser quelque chose de violet, et à soumettre leurs photos au site Web de la campagne ou à les partager sur les réseaux sociaux en utilisant le hashtag #PurpleMySchool. En outre, la campagne a été soutenue par des écoles et des universités par le biais d'activités sportives, de jeux, le fait de porter des vêtements violets, la distribution d'autocollants, de bougies, de brochures et de ballons violets, et la venue de militants et de célébrités LGBTI de renom<sup>168</sup>.

## ■ 3.5 Services et soutien

Des mécanismes de signalement efficaces, accessibles et confidentiels adaptés à l'enfant, à son âge et à son sexe, et le fait de savoir que des mesures seront prises d'une façon qui ne les expose pas davantage, sont essentiels pour les victimes de harcèlement et pour les témoins. Les mécanismes de signalement doivent être une composante centrale d'un système national solide de protection des enfants, servant d'outil pour les enfants et les adolescents et de système d'orientation pour ceux qui ont besoin de conseils et d'aide.

Parmi les exemples de mécanismes de signalement qui ont été utilisés, on peut citer les services d'assistance téléphonique, les chats et le signalement en ligne, les boîtes « bonheur et tristesse », et les points focaux dans les écoles tels que les enseignants. Dans certains contextes, les clubs de filles ont été utilisés comme des espaces sûrs dans lesquels les filles pouvaient faire part de leurs préoccupations à l'égard des violences sexuelles et en signaler. Les mécanismes doivent être accessibles à tous les enfants et adolescents et tenir compte des obstacles auxquels certains peuvent être confrontés lors du signalement de cas de violence et de harcèlement à l'école.

- Dans la Province de l'Ontario (**Canada**), le Plan d'action global pour des écoles tolérantes exige de chaque école qu'elle dispose d'une équipe pour la sécurité et la tolérance et qu'elle mette en place un plan de prévention du harcèlement et d'intervention. En outre, diverses ressources d'appui, dont la ligne téléphonique « Jeunesse, j'écoute » destinée à fournir des conseils et des informations d'orientation sur le harcèlement et la sécurité sur Internet, un guide visant à aider les parents à comprendre le harcèlement et le cyber-harcèlement et des outils permettant d'améliorer la sécurité des enfants en ligne et la citoyenneté numérique ont été élaborés.
- Dans le cadre de son Plan d'action pour 2011, le Conseil supérieur **libanais** pour l'enfance a mis en place un service d'assistance téléphonique en ligne avec le soutien technique du service italien Telefono Azzurro. Ce service, qui aide les enfants à communiquer rapidement avec une équipe de professionnels, comprend un mécanisme de signalement, un soutien technique en ligne, ainsi que des orientations et des conseils.

168 Voir la campagne Purple My School : <https://medium.com/being-lgbti-in-asia/purplemyschool-campaign-making-educationsafer-for-lgbti-students-9060a05413f4>

- Plan **Kenya** et Childline Kenya ont mis en place une ligne d'assistance téléphonique gratuite et disponible 24 heures sur 24 pour les enfants. Lancée en mars 2008, cette ligne propose des services de prévention et de soutien par le biais de structures d'orientation et d'information dans les écoles. Le Département des services aux enfants fournit du personnel chargé de gérer les opérations de secours, les procédures judiciaires et la préparation des dossiers des enfants. Le numéro à trois chiffres associé à ce service est facile à retenir et gratuit depuis tous les types de téléphone<sup>169</sup>.
- Aux **Pays-Bas**, le Kindertelefoon est un service d'assistance téléphonique anonyme s'adressant aux enfants de moins de 18 ans et qui leur permet de discuter d'un grand nombre de sujets, dont le harcèlement à l'école. Les enfants peuvent aussi parler à un bénévole formé de Kindertelefoon par le biais du site Web dans le cadre de conversations d'une durée maximale de 30 minutes. Une étude comparative sur l'effet procuré par le fait de contacter l'organisation par téléphone ou par le service de chat individuel confidentiel en ligne a montré que les enfants qui contactaient Kindertelefoon par le biais de ces deux méthodes connaissaient un mieux-être et une réduction de la gravité de leurs problèmes.
- Dans le cadre du projet « Apprendre sans peur » au **Malawi**, des boîtes « bonheur et tristesse » ont été mises en place pour améliorer le signalement par les enfants et les adolescents des violences et abus en milieu scolaire. Les problèmes mis en évidence par le biais de ces boîtes ont inclus le harcèlement, les châtiments corporels, la privation de nourriture et le travail au domicile des enseignants. Une évaluation menée en 2010 a révélé que les boîtes constituaient une initiative innovante et efficace. De toutes les activités de projet, les participants ont attribué la meilleure note aux boîtes, et les enseignants comme les apprenants considéraient que les boîtes représentaient une mesure efficace de protection de l'enfance et de signalement.
- Dans le cadre du projet de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sur la communication en faveur du changement dans la **République démocratique du Congo**, des enseignantes sélectionnées avec soin, qui avaient travaillé en qualité de conseillères sur un projet précédent de USAID, ont été formées pour servir d'interlocutrices aux élèves ayant à signaler des violences liées au genre en milieu scolaire. Après que les garçons se sont plaints qu'il était gênant de signaler leur expérience de la violence à des femmes, le projet a prévu qu'un enseignant et une enseignante soient désignés « enseignants à contacter » dans chaque école.
- Au **Bhoutan**, l'UNICEF a mis en place un système de protection de l'enfance en collaboration avec les monastères bouddhistes. Plus de 4 000 enfants vivent et étudient dans des monastères, souvent envoyés par des parents qui ne peuvent pas payer les coûts associés aux écoles publiques. Le nouveau système de protection de l'enfance établit un lien entre les ordres monastiques, la police et les services publics d'aide sociale à l'enfance. Il donne aux enfants un moyen de signaler la violence, le manque de soin, la maltraitance ou les abus. Des ateliers sont organisés sur les droits de l'enfant pour les élèves, les enseignants et les moines supérieurs, et un responsable de la protection de l'enfance est hébergé en permanence dans les monastères.

Il faudrait aussi mettre à disposition une écoute et un appui sûrs, facilement accessibles, adaptés aux enfants, confidentiels et indépendants pour les victimes, les témoins et les auteurs de violences et de harcèlement ; le but étant, dans le cas des auteurs, de les aider à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent et qui déclenchent leur comportement.

Les stratégies utilisées incluent la formation d'enseignants pour qu'ils soient les premiers points de contact et qu'ils donnent des conseils en qualité de « tuteurs » ou « mentors », le recrutement de spécialistes tels que des conseillers scolaires ou des travailleurs sociaux chargés de s'occuper directement des élèves impliqués, le recours aux bénévoles des communautés locales, ainsi que le soutien des pairs. Dans certains contextes, les écoles ont mis en place des systèmes d'orientation pour mettre en relation les enfants et les adolescents avec des services de santé et autres<sup>170</sup>. Il convient en outre de prévoir un soutien pour les enseignants et les autres membres du personnel qui sont victimes de violence ou de harcèlement de la part de leurs collègues ou d'élèves.

- La **République de Corée** dispose d'un centre de soutien polyvalent au sein des hôpitaux généraux locaux qui propose une aide médicale, juridique et des conseils<sup>171</sup>. Créé à l'origine pour les femmes victimes de violences sexuelles, le champ d'application du centre a depuis été élargi pour inclure des

169 « Campagne apprendre sans peur : rapport d'étape », Plan, 2010.

170 Voir OMS (2015). « Preventing youth violence: an overview of the evidence ».

171 <http://smartsmpa.tistory.com/1306>

victimes de violences domestiques et scolaires. En outre, un réseau national de centres d'orientation et de protection pour les jeunes propose des conseils et d'autres services<sup>172</sup>.

- En **Jamaïque**, les conseillers d'orientation sont formés pour écouter les élèves qui rencontrent des problèmes, notamment en lien avec la violence. En outre, ils sont chargés de l'orientation scolaire et professionnelle et un rapport du programme Jamaica Safe Schools a indiqué qu'ils étaient accablés de travail. Les événements récents incluent l'élaboration et la mise en place d'une certification accréditée et d'un code d'éthique pour les conseillers d'orientation respecté au niveau international.
- Aux **États-Unis**, une initiative appelée Collaborative and Proactive Solutions, qui consiste à travailler avec les enfants perturbés et violents dans les écoles, a été expérimentée. Les premiers résultats étaient très prometteurs, les écoles rapportant une réduction de 80 % des suspensions, des renvois et des cas d'agression entre pairs. L'initiative prévoit la mise en place de conseillers au sein des établissements pour coopérer étroitement avec les enfants les plus perturbateurs et agressifs, en élaborant des stratégies plus efficaces que les punitions traditionnelles pour ce qui est de répondre à leurs besoins et de modifier leur comportement.
- Au **Ghana** et au **Malawi**, des bénévoles de confiance au sein des communautés locales ont été formés pour travailler en qualité de conseillers dans le cadre du programme « Safe Schools » de USAID, qui portait sur la violence liée au genre en milieu scolaire. Les bénévoles incluaient des chefs de village, du personnel scolaire et des membres des associations parents-enseignants ou des comités locaux. Ils ont reçu une formation en matière de compétences d'écoute de base, de droits et responsabilités des enfants et de méthodes visant à prévenir, signaler les incidents violents et y faire face. Ils ont également reçu une formation leur permettant d'apporter une aide confidentielle adaptée aux besoins des élèves et d'orienter les élèves vers les structures et personnes qui offrent des services. Au cours de l'évaluation finale, des élèves, en particulier des filles, ont indiqué que les services de conseil les avaient aidés. D'autre part, les responsables de l'éducation et les directeurs d'école ont noté que les conseillers ne se contentaient pas d'aider les victimes mais géraient aussi les problèmes de conflit et de gestion de la colère.
- Au **Japon**, le soutien et les conseils des pairs sont considérés comme des moyens particulièrement efficaces de gérer l'ijime, une sorte de harcèlement qui implique l'exclusion sociale des élèves. Diverses formes de soutien par les pairs ont été utilisées, notamment la formation d'élèves plus âgés pour qu'ils aident les plus jeunes, en particulier ceux qui passent du cours élémentaire au cours moyen, et des formes anonymes de soutien par les pairs, notamment par le biais d'un système de courriers électroniques. Certaines écoles utilisent aussi la méthode du photocopié de questions et réponses, dans le cadre de laquelle les élèves soumettent leurs problèmes de façon anonyme dans une boîte, et des pairs les aident en fournissant des solutions possibles par le biais d'un photocopié ou d'un bulletin d'information écrit, mis à la disposition de tous les enfants<sup>173</sup>.



Au Japon, le soutien et les conseils des pairs sont considérés comme des moyens particulièrement efficaces de gérer le harcèlement. Photo japonaise.  
KPG\_Payless/Shutterstock.com

172 [http://www.mogef.go.kr/korea/view/policyGuide/policyGuide07\\_03\\_01.jsp](http://www.mogef.go.kr/korea/view/policyGuide/policyGuide07_03_01.jsp)

173 James, A. (2011). « The use and impact of peer support schemes in schools in the UK and a comparison with use in Japan and South Korea ». Thèse, Goldsmiths, Université de Londres.

### APPROCHES RÉPARATRICES

Les processus réparateurs incluent : un ensemble de principes ou de valeurs qui définissent le rôle que rempliront de tels processus au sein de la communauté ; la formation de membres clés du personnel dans le cadre d'une approche réparatrice ; des stratégies de communication solides ; des discussions de groupes offrant un cadre pour renforcer la confiance et la volonté d'agir ; et la participation, sur la base du volontariat, à des réunions visant à réunir toutes les parties, en mettant en avant une approche à l'échelle de l'école et de la communauté, en vue de l'obtention d'un consensus.

Dans certains contextes, les écoles utilisent des approches réparatrices comme alternative aux mesures disciplinaires traditionnelles, telles que la suspension ou l'expulsion, pour aider à réintégrer les auteurs dans le milieu scolaire plutôt que d'aggraver le risque d'isolement et de récidive<sup>174</sup>. De telles pratiques incluent la médiation entre la victime et le coupable, des conférences de groupe et des cercles de recherche de paix ou de réparation. Elles peuvent inclure l'enseignement de la résolution de conflits, la formation d'élèves médiateurs chargés de résoudre les conflits parmi leurs pairs et la création d'associations de parents et d'enseignants chargés de jouer un rôle d'assistance dans le processus de médiation<sup>175</sup>. Les données disponibles suggèrent que ces pratiques peuvent avoir des effets positifs, notamment : l'amélioration de la fréquentation des établissements, du climat et de la culture scolaires ; une plus grande mobilisation de la communauté et des parents ; une diminution du recours aux pratiques disciplinaires d'exclusion ; un renforcement des liens entre les élèves ; et une baisse de la fréquence des bagarres et du harcèlement.

## ■ 3.6 Données, suivi et évaluation

Il est indispensable d'avoir des données précises, fiables et exhaustives sur la fréquence, la nature et les causes de la violence et du harcèlement à l'école pour éclairer l'élaboration de politiques, de plans et de budgets. Il est également indispensable d'avoir des données pour quantifier les coûts de la violence et du harcèlement à l'école et les retours sur investissement de la prévention. Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour comprendre ce qui fonctionne dans différents contextes et pour renforcer éléments factuels à prendre en considération pour prévenir la violence et le harcèlement à l'école et y faire face efficacement. Cependant, il existe des lacunes importantes dans les données et les éléments disponibles et cela reflète un certain nombre de problèmes :

- Le manque de définitions standard au niveau mondial, par exemple, de ce qui constitue le harcèlement.
- La faible priorité accordée à la collecte de données sur la violence et le harcèlement à l'école, en particulier dans les pays où les ressources du secteur éducatif sont limitées, et le fait que certains types de violence bénéficient d'un meilleur suivi que d'autres.
- Le fait que la violence et le harcèlement à l'école sont souvent peu signalés, les informations disponibles étant donc limitées et incomplètes.
- Le manque de données comparables. Par exemple, les enquêtes existantes couvrent différents groupes d'âge et mesurent différents comportements et différentes époques, comme être de victime de harcèlement au cours de l'année écoulée, au cours des deux derniers mois, au cours des 30 derniers jours.
- Le manque de données ventilées par sexe, âge, handicap et d'autres caractéristiques.
- Le manque d'évaluation des interventions pour déterminer leur efficacité et les modifications requises pour améliorer cette efficacité.

En raison de ces problèmes, il est difficile d'estimer la prévalence ou les tendances à l'échelle mondiale, ou de produire des évaluations précises, cohérentes et représentatives. Des efforts sont déployés pour changer cela. Ainsi, le Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF encourage la mise en place d'une base de données mondiale sur le harcèlement utilisant les données récentes sur l'ampleur de ce phénomène

174 Morrison B. (2006). « School bullying and restorative justice: Towards a theoretical understanding of the role of respect, pride and shame ». *Journal of Social Issues* ; vol. 62, numéro 2, p.371-392.

175 Voir, par exemple, le Programme national du vivre-ensemble dans les centres éducatifs du Costa Rica (<http://www.mep.go.cr/sites/default/files/recursos/archivo/convivir.pdf>).

chez les 11-15 ans issues de six programmes d'enquête couvrant 145 pays<sup>176</sup>. La base de données permettra d'analyser la fréquence du harcèlement par âge et par sexe, montrera comment les taux de prévalence sont affectés par les différentes définitions utilisées par les programmes d'enquête<sup>177</sup>, et contribuera au processus d'élaboration d'indicateurs reconnus au niveau international destinés à mesurer le harcèlement et le cyberharcèlement. Cependant, il existe un besoin urgent de mettre en place des indicateurs standardisés faisant l'unanimité, ainsi que des mécanismes et des outils efficaces pour améliorer les mesures et le suivi de la violence et du harcèlement à l'école et les futures mesures pour y faire face.

### ■ 3.7 Exemples de programmes englobant au moins l'un de ces éléments

En **Finlande**, KiVa est un programme national de lutte contre le harcèlement dans les écoles finlandaises basé sur la recherche et mis au point par l'Université de Turku avec le financement du Ministère finlandais de l'éducation et de la culture<sup>178</sup>. Lancé en 2009, le programme est composé de trois éléments principaux – la prévention du harcèlement, la gestion de cas individuels, le suivi de l'évolution et la communication des résultats aux écoles – et est mis en œuvre par 90% des écoles du pays<sup>179</sup>. Les effets, qui ont été évalués dans diverses études<sup>180</sup>, montrent que les taux nationaux de harcèlement et d'agression ont diminué depuis la mise en place du programme.

En **Norvège**, le Programme Olweus de prévention du harcèlement est une approche type visant à réduire et prévenir le harcèlement. Il a guidé l'adoption d'une loi contre le harcèlement destinée à protéger les écoliers de **Norvège** et de **Suède**<sup>181</sup>. Le Gouvernement norvégien s'est appuyé dessus pour adopter un manifeste contre le harcèlement appelant une grande variété de parties prenantes à collaborer et assorti d'objectifs concrets en matière de promotion et de suivi des progrès. Le programme a été mis en œuvre à grande échelle dans les établissements de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en Norvège depuis 2001<sup>182</sup> et a également été mis en œuvre dans plusieurs autres pays dont l'**Allemagne**, l'**Angleterre**, le **Canada**, la **Croatie**, les **États-Unis**, l'**Islande** et la **Suède**. Le programme fonctionne aux niveaux des écoles, des classes et des individus et inclut des méthodes visant à mobiliser et garantir le soutien des parents et de la communauté. Il insiste sur la responsabilité des adultes et des prestataires de soins s'agissant d'assurer la participation des enfants aux décisions et d'avoir les compétences nécessaires pour empêcher le harcèlement et pour servir de modèles<sup>183</sup>. Ce sont essentiellement les directeurs d'école, les enseignants et le reste du personnel qui mettent en œuvre le programme, mais la participation de tous les élèves est aussi requise, les victimes de harcèlement et les auteurs de harcèlement faisant l'objet d'interventions individuelles supplémentaires. L'objectif global est d'améliorer les relations entre les pairs et de faire des écoles des lieux plus sûrs et propices à l'apprentissage et au développement des élèves<sup>184</sup>. Il a été constaté que le programme réduisait le harcèlement chez les élèves, améliorait le climat social des classes et réduisait les comportements antisociaux parmi les sous-groupes de genre et de niveau.

En **Croatie**, le programme pour un environnement scolaire sûr et propice a été mis en œuvre par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la science, de l'éducation et du sport, et l'Agence pour l'éducation et la formation des enseignants afin de protéger les enfants de la violence et du harcèlement à l'école. Il comprenait deux parties : une campagne publique visant à mettre un terme à la violence entre les enfants en sensibilisant aux agressions et au harcèlement dans les écoles et en promouvant le changement social ; et des interventions dans les écoles destinées à prévenir la violence, à la traiter et à rendre les écoles sûres, notamment en impliquant les enfants dans l'élaboration des politiques et des mesures prises par les écoles

176 OMS, « Comportements des enfants d'âge scolaire en matière de santé » ; « Enquêtes mondiales de l'OMS sur les comportements des enfants d'âge scolaire en matière de santé » ; « Étude sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques » ; « Children's World Report » (2015) ; Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation, (deuxième (2008) et troisième (2015) études régionales comparatives et explicatives).

177 Voir Dominic Richardson et Chii Fen Hiu, UNICEF, Bureau de la recherche, Centre de recherche Innocenti, « Developing a global indicator on bullying of school-aged children », avril 2016.

178 <http://www.kivaprogram.net/program>

179 <http://www.welivesecurity.com/2016/07/26/cyber-bullying-finland-kiva/>

180 En Finlande, KiVa a été largement évalué, notamment dans le cadre d'un vaste essai contrôlé randomisé incluant 117 écoles témoin en 2011.

181 <http://www.violencepreventionworks.org/public/index.page>.

182 [http://www.violencepreventionworks.org/public/olweus\\_history.page](http://www.violencepreventionworks.org/public/olweus_history.page)

183 Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). « Tackling violence in schools: A global perspective bridging the gap between standards and practice ».

184 Heather Cecil et Stacie Molnar-Main (2015), « Journal of School Violence », volume 14, numéro 4, p. 335-362.

pour réduire la violence. Plus de 4 500 enseignants ont été formés et, entre 2003 et 2011, 301 établissements, des écoles primaires pour l'essentiel, ont mis en œuvre le programme. Une évaluation menée en 2008 a montré une réduction de l'incidence du harcèlement fréquent de 10 % à 5 % et une réduction du nombre des enfants harceleurs de 13 % à 3 %. En outre, les enfants et les enseignants étaient mieux à même de reconnaître le harcèlement et mieux préparés pour l'arrêter, et plus de 80 % des élèves savaient vers qui se tourner pour demander de l'aide. Des programmes similaires ont ensuite été mis en place en Serbie, en Bulgarie, au Monténégro, en Slovénie et au Kazakhstan.

L'une des principales priorités de la politique de promotion de la famille (2014) du Gouvernement rwandais est d'élaborer et de mettre en place un système national de protection de l'enfance au **Rwanda**. Le système adopte une approche multisectorielle de la prévention de la violence, de sa gestion, du manque de soin et de l'exploitation des enfants. Au niveau national, les domaines dans lesquels les autorités en charge de la protection de l'enfance et le Ministère de l'éducation coopèrent en vue d'établir des liens plus solides incluent : réviser le règlement intérieur des enseignants et veiller à ce que chaque enseignant dispose de ce code ; promouvoir l'éducation entre les pairs par le biais de clubs où les enfants peuvent s'exprimer ; renforcer les systèmes d'écoute dans les écoles, élaborer des voies claires au sein des écoles pour signaler des allégations et des faits de violence, d'agression, de manque de soin et d'exploitation dans les écoles ; et promouvoir des établissements sans violence.

Le modèle du programme de l'USAID intitulé « Safe Schools », expérimenté au **Ghana** et au **Malawi** entre 2003 et 2008, visait à réduire la violence liée au genre dans les écoles et dans leur environnement immédiat par le biais d'un ensemble cohérent d'interventions aux niveaux national, institutionnel, local et individuel. Ces interventions comprenaient : des activités nationales de sensibilisation menées auprès d'un grand nombre de parties prenantes ; des révisions du code de conduite des enseignants ; la formation des enseignants visant à leur permettre de reconnaître, empêcher et gérer la violence liée au genre ; la sensibilisation de la communauté. Les résultats ont notamment été les suivants : un changement d'attitude des enseignants à l'égard de l'acceptabilité des châtiments corporels subis par les garçons ; une plus grande sensibilisation des enseignants au harcèlement sexuel des filles et des garçons à l'école ; une plus grande sensibilisation des élèves au fait qu'ils ont le droit de ne pas être blessé ou maltraité. Au **Malawi**, le nombre d'enseignants ayant affirmé savoir comment signaler une violation du règlement intérieur a augmenté de plus de 30 %, et presque tous ces enseignants ont déclaré avoir la responsabilité de signaler les violations. Le rapport final recommandait que les futurs programmes encouragent une évolution durable par le biais d'une approche fondée sur le genre à l'échelle de l'école qui redéfinit la discipline en classe avec les parents et les enseignants, et souligne les droits et responsabilités des enfants. Depuis, le programme pilote a été mis en œuvre en **République dominicaine**, au **Sénégal**, au **Yémen**, au **Tadjikistan** et en **République démocratique du Congo**<sup>185</sup>.

La campagne « Apprendre sans peur » de Plan International, initiative mondiale visant à mettre fin aux violences subies par les enfants dans les écoles, a été lancée en 2008. Cette campagne abordait diverses questions relatives à la violence, notamment les abus sexuels, le manque de soin, les agressions verbales et la violence émotionnelle, les châtiments corporels, le harcèlement, la violence entre pairs, les bandes de jeunes, le harcèlement sexuel sur les trajets entre l'école et le domicile et l'usage des armes à l'école et dans ses environs. Elle avait pour but de sensibiliser le public à ces questions et de persuader les gouvernements, les écoles et les autres acteurs clés de la nécessité d'agir. Son approche repose sur un plan en sept points :

- Coopérer avec les gouvernements pour élaborer et appliquer des lois contre la violence à l'école.
- Coopérer avec des partenaires pour élaborer des mécanismes de signalement et d'orientation pour les enfants touchés par des violences à l'école et pour préconiser la mise en place ou l'expansion de services confidentiels de téléassistance destinés aux enfants.
- Reconnaître les enfants et les jeunes comme des participants majeurs à l'élaboration de stratégies et de solutions pour lutter contre la violence dans les écoles.
- Coopérer avec les autorités pour établir des systèmes de collecte de données et effectuer des recherches afin de déterminer l'ampleur et la gravité de la violence dans leurs écoles.
- Veiller à ce que les gouvernements et les organisations internationales affectent suffisamment de ressources pour lutter contre la violence dans les écoles.

185 Voir USAID et DevTech (2008). Rapport final du projet Safe schools dans <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>

- Plaider avec les institutions du système des Nations Unies, les donateurs multilatéraux, les banques de développement et les ONG internationales pour accroître le soutien apporté aux gouvernements aux fins de la lutte contre la violence dans les écoles.
- Coopérer avec les élèves, les parents, le personnel scolaire, les autorités éducatives et la communauté pour éliminer la violence des écoles.

En août 2010, la campagne « Apprendre sans peur » était menée dans 44 pays. Elle a contribué à la modification de législations, à la création d'écoles et de communautés plus sûres et a sensibilisé à la question de la violence dans les écoles. En deux ans, les messages de cette campagne contre la violence ont touché 94 millions d'adultes et d'enfants par le biais d'émissions de radio et de télévision, de brochures, de sessions de formation et d'ateliers. Les enfants ont participé à tous les aspects de la campagne, de la planification de la campagne au Malawi et en Égypte à l'organisation d'émissions de télévision au Sénégal, en passant par des collaborations artistiques régionales en Asie. Au cours de la même période, la campagne a permis de former plus de 19 000 enseignants à des méthodes d'enseignement non violentes. En conséquence, 33 pays sur 44 rendent compte d'une augmentation des pratiques non violentes chez les éducateurs. En outre, la campagne a contribué à améliorer les mécanismes qui donnent aux enfants la possibilité de signaler des cas de violence dans les écoles de 27 pays sur 44 ; et 36 pays ont fourni accès à un soutien médical pour les blessures liées à des violences scolaires et 28 ont également fourni des services de soutien psychologique aux enfants touchés.

Les autres projets, mentionnés précédemment dans la présente section, qui ont eu un impact mesurable incluent le projet d'Action Aid visant à mettre un terme aux violences dont sont victimes les filles en Afrique de l'Est<sup>186</sup>, lequel a permis de réduire la violence liée au genre, et le projet de guide pratique pour une école de qualité en Ouganda, lequel a réduit les violences et les châtiments corporels dans les écoles<sup>187</sup>.

---

<sup>186</sup> Voir [http://www.ungei.org/files/Actionaid\\_Stop\\_Violence\\_Against\\_at\\_school\\_project-endline\\_full\\_report\\_Oct\\_2013-LOW.pdf](http://www.ungei.org/files/Actionaid_Stop_Violence_Against_at_school_project-endline_full_report_Oct_2013-LOW.pdf)

<sup>187</sup> Voir <http://raisingvoices.org/good-school/>

## 4. Actions prioritaires

### SIX ACTIONS PRIORITAIRES POUR FAIRE FACE À LA VIOLENCE ET AU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



RENFORCER  
LE LEADERSHIP



RENFORCER LA SENSIBILISATION  
À LA QUESTION DE LA VIOLENCE  
ET DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



ÉTABLIR DES PARTENARIATS  
ET IMPLIQUER LES ENFANTS  
ET LES JEUNES



RENFORCER LES CAPACITÉS  
DES PERSONNELS ÉDUCATIFS  
ET DES APPRENANTS



METRE EN PLACE DES  
SYSTEMES DE SIGNALEMENT



AMÉLIORER LES DONNÉES  
ET LES ÉLÉMENTS FACTUELS

*La présente section résume les actions prioritaires requises pour faire face aux principaux enjeux et résoudre la question de la violence et du harcèlement à l'école afin que tous les enfants et adolescents aient accès à des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs<sup>188</sup>. D'autre part, ces actions prioritaires sont essentielles pour la réalisation du Programme 2030, en particulier de l'ODD 4 et de l'ODD 16, ainsi que des buts du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, qui a été créé récemment<sup>189</sup>.*

### **1. Renforcer le leadership politique et la mobilisation en vue d'éliminer la violence et le harcèlement à l'école.**

En particulier :

- ➔ Adopter et appliquer des lois nationales claires et exhaustives en vue de protéger les enfants et les adolescents de la violence et du harcèlement à l'école, notamment des lois interdisant les châtiments corporels dans les écoles.
- ➔ Allouer des ressources humaines et financières adéquates pour une mise en œuvre efficace à tous les niveaux et soutenir les responsables de l'application des lois et des politiques tels que les autorités éducatives et les fonctionnaires locaux.
- ➔ Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des règlements intérieurs pour le personnel et les élèves en vue de prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école au niveau des autorités nationales et locales et au niveau des écoles.

### **2. Faire mieux prendre conscience de la violence à l'encontre des enfants, des conséquences bénéfiques du bannissement de la violence dans les écoles et des effets néfastes de la violence et du harcèlement à l'école.**

En particulier :

- ➔ Faire mieux prendre conscience aux responsables politiques, aux professionnels et au personnel du secteur éducatif, aux parents, aux enfants et aux adolescents de la violence à l'encontre des enfants et des effets néfastes de la violence et du harcèlement à l'école.
- ➔ Promouvoir des approches non violentes de la discipline et de la gestion de la classe.
- ➔ Appliquer des mesures visant à changer les attitudes sociales et les normes qui cautionnent ou perpétuent la violence à l'encontre des enfants et des adolescents.
- ➔ Sensibiliser les responsables politiques, les enseignants, les parents, les enfants et les adolescents au cyber-harcèlement et leur enseigner les mesures qui peuvent être prises pour l'empêcher et y faire face.

### **3. Établir des partenariats, en s'assurant notamment la participation active des enfants et des adolescents, afin de combattre la violence et le harcèlement à l'école.**

En particulier :

- ➔ Mettre en place une collaboration intersectorielle pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.
- ➔ Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux qui définissent les rôles de toutes les parties concernées à tous les niveaux.
- ➔ Coopérer avec les enfants et les adolescents en tant que partenaires égaux pour la planification et la mise en œuvre de mesures visant à réduire la violence et le harcèlement à l'école, notamment grâce au développement de leurs capacités et à la mise en place de structures appropriées destinées à faciliter leur participation officielle à la gestion de l'école.
- ➔ Travailler en partenariat avec les parents et les communautés pour obtenir leur soutien en faveur de mesures destinées à prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.

---

188 Voir aussi OMS (2016). « Inspire. Seven strategies for ending violence against children ».

189 Voir [www.end-violence.org](http://www.end-violence.org)

#### 4. Développer la capacité du personnel éducatif et des enfants et des adolescents de prévenir et combattre la violence et le harcèlement à l'école.

En particulier :

- ➔ Fournir aux administrateurs et aux comités de gestion des écoles, aux directeurs d'école, aux enseignants et au reste du personnel scolaire des formations et un soutien pour les aider à prévenir, repérer et combattre la violence et le harcèlement à l'école.
- ➔ Veiller à ce que la formation des enseignants inclue des approches positives, tenant compte des disparités entre les sexes, et non violentes de la discipline et de la gestion de la classe.
- ➔ Trouver des moyens de lutter contre la violence et le harcèlement, promouvoir la non-violence et développer des connaissances, des attitudes et des compétences à cet égard dans le cadre du programme scolaire ; fournir aux enseignants un accès à l'information, aux ressources pédagogiques et aux matériels complémentaires.
- ➔ Renforcer la capacité des enfants et des adolescents de reconnaître, de prévenir et de combattre la violence et le harcèlement, notamment en développant les connaissances, les valeurs et les compétences requises.

#### 5. Mettre en place des systèmes de signalement de la violence et du harcèlement à l'école et des services de soutien.

En particulier :

- ➔ Mettre en place des mécanismes de plainte et de signalement sûrs, confidentiels, adaptés aux enfants, à leur âge et à leur sexe, qui permettent aux victimes et aux témoins de signaler en toute sécurité des actes de violence ou de harcèlement sans craindre de représailles et faire en sorte que tous les enfants et les adolescents connaissent ces mécanismes.
- ➔ Fournir aux victimes, aux auteurs et aux témoins des services d'écoute et d'appui sûrs, confidentiels, adaptés aux enfants, à leur âge et à leur sexe.

#### 6. Améliorer la collecte de données et d'éléments factuels sur les causes, la nature, l'ampleur et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école et sur les réponses efficaces qui y sont apportées.

En particulier :

- ➔ Convenir d'un ensemble fiable et validé d'indicateurs et de méthodologies sûres afin de réunir des données qui permettront d'élaborer des rapports cohérents et garantir que les estimations de la prévalence de la violence et du harcèlement à l'école sont fiables et comparables sur le plan international.
- ➔ Renforcer les recherches sur la nature et les causes de la violence et du harcèlement à l'école.
- ➔ Renforcer la surveillance du harcèlement dans les pays où il a fait l'objet d'un suivi moins important à ce jour.
- ➔ Investir dans le suivi et l'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des interventions.

# Bibliographie

- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Rapport annuel au Conseil des droits de l'homme A/31/20.
- <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/000/91/PDF/G1600091.pdf?OpenElement>
- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Ending the torment: Tackling bullying from the schoolyard to cyberspace.
- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2016). Document de travail sur la protection des enfants face au harcèlement et au cyber-harcèlement.
- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2014). Releasing children's potential and minimizing risks: ICTs, the Internet and violence against children.
- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Tackling Violence in Schools: A global perspective. Bridging the gap between standards and practice.
- Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (2012). Information and communication technologies: Maximising children's potential and protecting children from online violence, including sexual exploitation.
- Organisation des Nations Unies (2016). Protection des enfants contre les brimades. Rapport du Secrétaire général.
- UNESCO et ONU-Femmes (2016). Global guidance on addressing school-related gender-based violence.
- UNESCO (2016). Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre.
- UNESCO (2011). En finir avec la violence à l'école : guide à l'intention des enseignants.
- UNICEF (2014). Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children.
- UNICEF (2006). Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants.
- OMS (2016). Inspire. Seven strategies for ending violence against children.



Secteur de  
l'éducation

La violence et le harcèlement à l'école se produisent dans le monde entier et touchent une proportion importante d'enfants et d'adolescents. Ils ont un impact négatif non seulement sur leurs résultats scolaires, mais aussi sur leur santé physique et leur bien-être émotionnel.

Ce rapport vise à fournir un aperçu des données disponibles les plus récentes sur la nature, l'étendue et l'impact de la violence et du harcèlement à l'école et des efforts pour faire face à ce problème. Il a été préparé par l'UNESCO et l'Institut de prévention de la violence scolaire de l'Université féminine Ewha pour le Colloque international sur la violence et le harcèlement à l'école qui s'est tenu du 17 au 19 janvier 2017 à Séoul (République de Corée).

Avec le soutien de :



INSTITUTE OF  
SCHOOL VIOLENCE PREVENTION  
EWHA WOMANS UNIVERSITY

